

MINISTÈRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - un But - Une foi

UNIVERSITÉ DES LETTRES ET
DES SCIENCES HUMAINES DE BAMAKO (ULSHB)



FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
(FSHSE)

Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en Anthropologie

Option « Société, Culture et Développement »

*

Titre du mémoire :

*Pratiques d'accès à l'eau et prestations de proximité des acteurs
de l'assainissement à Bamako : la suppléance en question*

Présenté par : Bakary TRAORÉ

Dirigé par : Gilles HOLDER, Anthropologue (IMAF-MACOTER, CNRS)

Membres du Jury :

1. Professeur Idrissa Soïba Traoré (FSHSE, ULSHB)

Président

2. Professeur Mamy Soumaré (IER, USSGB)

Rapporteur

Année universitaire : 2022-2023

DÉDICACE

Au professeur Naffet KÉÏTA. Votre rencontre a définitivement ouvert nos yeux aux sciences humaines et sociales. Vous aurez tant souhaité voir ce jour. Un repos éternel à votre âme.

REMERCIEMENTS

De la joie de rencontrer. L'homme n'a d'autre destin que celui de la rencontre. Lorsque nous nous sommes présentés au bureau du Dr. Gilles HOLDER à l'Institut de Recherche pour le Développement le 14 septembre 2012, sur les recommandations de feu Dr. Naffet KEÏTA ; nous n'avons plus jamais cessé d'apprendre à ses côtés les arcanes de la recherche scientifique. Un chercheur rigoureux, exigeant, d'une pertinence méticuleuse et ouvert d'esprit ; nous le remercions d'avoir accepté la direction de ce mémoire.

Un remerciement au corps professoral du Master Société, Culture et Développement (SOCDEV) et aux personnels du Laboratoire Mixte International MaCoTer pour leur accompagnement.

Merci à Docteure Fatoumata COULIBALY pour son soutien tout au long de ce travail.

Nous remercions Nana KIMBIRI pour ses encouragements et sa grandeur d'esprit.

Nos pensées à Adama KONÉ, conseiller auprès de l'entreprise Ozone-Mali, pour sa disponibilité et ses encouragements

Nos remerciements aux membres du Collectif des Groupements Intervenant dans l'Assainissement au Mali pour le temps consacré aux entretiens.

Merci aux élus locaux et aux agents des services techniques de l'assainissement qui ont bien voulu se prêter à nos questions.

Notre reconnaissance aux membres du Collectif des Associations de Développement de Dianguinébougou et à toutes les personnes du secteur qui nous ont ouvert leur porte.

Les mères ne sont pas immortelles. Que le Ciel nous donne le courage de prendre soin de notre mère afin de lui signifier tout notre intérêt pour son attention quotidienne pendant la rédaction de ce mémoire.

Nous n'oublions pas tous ces porteurs d'eau qui malgré leur mobilité nous ont accordé le temps. Pour ne pas clore, toute notre gratitude et pensée à toute personne ayant participé de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire.

SIGLES & ABRÉVIATIONS

AAE – Association Africaine de l’Eau

ADEMA-PASJ – Parti Africain pour la Solidarité et la Justice

AJDD – Association pour le Développement des Jeunes de Dianguinébougou

AMO – Assurance Maladie Obligatoire

ANGESEM – Agence Nationale de Gestion des Stations d’Épurations du Mali

ASACODIAN – Association de Santé Communautaire de Dianguinébougou

AUEP – Association des Usagers d’Eau Potable

BF – Borne Fontaine

BH – Brigade d’Hygiène

BUPE – Brigade Urbaine de la Protection de l’Environnement

CADED – Collectif des Associations pour le Développement de Dianguinébougou

CDQ – Comité de Développement des Quartiers

CG – Comité de Gestion

CGPE – Comité de Gestion des Points d’Eau

CGS – Comité de Gestion Scolaire

CNJ – Conseil National de la Jeunesse

CSCR – Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté

COFESFA – Coopérative des Femmes pour l’Éducation, la Santé Familiale et l’Assainissement

COPIDUC – Comité de Pilotage des Déchets Urbains et Approvisionnement en Eau Potable

CT – Collectivités Territoriales

CTB – Coopération Technique Belge

COGIAM – Collectif des Groupements Intervenant dans l’Assainissement au Mali.

DB – District de Bamako

DF – Décharge Finale

DFN – Décharge Finale de Noumoubougou

DNACPN – Direction Nationale d’Assainissement, de Contrôle, des Pollutions et Nuisances

DRACPN – Direction Régionale d’Assainissement, de Contrôle, des Pollutions et Nuisances

DSUVA – Direction des Services Urbains de Voirie et d’Assainissement

DUBOPE – Direction Urbaine de Protection de l’Environnement

EDM – Énergie du Mali

EJOM – Projet de Développement des Chaînes de Valeur et d’Emploi des Jeunes au Mali

ENA – École Normale d'Administration
 FEDAS – Fédération des Groupements Intervenants dans l'Assainissement
 GV6 EDN – Groupement des 6 villages pour l'Exploitation de la Décharge de Noumoubougou
 INPS – Institut National de Prévoyance Sociale
 INSTAT – Institut National de la Statistique
 MACOTER – Reconfigurations Maliennes Cohésions-Territoires- Développement
 MD – Mairie du District
 OHADA – Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des affaires
 ODD – Objectif de Développement Durable
 OM – Ordures Ménagères
 OMD – Objectif Millénaire du Développement
 ONG – Organisation Non Gouvernemental
 PACTEA – Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales pour l'Eau Potable et l'Assainissement
 PAEP – Projet d'Approvisionnement en Eau Potable
 PAS – Programme d'Ajustement Structurel
 PAVB – Projet d'Assainissement de la Ville de Bamako
 PAGIRE – Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
 PDESC – Plan de Développement Économique Social et Culturel
 PDUB – Projet de Développement Urbain et Décentralisation
 PFAC – Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif
 PNA – Politique Nationale d'Assainissement
 PNAEP – Plan National d'Accès à l'Eau Potable
 PTF – Partenaires Techniques et Financiers
 RMO – Relation Main-d'œuvre
 SACPN – Service d'Assainissement, de Contrôle, des Pollutions et Nuisances
 SAER – Société Africaine d'Études et de Réalisations
 SOMAGEP – Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable

RÉSUMÉ

La libéralisation des services publics à partir des années 1990 a poussé nombre de pays d'Afrique à faire place à de nouveaux acteurs dans la délégation des services publics particulièrement dans la gestion de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau potable. Au Mali, la lettre circulaire n°00 10 de 1993 signée par le gouverneur de Bamako, Madame Sy Kadiatou a officialisé l'intervention des jeunes diplômés dans la phase de précollecte des ordures ménagères de la capitale. Ils participent à la gestion du secteur sous forme de service public délégué par les collectivités territoriales incapables de le faire. Plus de trente ans après, certes, ces prestataires de proximité du service délégué d'assainissement se sont constitués en collectif des groupements intervenant dans l'assainissement au Mali pour mieux faire face aux principes du partenariat public-privé, mais, malgré tout « Bamako la coquette » d'une certaine époque croupie toujours sous les ordures.

Au même moment, la couverture en eau potable dans la capitale s'affaiblit lorsqu'on s'éloigne du centre-ville vers la périphérie. Face à l'expansion rapide de ces quartiers périphériques et aux limites du réseau hydraulique qui suit les infrastructures routières et électriques, l'accès à l'eau potable devient un enjeu majeur. Entre coupures incessantes et solutions alternatives, des prestataires d'eau potable interviennent en proposant leur service aux populations n'ayant pas accès au réseau hydraulique. Suivant le principe de la participation de la société civile à la gouvernance des services public, certains acteurs communautaires s'organisent autour des comités afin de jouer leur rôle dans la gestion des équipements d'eau de leur quartier. Au regard des limites du modèle de partenariat public-privé dans la gouvernance de l'assainissement malgré l'avènement d'Ozone-Mali à la fragmentation spatiale d'accès à l'eau potable à la périphérie, les pratiques des acteurs traduisent l'absence ou la faiblesse de l'État.

Ainsi, à travers notre mémoire qui s'intitule : « *Pratiques d'accès à l'eau et prestations de proximité des acteurs de l'assainissement à Bamako : la suppléance en question* », nous avons cherché à saisir comment les prestataires du service délégué de ramassage des ordures et les porteurs d'eau s'insèrent dans le tissu économique de la capitale en participant à la délivrance de services publics au prisme de la notion de suppléance. A partir de la méthode qualitative déclinée en entretiens et observations, nous avons pu comprendre les enjeux de la collecte et de la précollecte des ordures ainsi que le rôle des porteurs d'eau dans la distribution de l'eau à la périphérie. Les résultats de cette recherche montrent que le modèle de partenariat public-privé dans le secteur d'assainissement, même encouragé par les institutions internationales, n'arrive pas à doter de la ville d'infrastructures adéquates dans un environnement de

décentralisation quasi inopérant. A ce niveau, la question de suppléance nous a apparu peu applicable dans la mesure où les pratiques de la population qu'on pourrait qualifier ainsi sont elles-mêmes très éphémère. Cette recherche nous a permis d'arriver à la réflexion selon laquelle, les prestations des porteurs d'eau à la périphérie parviennent à satisfaire cette frange de la population périphérique. Ils rendent un service d'utilité générale devant l'insuffisance du service public d'eau. Les comités de gestion qui ont émergé avec la fusion des groupements du quartier de Dianguinébougou, ont certes, apporté un nouveau souffle aux anciennes méthodes de gestion, mais leur efficacité se noie dans une gestion patrimoniale dans une opacité et une logique d'irresponsabilité.

SOMMAIRE

DÉDICACES.....	2
REMERCIEMENTS.....	3
SIGLES & ABRÉVIATIONS.....	5
RÉSUMÉ.....	7
INTRODUCTION	13
PREMIÈRE PARTIE – Cadre théorique et Méthodologique.....	14
Chapitre I – Cadre théorique.....	32
Chapitre II – Méthodologie	42
DEUXIÈME PARTIE – Une pluralité d’acteurs pour un modèle de gestion étriquée.....	43
Chapitre III – Les Groupements d’Intérêts Économiques et Ozone-Mali : deux acteurs, un même échec ?.....	52
Chapitre IV – Ozone-Mali et GIE, une compétition pour ou contre la salubrité ?.....	64
Chapitre V – Des contestations autour de la décharge finale de Noumoubougou aux représentations sociales des ordures.....	84
TROISIÈME PARTIE – Approvisionnement en eau potable et champ possible de suppléance à la périphérie.....	85
Chapitre VI – Faire sans avec ou sans État pour avoir de l’eau potable ?.....	104
Chapitre VII – Les comités de gestion d’eau à Dianguinébougou, quel type de gestion pour quelle efficacité ?.....	121
CONCLUSION.....	124
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	136
ANNEXES.....	130

INTRODUCTION

Depuis l'avènement des Programmes d'ajustement structurels (PAS) en 1981 et leurs conséquences en termes d'engagement démocratique, beaucoup de pays de l'Afrique subsaharienne ont assisté, impuissant, à l'aggravation de leurs problèmes démographiques, économiques et sociopolitiques. Sur le plan interne, les injonctions de l'économie néolibérale faites à ces pays africains ont paupérisé le milieu rural (Haeringer, 1966 : 65) dont une partie croissante de la population est venue grossir les centres urbains.

Il s'en est suivi une crise de l'urbanisation dans la mesure où aucune de ces villes ne disposait d'infrastructures ou de services essentiels (Monique, 2012 : 7) suffisants pour accueillir cette migration interne. La situation de Bamako, qui comptait 2 156 690 habitants lors du dernier recensement de 2014 (INSTAT, 2014 : 17), et affichait un taux de croissance annuelle entre 5 à 6% au début des années 90 (Macroux *et al.*, 1992 : 6) est symptomatique des difficultés que les grandes villes africaines telles qu'Abidjan et Dakar.

Dans un contexte de décharge de l'État vis-à-vis des collectivités dans la délivrance des services publics, le secteur d'eau et d'assainissement a vu apparaître d'une multitude d'acteurs nationaux et internationaux, publics et privés, appelés à répondre aux besoins essentiels de cette urbanisation exponentielle. L'on ne peut parler de la gestion du secteur de l'eau sans interroger la gouvernance locale elle-même opérant dans un environnement où le taux d'accès à l'eau potable au Mali qui était de 65,3 % en milieu rural, 74,7 % en milieu urbain et 68 % sur le plan national (Abdoulaye, 2018 : 1) est passé à 70,9 % en 2021 et 81,1 % en milieu urbain et 66,8 % en milieu rural. Celui de l'assainissement est de l'ordre 45 % au plan national (Ibrahim, 2022 : 1). En termes d'accessibilité, il s'agit de l'existence des installations qui ne signifie pas forcément la permanence de l'eau. A Bamako, ce taux de couverture suivant que l'on se déplace vers les quartiers périphériques. Nous prenons le terme de l'eau potable dans le sens d'une eau propre dont la consommation n'est pas nuisible à la santé. Mais, Gérard Payen (2017 : 2) quant à lui, parle d'imprécision de la langue française du moment où l'eau « potable » veut dire eau « propre » ou « eau non contaminée » dont seul le contexte peut permettre d'enlever l'ambiguïté.

Quant à l'assainissement, la situation n'est pas meilleure, sinon pire. A l'intervention d'Ozone-Mali en 2015, le district de Bamako enregistrerait quelque 23 000 m³ de production d'ordure par jour, dont 54 m³ seulement étaient évacués par la Direction des Services Urbains de Voirie et d'Assainissement (DSUVA) vers la « décharge finale », dans le village de

Tienfala. Ce qui souleva d'énormes mobilisations et manifestations des populations de cette commune pour montrer leur désaccord de l'occupation du site. Il n'est pas ajouté à ce taux celui de l'évacuation des décharges anarchiques qui pullulent dans les lits des marigots séchés et des collecteurs naturels de certains quartiers périphériques. Sept ans après l'intervention d'Ozone-Mali, plusieurs difficultés ont empêché la structure de donner un nouveau visage à la ville. Suite au coup d'État du 18 août 2020, les nouvelles autorités de la transition, en la personne du Premier ministre Choguel Kokala Maïga, a donné le premier coup de pelle de la campagne d'évacuation des déchets solides de Bamako et Kati le mardi 22 juin 2021. Mais, signe des temps, cette nouvelle dynamique a été elle aussi ralentie par les mêmes causes qui ont fini par produire les mêmes effets.

Au Mali, la fiabilité des chiffres du taux d'accès des ménages à un système d'assainissement est constamment remise en cause. Avec la crise de 2012, la dynamique de la gouvernance locale à travers un processus de décentralisation qui n'a pas été complètement achevé, a pris un sérieux retard dans les transferts des ressources, surtout financières. Au-delà de l'impact sécuritaire, la crise a reconfiguré les lieux sociaux. De ce fait, la réalisation des politiques publiques d'un l'État affaibli a très vite observé ses limites dans ses prérogatives. Les questions de gouvernance locale dans la gestion de l'assainissement et de l'eau méritent une attention particulière pour comprendre les véritables enjeux que cela pose en termes de services publics. Malgré la diversité et de l'hétérogénéité des intervenants dans ce champ, on peut dire que ce secteur de prestations de service public essentiel, compte des insuffisances notoires dans son mode de gouvernance.

Lors de l'arrivée en 2015 d'un acteur privé international, en l'occurrence Ozone-Mali, la production des déchets solides était estimée, pour le seul district de Bamako, à 511 000 tonnes par an, tandis que le taux de collecte envisagé devait s'élever à 95 % selon les estimations de la société. A la fin du contrat en 2023, le volume d'ordures ménagères, qui était évalué à 719 028 320 tonnes, devrait être évacué en totalité¹. En dehors de l'optimisme d'une collecte affichée à 100 %, les insurmontables problèmes de trésorerie du district de Bamako et la fragilisation bancaire de la société qui subit le coût des arriérés (D'Almeida, 2018 : 6-8), la grève générale des 1 300 employés en mars 2018 ont d'ores et déjà rendu ces objectifs caducs. Quant aux Groupements d'Intérêt Économique (GIE) créés dans le mouvement du partenariat public-privé du service de ramassage des ordures, ils n'ont jamais

¹ Lire la Convention de la gestion des services de propreté de la ville de Bamako entre la mairie du district de Bamako et Ozone-Mali, septembre 2014, article 5, p. 7. Elle est disponible à la direction d'Ozone-Mali sis à la zone industrielle.

considérés Ozone-Mali autrement que comme une grande structure informelle empiétant sur le territoire des petites structures informelles que sont les GIE. Aussi, un rapport de force et de mépris réciproques s'est installé entre ces deux types d'acteurs, favorisant l'incivisme de la population, dont l'unique préoccupation est de dégager les ordures de sa vue dans un contexte où les interrogations s'accroissent autour de la suppléance de l'État.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, qui est indissociable de l'assainissement, la situation n'est pas meilleure. Le dix-neuvième Congrès de l'Association Africaine de l'Eau (AAE), qui s'est tenu à Bamako le 12 février 2018, avait pour thème central : « Accélérer l'accès à l'assainissement et à l'eau pour tous en Afrique face aux défis du changement climatique »² Le constat que l'on peut faire dans certains quartiers périphériques de Bamako cinq ans plus tard, n'est guère encourageant.

Dans ce mémoire, nous nous intéresserons particulièrement à l'accès à l'eau et aux prestations des travailleurs de proximité des déchets à Bamako, à partir d'une ethnographie réalisée dans le quartier de Banconi-Dianguinébougou, en Commune I, et auprès de certaines collectivités de la rive gauche et droite. Il s'agira d'analyser les pratiques et les logiques des différents acteurs impliqués dans les deux secteurs, afin de comprendre les enjeux réels d'une gouvernance locale dont les contours restent toujours flous, malgré les différents angles disciplinaires et techniques d'aborder la question. Il s'agira de comprendre aussi les jeux d'acteurs qui étayent leurs trajectoires et qui amènent à s'interroger sur la gestion des services publics d'une façon générale.

Certes, il est souvent difficile de trancher entre ce qu'on nomme secteur formel et secteur informel dans la question de gouvernance locale de l'eau et de l'assainissement. Mais nous pouvons toutefois observer de plus près les pratiques des acteurs concernés pour en dégager les logiques qui les sous-tendent. Dans cette démarche, nous questionnerons aussi les discontinuités de la gouvernance locale entre le centre et la périphérie de Bamako, une périphérie où des acteurs peu visibles rendent un service essentiel aux habitants. Ils occupent un espace d'activité qui n'est pris en charge, ni par l'État, ni par les collectivités décentralisées, ni par un service privé délégué, mais dont l'efficacité, et peut-être même la rentabilité économique s'avèrent reconnues par les usagers. D'un côté, les ordures peinent à

² Voir l'article de Boubacar Païtao : « Conclave de l'Association africaine de l'eau (AAE) : L'accès à l'eau et l'assainissement en Afrique face aux défis du changement climatique en ligne de mire », 17 février 2018, *Aujourd'hui-Mali* [En ligne, consulté le 17 mai 2018, URL : <http://maliactu.net/mali-conclave-de-lassociation-africaine-de-leau-aae-lacces-a-leau-et-lassainissement-en-afrique-face-aux-defis-du-changement-climatique-en-mire/>]

devenir de l'« or-dur » (Doumbia *et al.*, 2022 : 1), de l'autre on se « noie » dans les réseaux occulte d'un accès à l'eau qui est loin d'être assuré.

Pour aboutir à des arguments qui soutiennent notre hypothèse, nous avons cru bon de nous fixer un objectif général et deux objectifs secondaires. L'objectif général consistera à chercher à comprendre les enjeux et logiques de la gouvernance locale, à partir des pratiques d'accès à l'eau et les prestations de proximité des acteurs de l'assainissement. Cette vue d'ensemble se décline en deux objectifs spécifiques.

Le premier consistera à analyser le secteur d'assainissement pour démontrer les enjeux de la précollecte et la collecte à travers le parcours des travailleurs de proximité des ordures pour comprendre en quoi cela constitue pour eux un mode d'insertion économique et sociale (voire politique) dans le modèle de partenariat public-privé ainsi que des limites de ce modèle. Il s'agit des lieux de compétitions des GIE adossés aux collectivités territoriales et un acteur économique international sollicité par l'État dont le service public d'assainissement semble incapable de répondre aux besoins ce qui amène les populations à adopter des pratiques de gestion de soi des ordures qu'on est tenté d'appréhender sous l'angle d'une possible suppléance.

Le second objectif spécifique portera sur les difficultés d'accès à l'eau dans certains quartiers périphériques où nous pouvons nous rendre compte du travail d'acheminement d'eau dans le quartier de Dianguinébougou en se posant la question s'ils suppléent (Holder *et al.*, 2022 :1) à l'État ou aux Collectivités. Ceci nous amènera à étudier la participation des comités dans la gestion des équipements d'eau dont la mise en place a été facilitée par le truchement de la mairie, de la société civile et des ONG pour pallier le problème.

En ce qui concerne l'assainissement, nous nous sommes référés à l'année 1993, date où une circulaire du gouvernement a engagé de nouveaux acteurs de l'assainissement jusqu'ici inconnus. Ce sont les Groupements d'intérêt Économiques (GIE) à caractère apolitique créés pour et par des jeunes diplômés sans emploi. Ce cadre nous permettra de rendre compte du modèle de gestion partenariale de l'assainissement initié par les autorités de l'ère démocratique sous pression parfois des institutions internationales.

Le plan de ce mémoire est structuré en trois parties. La première qui comprend le chapitre un constituée du cadre théorique, où nous exposerons l'état de la question à travers les travaux réalisés sur le sujet, l'analyse de la notion faussement banale « d'ordures » et ses différentes dimensions. A ce niveau, nous expliquerons le contexte de mobilisation de la notion de

suppléance et ses champs d'application possible ainsi que la réflexion sur les travaux menés sur l'accès à l'eau potable. Ensuite, nous présentons les hypothèses qui nous ont permis de délimiter notre sujet pour préciser la problématique. Dans le chapitre deux de cette partie, nous amorcerons la méthodologie, avec la présentation du terrain d'étude à travers ses aspects sociaux, historiques et économiques de l'assainissement à Bamako, en l'occurrence de la Commune I, avec une focale sur le quartier de Dianguinébougou. Nous verrons alors les raisons du choix de ce sujet, la négociation du terrain, le déroulement de l'enquête et les difficultés rencontrées.

La seconde partie portera sur l'encombrement des acteurs et l'inefficacité du modèle de gestion public-privé dans l'assainissement. Le chapitre trois abordera le contexte et les conditions d'apparition des GIE de proximité, et ce que nous avons appelé l'approximation de la gestion déléguée, avec toutes ses insuffisances et la question des transferts de compétences. Le quatrième chapitre sera consacré à l'analyse de l'avènement d'Ozone-Mali, à partir de la convention signée avec l'État malien. Le cinquième chapitre de cette partie traitera de la question des dépôts d'ordures, évaluer l'environnement de contestation du site de Noumoubougou et cerner les représentations que les populations se font des ordures. A la fin de cette partie nous mènerons une réflexion sur la possibilité d'une suppléance dans le secteur d'assainissement.

Enfin dans la troisième partie, le sixième chapitre s'attachera au champ des prestations qu'assurent les revendeurs d'eau, ce qui nous permettra de montrer en quoi ces derniers pallient l'absence de l'État, en ayant mis en place une organisation efficace qui illustre les enjeux de la suppléance. Nous utiliserons le terme de revendeur plutôt que celui de vendeur. (*feerelikela*), signifie « celui qui vend ». Les deux termes (revendeur et vendeur) ont la même signification en bamanankan (*ji feerelikela*). Mais dans le premier la dimension d'acheter et vendre est mise en exergue car elle met en interaction des personnes différentes autour d'un objet tandis que le second ne traduit que l'action de vendre et rarement celle d'acheter. Enfin, le chapitre VII fera une analyse de la gestion communautaire des comités de gestion d'eau pour voir leur efficacité et leurs limites.

PREMIÈRE PARTIE
CADRE THÉORIQUE, ÉPISTÉMOLOGIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Chapitre I – Cadre théorique et épistémologique

Dans nombre de travaux sur l'assainissement, il est question de gouvernance, notamment à propos des déchets solides. De même l'accès à l'eau potable fait l'objet d'un intérêt de la part de beaucoup de chercheurs des milieux de l'expertise et universitaire. C'est au regard de nos objectifs que nous rendrons compte de ces travaux sur la gestion de l'assainissement et l'approvisionnement en eau potable. D'abord nous présenterons l'état de la question de l'assainissement et ensuite celui de l'approvisionnement en eau potable.

I.1. État de la question : de la gouvernance de l'assainissement urbain et de l'accès à l'eau potable

I.1.1. Le concept de « gouvernance »

Un bref rappel du concept de gouvernance et de son évolution nous permettra de comprendre les évolutions actuelles et de son champ d'application notamment celui de l'assainissement et l'accès à l'eau potable. L'étymologie du terme « gouvernance » vient du verbe *kubeirn*, utilisé par Platon dans *La République* qui renvoie à l'idée de pilotage d'un navire. Mais dans son acception plus moderne, le terme serait né en France au XIIe siècle, avec le sens de direction des bailliages³. Si le mot lui-même remonte au XIIe siècle, en l'étudiant dans ses applications, (Hermet, et *al.*, 2005 :1) analysent cinq sites de diffusion de la notion depuis sa naissance. Le premier site est celui de la *corporate governance*, qui date de 1937 où il traduisait les relations internes de coopération internes à l'entreprise. Sur le deuxième site d'application, la notion concerne la gouvernance urbaine. C'est surtout au Royaume-Uni où les municipalités sont obligées de fonctionner avec des budgets très limitées qu'elle s'applique avant les autres pays d'Europe. Ensuite en 1989, elle glisse vers les politiques de développement où on parle de « bonne gouvernance » dans les institutions de la Banque Mondiale par rapport à l'aide aux pays en difficulté pour s'appliquer en 1992, temps fondateur de la notion et surtout vers l'Afrique où il est question de mauvaise gestion des affaires publiques. Le quatrième site selon les auteurs fait intervenir la notion au sens de

³ Selon le dictionnaire Littré, le bailliage était un tribunal qui rendait au nom ou sous la présidence du bailli. C'est aussi le pays sous la juridiction d'un bailli ou encore la maison dans laquelle le bailli la justice. Voir La langue française, [En ligne, consulté le 22 juin 2023, URL : <https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/bailliage>]. Dans le dictionnaire Larousse, le bailli était l'agent du roi de France placé à la tête d'un bailliage au Moyen âge et sous l'Ancien Régime. [En ligne, [En ligne, consulté le 22 juin 2023, URL : <https://www.larousse.fr/dictionnaire/français/bailli/7525>]

gouvernance mondiale très critiquée mais qui optait pour l'organisation du monde entre les multinationales sous la couverture de la Banque Mondiale et du FMI. Enfin, l'Europe est le principal centre de diffusion du cinquième site selon les auteurs. Son caractère supranational a permis l'autorégulation des marchés. C'est la reprise de la notion par les institutions de Brettons Woods pour devenir le baromètre des Programmes d'ajustement structurel (PAS) qui nous interpelle en ce sens que ces Programmes d'Ajustement Structurel ont imposé aux États en échec ou en déliquescence (Merle, 2022 : 2) des modèles de gouvernance des services publics dont rien ne pouvait garantir de leur redevabilité aux citoyens dans les pays des périphéries (Allard, 2008 : 1).

Cette politique néo-libérale enclenché dans les années 80 fut comme une irruption d'entreprises privées, poursuivant des buts lucratifs, dans la prestation de ces services (Allard, 2008 : 10). A travers le fameux « Consensus de Washington⁴ » (Uzunidis, 2006 : 2), élaboré en 1980 après le consensus classico-keynésien d'après-guerre (Hugon, 1999 :16) pour permettre une série de réformes dans les pays latino-américains jugés inaptes à payer leurs dettes, ces mesures ont insufflé une vague de privatisations des secteurs tels que l'eau, l'énergie et les télécommunications. Le « Consensus de Washington » qui comprend dix réformes d'assainissement allant de la discipline budgétaire à la privatisation ont fini par un échec sur lesquels l'auteur du « Consensus de Washington » John Williamson avait des doutes. Ce qui provoqua « la détérioration des taux d'échanges tandis que les services publics ont été allégés et les salaires gelés » (Uzunidis, 2006 : 8).

Ainsi, parmi les nombreuses définitions de la gouvernance, celle donnée par Arlette Ndountio (2010 : 3) attire notre attention, parce qu'elle fait intervenir un ensemble complexe d'acteurs et d'institutions qui se caractérisent par une interdépendance entre les pouvoirs et les institutions associés à l'action collective.

En outre, plusieurs déclinaisons du terme voient le jour en fonction des institutions, des acteurs et des enjeux de gestion collective de la société. C'est ainsi que nous passons de la « gouvernance » à la « gouvernance locale », puis à la « bonne gouvernance » et jusqu'à la « gouvernance globale » (Vilemeur, 2008 :1), voire la « gouvernance hybride » (Baron et

⁴ L'expression « Consensus de Washington » renvoie à une expression couramment utilisée pour désigner un ensemble de mesures d'inspiration libérale mises en œuvre à partir de la fin des années 1980 et principalement dédiées aux pays dits en voie de développement. Sidy Cissoko (2019), « Retour sur le « Consensus de Washington », Le tournant libre-échangiste des projets d'infrastructures de transport de la Banque Mondiale », *Politix*, Éditions De Boeck Supérieur, pp-179-205, [En ligne, consulté le 17 juin 2023, URL : <https://www.cairn.info/revue-politix-2019-4-page-179.htm>]

Bonnassieux, 2013 :180). S'agissant de la gouvernance hybride, les auteurs évoquent un compromis qui existe sur le plan international pour définir l'« accès au service de l'eau » et la « potabilité de l'eau ». De là, dans les instances onusiennes, un accès raisonnable à l'eau potable est défini par la disponibilité d'au moins 20 litres par personnes et par jour à un point d'eau situé à moins d'un kilomètre du lieu de résidence (*ibid.*, 2013 : 179).

D'autres travaux portent sur les capacités des pouvoirs publics à offrir des services essentiels, spécifiquement dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable. Pour Monique Bertrand (2012 : 24), qui travaille essentiellement sur les problématiques urbaines de Bamako, l'assainissement ne compte pas de gros opérateur privé national. « [...] Malgré un potentiel de recyclage des déchets urbains, le secteur reste perçu comme non rentable, encombrant les affaires municipales de problèmes insolubles de financement ».

Pour illustrer l'accès aux services publics d'eau, Sylvie Jaglin a proposé un travail sous l'angle du coût de l'eau face à la pauvreté en ce qui concerne les pays en voie de développement. Selon elle, des taux de connexion médiocres et des services publics « inconstants », les pouvoirs publics n'ont pas su juguler les inégalités en la matière. Dans son analyse les disparités face à la consommation ont pour principaux facteurs : « l'insuffisance du recouvrement des coûts et le déficit de cadre compétents. La gestion de l'eau potable juxtapose ainsi, dans les périphéries, des unités de desserte pilotées par les bailleurs de projet, dans lesquelles les dispositifs techniques et les conditions tarifaires d'accès au service différent [...] » (Jaglin 2001 : 282).

I.1.2. Déchets, ordures, saletés : entre réalités et représentations sociales

Dans les textes juridiques et administratifs, le terme assainissement au Mali est assez large et complexe. Au départ, il n'y avait pas, d'un côté la gestion de l'eau et de l'autre la gestion de l'assainissement. En nous penchant sur le document de la stratégie nationale de développement de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu rural et semi-urbain élaboré en 2000, nous pouvons remonter le lien étroit entre l'assainissement et l'eau à la période coloniale notamment en 1929 où la politique de l'eau et d'assainissement était régie par l'arrêté 30-13/AE de décembre 1929 portant création du service de l'hydraulique de l'Afrique Occidentale Française et l'arrêté du 21 septembre 1949 qui statuait la création du service d'hygiène du soudan français. Depuis l'indépendance, la tutelle de l'Alimentation en eau potable et l'assainissement a ainsi évolué et transité par plusieurs

départements ministériels dont celui de la santé, de l'énergie et de l'environnement. Malgré la création de la Direction Nationale de l'Assainissement en 1998 et celle de l'Hydraulique en 1999, le lien de gestion entre les deux secteurs a continué de s'opérer.

Cependant, la définition du terme d'assainissement tel que mentionné dans les différents textes administratifs et juridiques recouvre le terme de déchet d'où une nécessité de clarification pour distinguer les deux. Selon la loi l'article 2 de la loi n°01-20 du 30 mai 2001⁵ l'assainissement est défini comme « toute action visant l'amélioration de toutes les conditions qui, dans le milieu physique de la vie humaine, influent ou sont susceptibles d'influer défavorablement sur le bien-être physique, mental ou social ». Le caractère large et complexe du terme d'assainissement tient ici au fait qu'il recouvre les déchets liquides, les déchets solides, les déchets spéciaux ou dangereux, les eaux pluviales et les actions et mesures d'éducation et de sensibilisation à l'hygiène. En se référant au même document de la Politique Nationale d'Assainissement de 2009, on peut lire que chez les hydrauliciens la notion d'Alimentation en Eau Potable est combinée à celle de l'Assainissement. En ce moment l'assainissement consiste à l'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées à travers un dispositif adéquat et n'implique pas les déchets solides. Alors que les ingénieurs sanitaires et hygiénistes quant à eux ont souvent une vision plus large de l'assainissement qui consiste alors à rendre un milieu plus sain, non dangereux pour la santé de l'homme et son environnement. L'assainissement inclut dans ce cas les notions de purification, de traitement et d'élimination de l'ensemble des facteurs d'insalubrité.

Quant au terme de déchet, c'est l'article 7 de la loi n°01-20 du 30 mai 2001 qui définit déchet comme « toute substance solide, liquide, gazeuse, ou résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation de toutes substances éliminées ou destinées à être éliminées. »

C'est ainsi que le décret n° 01-394 / P-RM du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des déchets solides exprime l'objet de la gestion des déchets solides en sept points dont la prévention et la réduction du volume des déchets solides et de leur nocivité, la promotion de décharges etc.

De ce fait, le Mali a signé plusieurs instruments juridiques internationaux que ce soit pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ou des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)⁶ dans le domaine de l'assainissement et l'accès potable. Il

⁵ Présidence de la République, Loi n°01-020 du 30 mai 2001, relative aux pollutions et aux nuisances, p. 1.

⁶ Les Objectifs du Millénaire pour le Développement préconisent en son point 6 la garantie de l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau d'ici 2030. Voir le document de

s'agit par exemple de la convention de Bâle en 1989 sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et leur élimination et la convention de Rotterdam de 1998 sur le consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. A l'interne, c'est l'article 15 de la constitution dit ceci : « Toute personne a droit un environnement sain. La protection, la défense de l'environnement et la promotion de la qualité de vie sont un devoir pour tous et pour l'État. »

Si l'on se réfère à la citation de (Georges Duhamel, 1932 : n°5726), « chaque civilisation a les ordures qu'elle mérite », on retient que c'est une problématique qui touche toutes les sociétés. Les définitions, les interprétations, les représentations et les gestions publiques pourraient différer d'un pays à un autre, d'une culture à une autre. Mais toujours est-il qu'aucun individu ni aucune collectivité n'échappe aujourd'hui à la production déritique.

En France, la notion de déchets qui apparaît au XIII^e siècle sous la forme *déchié*, puis *déchiet* au XIV^e siècle, est défini d'un point de vue étymologique par Yvon Pesqueux (2016 : 1) comme un mot dérivé du verbe « déchoir », qui signifie au Moyen âge, la part qui est perdue, avant de finir par désigner au XIX^e siècle une personne dégénérée.

Les travaux de Gérard Bertolini (1996 ; 2000 ; 2006) sont très présents dans l'analyse des déchets, à travers leurs dimensions anthropologiques et économiques. Lorsque Bertolini (2000 : 5), dit que « chacun de nous est ce qu'il jette » nous nous sommes rendu compte que tout le monde ne gère pas pour autant ce qu'il jette. Bertolini (1996 : 83-86) montre que les déchets constituent le sous-produit d'une classification sociale et mentale relevant de l'anthropologie sociale et culturelle. L'auteur désigne les déchets comme un objet d'abjection, d'exécration, de répulsion et de révulsion. Paris devenue au XIX^e siècle l'exemple de la ville propre, le mépris des déchets se conjugue avec le mépris de l'éboueur. Regardant le désordre causé par les ordures comme émanant du schéma d'ordre de la société, il peint l'évolution des concepts de propreté, de saleté et les rapports que les populations développent en fonction de leur présence. Citant Antonin Artaud : « Là où ça sent la merde, ça sent l'être » (*ibid.* : 83-86), Bertolini considère que le désordre prend le dessus sur la

capacité des pouvoirs publics à gérer les ordures tandis que les populations ne manquent pas d'initiatives pour gérer elles-mêmes ses ordures.

En introduisant la notion de souillure, l'anthropologue Mary Douglas dont les travaux restent pionniers dans l'approche des **déchets**⁷, relativise le lien supposé entre ordure et souillure. L'état de souillure, estime l'autrice, traduit le désordre qu'une société vit de l'intérieur. Elle serait un indicateur qui révèle les anomies fonctionnelles de la société globale (Douglas, 1966 : 2). Cette thèse nous paraît pertinente pour appréhender la gestion des ordures de la ville de Bamako. Ainsi, un responsable de GIE explique cette déchéance de l'objet qui le rend répugnant :

« Le “jama” c'est ce que les gens ne veulent plus. Tu as utilisé quelque chose qui ne te sert plus et tu vas le déposer dans la poubelle. Ça peut être la nourriture, la ferraille, les habits ; c'est ça “jama”. [...] Les gens ont peur que les ordures restent autour d'eux : éviter les odeurs, les vers y pénètrent, les mouches, les moustiques ; il peut y avoir autre chose que j'ignore. Tout ça, ce n'est pas bon pour la santé. »⁸

Ainsi, la problématique des déchets étant presque commune à l'ensemble des villes africaines, de nombreux travaux francophones ont traité des services publics, notamment à propos de la gestion des déchets (Bouju, 2002 ; Ngnikam et Tanawa, 2006 ; Eyebiye, 2011 ; Aya, 2012 ; Doumbia *et al.*, 2022 ; Holder, 2022). Léon Duguit cité par (Patrice Allard, 2008 : 10) définit le service public comme « toute activité dont l'accomplissement doit être assuré, réglé et contrôlé par les gouvernants, parce que cet accomplissement est indispensable à la réalisation et au développement de l'interdépendance sociale et qu'elle est de telle nature qu'elle ne peut réaliser complètement que par l'intervention de force gouvernante.

Par rapport au service public d'assainissement, Jacky Bouju a réalisé une grande enquête sur les déchets à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, dans une perspective anthropologique.

« L'anthropologie de la fange », comme l'intitule Bouju, révèle une approche globalisante de gestion des déchets au détriment d'une gestion parcellaire. L'auteur réfléchit ici sur les limites du modèle libéral public-privé axé uniquement sur la gestion d'urgence et au cas par cas. Il en déduit alors que : « Si l'élimination des déchets solides [...] est aujourd'hui une urgente préoccupation sociale à laquelle se confrontent les politiques d'organisation et de

⁷ C'est dans cette perspective que nous utiliserons le terme d'ordures plutôt que de déchet qui traduit à notre sens toutes les difficultés de gestion du secteur. Le désordre n'est pas qu'administrative ou politique, il explique aussi la perception des populations vis-à-vis des ordures considérées comme une chose qui doit être éloigné de soi c'est-à-dire repoussé vers l'espace public.

⁸ Salia Mariko, promoteur de GIE, entretien en bamanankan du 18/01/2023, réalisé à Médina Coura.

gestion de l'espace urbain, la question de leur procès de production n'est pas toujours posée. Très souvent en la matière, les interventions volontaristes précèdent une intelligence adéquate et pratiquement efficace des logiques de productions des déchets de même que les enjeux auxquels ils sont liés » (Bouju, 2002 : 18).

Il faut dire que ce modèle—dit du ramassage et du dépotage, engagé sans une réelle intervention sur les autres maillons de la chaîne, est devenu le principe de gestion que les institutions financières ne cessent d'encourager malgré les ressources limitées de l'État. C'est pourquoi Élisabeth Apprill-Dorier et Cécilia Meynet (2005 : 8), qui travaillent sur les cas du Bénin et du Mali, pensent que le secteur de l'assainissement et particulièrement de la gestion des déchets solides est un lieu de décryptage du processus néolibéral et la dépossession de l'État de ses pouvoirs publics, processus qui se traduit par une sorte de télescopage organisé par le couple ONG et bailleurs internationaux. Là où ce mode de régulation public-privé pouvait répondre aux besoins d'un service public d'assainissement, s'est installée une forme de concurrence à la fois entre administration centrale et collectivités territoriales et entre collectivités territoriales et ONG, créant de fait une méfiance réciproque structurelle. Ce nouveau souffle qui devait *a priori* aboutir à une gestion partagée, a laissé la place à une « gestion disputée » (*ibid.*, 2005 : 8).

Dans leurs thèses universitaires respectives, Christophe Defeuilley (1996), Apollinaire Tini (2003), Roch Gbinlo (2010) abordent la question des déchets sous l'angle de leurs disciplines propres et sur d'autres terrains africains que le Mali. Mais leurs recherches posent les mêmes problématiques que nous pouvons retrouver dans le cas du Mali. D'abord, l'aspect financier, où le secteur, dans le cas du Benin étudié par Roch Gbinlo (2010) est considéré non rentable et la gestion calquée sur la logique de ramassage et de dépotage. Ensuite, pour Niamey, Apollinaire Tini (2003) analyse les difficultés de transformations de la trame ancienne de la ville qui freine l'évolution des infrastructures, et relève les accusations réciproques entre les autorités et la population sur les responsabilités de l'état d'insalubrité. Christophe Defeuilley s'intéresse quant à lui à la notion de délégation dans le secteur des services publics d'assainissement en France, un modèle dont la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara se sont inspirés. Aucun des trois principes de gestion des services publics à savoir l'égalité, la continuité et l'adaptabilité que décrit Defeuilley n'est effectivement mis en œuvre dans le schéma de gestion de l'assainissement au Mali.

Le sociologue camerounais Jean-Marc Ela (1983 : 30), dans son livre *La ville en Afrique*, décrit l'état d'insalubrité des villes de la manière suivante : « [...] C'est comme si l'odeur

nauséabonde dans les hôpitaux en Afrique serait nécessaire à la respiration des nouveau-nés. » Au Mali, il suffit de faire un tour dans nos centres de santé pour l'attester. Avec le déficit d'organisation, de personnels, de matériels, et le foisonnement des pratiques parallèles d'accès aux soins, il est certain que l'état de salubrité passe au second rang.

En effet, les traces des premiers travaux d'assainissement à Bamako remontent aux années 1930 (ANM 2-D-I-38), sous l'administration coloniale. Il était question, à travers un projet d'emprunt au profit de la Commune Mixte de Bamako, de doter le secteur de la « ville européenne » et celui des « quartiers indigènes » de Bamako d'un aménagement moderne répondant aux règles élémentaires d'hygiène et de salubrité publique. Le but unique du projet d'emprunt était d'assurer à la collectivité le maximum de commodité, de facilité de vie et d'hygiène, et faire, dans les plus brefs délais, de Bamako une capitale soudanaise qui n'ait rien à envier aux autres grandes villes de l'AOF, quant à son modernisme, sa netteté et son état sanitaire. Sur les 17 km de route à goudronner 13 km concernaient la « ville européenne ». En termes d'infrastructures d'eau, ledit projet prévoyait 15 bornes fontaines à Niaréla, 40 à Médina Coura et 30 à Bagadadji. Estimé pour un coût total de 1 500 000 francs, ce projet fut l'un des tout premier à doter la ville d'un système moderne de voirie.

De la première République jusqu'au lendemain de la chute du régime de Moussa Traoré, les actions publiques d'assainissement sont passées de la réalisation des journées d'investissement humain à la surveillance d'agents publics, connus sous le nom de *lariweli kelaw*, « les contrôleurs », avec l'idée de « fouiller, réprimander » (Bailleul, 2007 : 282).

En 1986, paraît le film du cinéaste Souleymane Cissé intitulé : « Nyamanton. La leçon des ordures ». Cette leçon se traduit par le parcours des deux protagonistes principaux dont la joie de l'enfance vol en éclat vis-à-vis d'une injustice sociale entre ceux qui jettent leurs rebus à la figure de ceux qui en sont dépourvus. Le contexte du film fait des ordures cette partie de la société rejetée, sans voix, sans aucun moyen d'apporter un changement quelconque à leur situation. Kalifa et sa sœur Fanta, les deux personnages du film, représentent cette continuité de la reproduction sociale : « Toi, tu seras comme ta mère ; moi, je serai comme mon père », dit Kalifa à sa sœur. Ce sont ces représentations qu'Émilie Guitard analyse à partir des villes de Garoua et Maroua au Cameroun. A ce niveau, les ordures constituent une arène du pouvoir et le chef qui maîtrise le tas d'ordures maîtrise aussi ses sujets. Sauf que le tas d'ordures, comme l'indique l'autrice, reste l'un des rares endroits de la ville où logent les génies. Face au système failli de gestion municipale des déchets, le fait de déverser ses

ordures en occupant l'espace du voisin devient alors une provocation et une démonstration de son pouvoir (Guitard, 2012 : 12).

Dans son livre, *Quand l'ail se frotte à l'encens*, Adama Ba (2006) met en scène cette même période des années 1980, avec deux modes de vie diamétralement opposés. Une femme dénommée Mariam, qui est au sommet de l'opulence et chez qui se réunit tout un réseau de gens outranciers, face à Fatim, qui vit un enfer avec ses enfants. Le quotidien de cette dernière est concentré sur la recherche de sa pitance dans les poubelles de Mariam et ses amis. Là aussi, les ordures représentent à la fois l'échec, la précarité et la marginalité.

Plus récemment, en dehors des travaux réalisés par les ONG spécialisées dans le secteur, des universitaires ont publié récemment une étude intitulée : « Sununkun ou Niaman ton : la vie sur les mines “d'or-dures” », effectuée dans le district de Bamako (Doumbia *et al.*, 2022). Les auteurs s'intéressent particulièrement à un groupe d'acteurs de la chaîne de production des déchets, à savoir les « trieurs » constitués en majorité de femmes qui font la loi sur les dépôts de transit à Bamako. Ils y analysent les causes de leur insertion dans ce secteur d'activités, leur profil, la place qu'ils occupent dans la chaîne, mais aussi l'économie que celle-ci génère. De Bamako à la décharge finale de Tienfala, ces décharges de transit sont des lieux d'interactions intenses, empreintes d'une conflictualité permanente, de ruse, de provocations, d'insultes, de « coups bas » caractéristiques d'une informalité loin d'une quelconque autorité publique.

Dans la langue dominante à Bamako qu'est le bamanankan, le terme *jama* ou *jaman* renvoie aux « ordures, balayures », mais aussi à « la force occulte » avec l'idée de dangerosité (Bailleul, 2007 : 353). On trouve également le terme *nɔgɔ*, qui désigne les « saletés, souillures », avec quelque chose de « gluant, visqueux », mais qui s'applique aussi au « fumier, engrais » (*ibid.* : 335). A cela s'ajoute le mot *sununkun*, « le tas d'ordures ménagères » (*ibid.* : 424) ainsi que celui de *jamantɔn* « le tas d'ordures, d'immondices ». Reste enfin à appréhender la notion de « déchet », que l'on trouve avec *jamantɔ* – à ne pas confondre *jamantɔn*, « le tas d'ordures » –, terme qui se décompose en *jama*, « ordure » et *tɔ* « le reste, ce qui reste » (*ibid.* : 424). *Namantɔ* désigne ainsi la part ultime et non valorisable des ordures, littéralement ce qui reste parmi les ordures, renvoyant précisément à la notion de « déchets ».

Comme dans de nombreuses langues à travers le monde, le registre sémantique lié aux ordures est vaste et appelle toute une série de représentations. On a vu que le terme *jama* renvoyait aussi à la notion de « force occulte » dont sont doués certains êtres vivants ou

morts. La dangerosité occulte à laquelle sont associées les ordures – une dangerosité qui renvoie du reste à leur caractère nuisible pour la santé – donne à celles-ci un pouvoir inverse de protection des individus. Aussi, trouve-t-on certaines personnes dont le prénom est *Sununkun*, *Sununkunba* ou encore *namatɔ*, indiquant généralement la naissance difficile du titulaire, ou bien une mère qui a fait de nombreuses fausses-couches auparavant, autant de malheurs attribués à des attaques sorcelaires. Dès lors, prénommer quelqu'un « tas d'ordures » consiste à la fois à dévaloriser celui qui risquerait d'être victime du sorcier (ou de la sorcière) et de retourner la « force occulte » de l'ordure contre son agresseur lui-même occulte. Certaines chansons populaires et les éloges des griots envers leur « hôte » (*jatigi*) vont dans ce sens. C'est le cas de la chanteuse Mah Kouyaté N°1, qui reprend une chanson populaire intitulée « Sounata », où elle relate la bataille épique entre Soundiata et le roi du Sosso. Dans le dernier couplet, elle dit : « *nama, nama, nama... fɛn bɛɛ ye dogo la nama le kɔrɔ nama te dogo la fɛn kɔrɔ*⁹ (« Ordures, ordures, ordures... Tout se cache sous les ordures, les ordures ne se cachent sous rien »). L'explication de cette métaphore est qu'une personne vouée à un grand destin doit tout supporter parce qu'elle serait dotée d'une grande force, en l'occurrence celle émanant des ordures.

Au Mali comme au Cameroun et dans de nombreux pays en Afrique, les ordures peuvent donc avoir une fonction protectrice. « [...] Les lieux d'ordures hébergent des djinns invisibles, dotés de pouvoirs néfastes, mais pouvant être sollicités vis-à-vis des pratiques maraboutiques pour un profit personnel » (Guitard, 2012 : 21). A Bamako, on peut facilement passer à côté d'un tas de canaris cassés avec son contenu de racines et de feuilles d'arbre ou d'œufs cassés déposer généralement dans les carrefours, à l'aube. Si certains y voient des ordures et de l'incivisme, d'autres y voient un « sacrifice » de protection que l'on expulse et disperse aux quatre vents. Ces déchets deviennent parfois un danger pour le public tout en protégeant son auteur.

Le terme *nama* peut prendre aussi le sens de force occulte plus ou moins néfaste (Bailleul, 2007 : 353), ou une force vitale (Colleyn, 1987 : 9).

Au Mali, les titres de la presse écrite, qu'elle soit de papier ou en ligne, témoignent de l'acuité de l'état d'insalubrité de la ville de Bamako : « Gestion des ordures à Bamako. La révolte des populations » (*Maliweb* du 8 septembre 2014) ; « Bamako croule sous le poids des ordures : 15 milliards FCFA d'arriérés pour Ozone » (*Aujourd'hui* du 11 mars 2018) ;

⁹ Mah Kouyaté N°1, ancienne directrice de la formation du Ballet national.

« Ozone Mali : la crise qui pue » (*Journal du Mali* du 10-16 mai 2018) ; « Entre Ozone et GIE, c'est la guerre ! » (*aBamako.com* du 13 mars 2019). Tout comme dans l'assainissement, les enjeux et les défis d'accès à l'eau potable se présentent presque dans les mêmes proportions.

I.1.3. Accès à l'eau potable à la périphérie : entre déficit et défis

La question d'accès au service d'eau potable dans les villes africaines notamment dans les territoires qualifiés de périphérie ou de péri-urbains ne semble toujours pas répondre aux besoins accrus de la demande. Pour comprendre les enjeux et les défis face malgré les actions publiques et privées des acteurs qui interviennent dans le secteur plusieurs travaux ont porté sur différents aspects du sujet. La géographe Sylvie Jaglin analyse sous l'angle de la privatisation l'accès au service de l'eau potable dans les villes en développement en faisant ressortir trois principaux défis. D'abord celui du nombre c'est-à-dire la rapidité de la croissante démographique et son impact dans l'étalement spatial des quartiers, ensuite la pauvreté sous-tendue aussi par le fossé grandissant des inégalités socio-économiques et enfin celui de la raréfaction des sources de financement public, endogènes et extérieurs (Jaglin, 2001 : 3). Prenant l'exemple des villes comme Ho Chi Minh-ville, Dakar ou encore Abidjan, l'auteur montre que le taux de connexion est médiocre et les services publics inconstants ce qui provoque des marchés locaux de l'eau dans des zones où l'absence de toute régulation est synonyme de risques sanitaires. Dans ces quartiers périphériques l'investissement en matière de services publics n'apparaît comme une priorité.

Dans une approche comparative de l'approvisionnement en eau potable entre la ville de Dakar et Libreville, Guy Serge Bignoumba (2007 :1) s'intéresse aux politiques publiques d'eau dans les deux pays dans les quartiers qu'il désigne sous le nom de sous-intégrés. La différence entre la question à Libreville et Dakar tient au fait qu'au Gabon la gestion de l'eau est centralisée par la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG) alors qu'au Sénégal en plus de la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) d'autres acteurs tels que les collectivités territoriales, les ONG participent à la gestion. En effet, les difficultés d'accès à l'eau potable au Gabon sont liées à l'abandon de la politique de réalisation des bornes-fontaines creusant un fossé entre les quartiers les mieux équipés et ceux qui ne correspondent pas aux programmations de la SEEG c'est-à-dire qui n'ont reçu aucun équipement d'assainissement moderne. Pour le cas de Pikine, un quartier périphérique de Dakar, c'est la Sénégalaise Des Eaux (SDE) qui est une société privée chargée de la distribution de l'eau co-

supervise avec la Société Nationale des Eaux du Sénégal l'approvisionnement dans ces zones urbaines et péri-urbaines.

Malgré ces avantages dus au partenariat public-privé à Dakar, Djibril Diouf (2015 :13) rappelle que les conditions d'accès aux branchements sociaux restent à investir afin que les plus démunis y trouvent leur compte. Dans cette logique de libéralisation effrénée des services publics, l'ancien directeur général de la société Énergie du Mali, Francis Leborgne analysant le contexte et les enjeux de privatisation de la société laisse entendre que « l'eau potable ne doit pas être considérée comme une marchandise, soumise aux lois du marché. Elle doit être gérée de la manière la plus efficace et la plus économique possible, effectivement par des sociétés privées. Mais elle doit être considérée comme un service public, avec les garde-fous nécessaires pour éviter le gaspillage et la gabegie ». Selon lui, les organisations internationales ont failli doublement en définissant une politique libérale inapplicable, en faisant supporter par le service le poids prohibitif des investissements, et celui de frais fixes énormes, quand la desserte est limitée mais aussi elles n'ont pas expliqué ni soutenu le système qu'elles avaient mis en place, en imposant le respect du contrat et du régulateur (Leborgne, 2006 : 13).

Face aux échecs du « Consensus de Washington », les institutions internationales vont procéder à la reformulation de leur discours, notamment en affichant la volonté d'intégrer un volet social pour promouvoir « un ajustement à visage humain » et en mettant en avant des concepts comme ceux d'*empowerment*¹⁰, de participation, de « développement par le bas », de développement endogène qui relevaient plus jusqu'alors des « alternatives » du développement (Baron, 2007 : 3). Cette autrice aborde le sujet sous l'angle de l'articulation entre le niveau global et local avec la participation de la société civile. Ainsi, de nouveaux acteurs tels que les collectivités territoriales qui devraient émerger suivant une certaine

¹⁰ La notion d'*empowerment* arrive en France dans les années 2000. Mais, son origine remonte au XII^e siècle en Grande Bretagne et vient du verbe *to empower*, désignant un pouvoir, une autorité plus formelle accordés par une puissance plus élevée avant de devenir au XIX^e siècle *empowerment*, qui définit à la fois un état et une action, celle de donner du pouvoir. Suivant la trajectoire du terme, il est utilisé dans les années 1970 surtout dans les milieux féministes aux États Unis pour décrire le processus d'acquisition d'une conscience sociale [...] permettant aux femmes [...] de s'inscrire dans une perspective de changement social. [...] C'est à partir des années 1990, que le terme apparaît dans le vocabulaire international de l'expertise des politiques publiques où il prend en compte le rôle des administrés en mettant en avant la responsabilité des individus et l'enjeu de la participation ». Lire, Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener, 2013, « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales*, Éditions Réseau Canopé, pp-25-32, [En ligne, consulté le 15 juin 2023, URL : <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2013-3-page-25.htm>]

autonomisation dans la prise des décisions au niveau local se retrouvent dépendants des bailleurs de fonds qui définissent la gestion de l'eau global.

En effet, depuis ce fameux « Consensus de Washington », l'écart entre les investissements dans les secteurs publics en réseau dont les télécommunications était très grand par rapport au secteur de l'eau. Karen Bakker s'interroge sur la terminologie de participation du secteur privé et de privatisation pour démontrer leur conséquence dans la gestion de l'eau potable dans les pays en voie de développement. Selon elle, les arguments des tenants de la privatisation s'articulent autour de la capacité du secteur privé d'assurer le financement des réseaux gérés par le secteur public tandis que les opposants rejoignent la thèse de Francis Leborgne (2006 :13) en affirmant qu'il est inacceptable d'un point de vue déontologique de tirer profit de l'eau (Bakker, 2009 : 4). De ce point de vue, les débats sur l'accès à l'eau potable se sont ensuite cristallisés autour de la notion du « consensus post-Washington » (Bakker, 2009 : 7).

Même si les modes de gouvernance et les acteurs diffèrent d'un pays à un autre, la question de l'eau se pose dans les mêmes termes un peu partout en Afrique. L'une des difficultés des habitants à la périphérie de Bamako est l'appréciation de la distance des habitats par rapport aux points d'eau. Si la définition de l'accès à l'eau potable selon l'Organisation mondiale de la santé est une distance de 200 mètres en milieu urbain (Guitton, 2009 : 198) cela n'explique pas toutes les difficultés liées aux obstacles d'approvisionnement. Et l'Afrique subsaharienne reste confrontée à « un stress hydrique » Mathieu Mérino (2008 : 1) notamment les populations dans les zones périphériques.

« Dans la plupart des villes africaines, à l'exception du Botswana et de quelques villes comme Le Cap [...], les services d'eau sont peu développés et peu performants » (Mérino, 2008 : 7). Si ces services ne sont ni bien développés ni bien performants leur distribution varie encore selon que l'on vit dans un quartier au centre-ville qu'à la périphérie. C'est le cas du quartier de EBA'A à Yaoundé situé en altitude au-dessus de tous les réservoirs d'eau où les habitants adoptent des mesures non conventionnelles c'est-à-dire les rivières, les puits et les pluies (Ndongo et *al.*, 2010 : 153). A Alger, Fatiha Chikr Saïdi, en analysant les inégalités face à l'accès à l'eau potable introduit la notion de ségrégation hydrique là où la ségrégation spatiale de l'époque coloniale avait fait installer les populations européennes sur les hauteurs de la ville. Autrement dit, l'entreprise de production, de gestion et de distribution de l'eau d'Alger (EPEAL) n'a fait que reconduire ce plan d'approvisionnement là où les privilégiés ont pris la place des européens dont la conséquence est la pénurie marquée dans les quartiers

centraux que « dans les grands ensembles informels de la périphérie » (Saïdi, 2010 : 312). Pour faire face à ces inégalités, les femmes adoptent des stratégies de stockage en faisant recours à l'idée musulmane du droit à la soif (*ibid*, 2010 : 313).

Tout comme dans le quartier d'EBA'A à Yaoundé et Ain Naâdja à Alger, les habitants des quartiers périphériques de Lomé (Somadjago et *ali.*, 2019 : 38) développent les mêmes stratégies d'accès à l'eau. Pour le cas de Togo, les auteurs déterminent les principales difficultés d'accès à l'eau dans ces zones qui sont d'ordre financier puisque le coût du raccordement est largement au-dessus des revenus de la plupart des ménages mais également un manque de personnel de la société togolaise des eaux.

Ainsi, au Mali, la gestion de l'eau est orientée par la Politique Nationale de l'Eau (PNAE). Le cadre juridique et réglementaire de cette politique retient la loi n°02-006 du 31 janvier 2002 portant Code de l'eau, qui définit l'eau potable comme « l'eau destinée à la consommation des ménages, des entreprises ou des administrations qui par traitement ou naturellement répond à des normes définies par la législation et la réglementation en vigueur sur la qualité de l'eau¹¹. Cependant, l'ordonnance n°00-20/P-RM du 15 mars 2000 définit la délégation de gestion de service public comme une convention par laquelle le Maître d'ouvrage permet à un exploitant, appelé gestionnaire délégué, d'établir et / ou d'exploiter les installations d'eau en vue de satisfaire les besoins du public pour une durée fixée et dans des conditions prévues audit contrat. [...] La délégation peut prendre alors la forme d'une Concession d'ouvrage, d'un Affermage, d'une Gérance ou de toute variante ou combinaison de ces trois conventions.

I.2. Problématique et hypothèses de recherche : de la gouvernance des services publics à la suppléance des services d'utilité générale

La notion de suppléance a été récemment utilisée en 2020 dans les milieux de l'éducation, de la santé et aujourd'hui de la sécurité et même de la justice. Dans son mémoire de l'École Nationale de la Santé Publique en France, Annie Gorju (2003 : 70) cite la définition de Paul Durning selon laquelle la suppléance est relative aux « professionnels intervenant auprès des parents pour pallier leurs défaillances et assumant de façon temporaire l'essentiel des activités

¹¹ Voir le document de la Politique Nationale de l'Eau, Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, 2006, 64p, [En ligne, consulté le 16 avril 2023, URL : https://pemmali.org/wp-content/uploads/sites/24/2016/12/Doc-Politique-Nationale-Eau-Version-finale_NR.pdf]

familiales d'éducation, en internant, ou en service de placement familial ou dans des structures intermédiaires et alternatives au placement ». Longuement discutée dans le domaine de l'éducation, en particulier des institutions d'accueil des enfants enlevés de leur famille, Gorju utilise la notion pour articuler une logique de coopération entre institution et famille à partir de la protection et l'intérêt des enfants (*ibid*, 35).

Nous avons été intéressés par le projet intitulé « Suppléance : vers un nouvel espace de gouvernance endogène ? », coordonné par Gilles Holder, au sein du Laboratoire MaCoTer¹². Cette notion de suppléance tente en effet de comprendre comment les populations pallient une présence de plus en plus réduite de l'État qui, et cela avant même la crise sécuritaire qui a débuté en 2012, où il était déjà absent dans de larges espaces du territoire national. Comment les populations continuent de développer des attitudes de résilience en proposant des services d'utilité générale, imposant de nouvelles normes pratiques en lieu et place de celles de l'État absent ou insuffisant. Les chercheurs définissent la notion de suppléance et analysent les espaces possibles où elle s'exerce au Mali. Ils explorent ainsi deux grands secteurs régaliens, à savoir la sécurité et la justice, et deux secteurs essentiels du service public, en l'occurrence l'éducation et la santé. Enfin, un axe transversal analyse la dimension économique de la suppléance et celle du genre. Il ressort de ces travaux que la suppléance ne remplace pas seulement le service public absent, ou insuffisant, ou inadapté ; elle « y pallie en l'enrichissant d'un supplément » (Holder, 2022 : 8), en ce sens où les acteurs et les groupes innovent pour répondre aux besoins du service en question. Les réflexions autour de la notion sont menées à travers les différents séminaires réalisés par le Laboratoire MaCoTer¹³. Cinq séminaires et un atelier ont été réalisés depuis 2019 au cours desquels les équipes réfléchissent à travers des travaux de terrain sur les différents espaces de suppléance. Les travaux de l'atelier sur la suppléance révèlent que « les espaces de suppléance sont pluriels, multiples, et difficile¹⁴ ».

En effet, si l'État ne peut ou ne doit pas contrôler toutes les activités sociales et économiques, il peut lui arriver d'accompagner un processus de mise en normes. Dans nombre de secteurs relevant du service public, on a constaté l'apparition de multiples acteurs inscrits dans des logiques financières qui reconfigurent les rapports entre services publics et usagers. Quand on

¹² Voir la page du projet, sur le site Internet du laboratoire : <http://www.lmi-macoter.net/suppleance/>

¹³ *Ibid*.

¹⁴ Atelier de réflexion autour du projet « la suppléance, nouvel espace de gouvernance endogène ? », le 3 novembre 2021 à l'hôtel Radison-Blu à Bamako dans le prolongement du Colloque international de Bamako, *Reconfigurations maliennes et situation ouest-africaine*. Il a été discuté de la pertinence du projet en présentant les différents axes de recherche. Voir le lien, www.lmi-macoter.net/wp-content/uploads/2021/12/MaCoTer_Suppleance_Synthese-atelier-03nov21.pdf

prend les trois fondements essentiels du service public, à savoir l'égalité, la continuité et l'adaptabilité (Defeuilley, 1996 : 60), la distribution de l'eau et l'assainissement constituent des services à la fois de base et de proximité, où se développent des offres de services plus ou moins suivies et plus ou moins régulées, faute de pouvoirs publics disposant de moyens et de ressources humaines pour contrôler les activités déléguées.

Or, il se trouve que la question de solvabilité constitue un principe majeur de l'entreprise. « L'entreprise privée s'adresse à des clients solvables » (Allard, 2008 :16). Cette norme peut-elle être conciliée avec le respect d'un principe d'égalité dans la prestation du service ? A cet égard, le principe d'égalité implique qu'aucune distinction ne soit faite entre usagers quant à l'accès au service comme au service lui-même (Caponetti et Sak, 2016 : 14). Quant à la continuité, elle exige la permanence des services essentiels pour la vie sociale [...], les services de santé, les services de communication [...] et certains services techniques (*ibid.*, 2016 : 14). Dans les « pays périphériques » où les pouvoirs publics s'engagent dans la négociation des opérations de privatisation en position de faiblesse (Allard, 2008 : 11), les coûts des services essentiels reposent sur les citoyens.

« De ce fait, en cédant au secteur privé la prestation de certains services, l'État perd également une grande part de sa capacité à opérer des choix stratégiques sur le long terme (*ibid.*, 2008 : 23). On pourrait parfaitement illustrer cela dans la gestion des déchets où depuis trois décennies les pouvoirs peinent à trouver une formule adéquate et pérenne. Une étude récente sur les services publics au Burkina, au Mali et en Mauritanie dans un contexte de crise coordonné par Gilles Holder, introduit les termes de services publics ambulants et de services publics d'utilité publique assurés par les groupes armés non étatique. L'étude s'intéresse à la délivrance des services publics dans ces différentes zones où la situation sécuritaire a soit fait fuir les communautés ou tout simplement leur mode de vie s'apparente au pastoralisme tout en tenant compte des spécificités qui leur sont propres (Holder, 2021: 25). Si parmi les trois régions qui ont fait l'objet des enquêtes de cette étude, la Mauritanie est la seule à être parvenue à assurer des services publics ambulants, l'étude démontre également que ce succès ne peut être qu'à court terme dans la mesure où les populations reconnaissent implicitement le rôle de l'État même si ses services ne sont pas souvent fonctionnels.

Dans le secteur de l'eau, la gestion des adductions d'eau est un lieu d'observation privilégiée des pratiques de suppléance. La caisse de la vendeuse de l'eau est destinée à l'entretien de l'ouvrage, mais il n'est pas rare qu'en fonction de sa position sociale, elle utilise une partie des recettes pour soutenir un cousin, lui-même président d'un comité de gestion d'eau ou

encore réorganiser les horaires de distribution d'eau en fonction de ses rapports avec certains voisins. De même dans l'assainissement, il est fréquent de constater qu'un groupe de femmes âgées s'occupent de la gestion de dépôts anarchiques ou non formels, en décidant des heures d'ouverture et de fermeture et en fixant un tarif d'accès à la décharge.

Notre intérêt ici est de mobiliser la notion de suppléance à travers les prestations de proximité des acteurs de l'assainissement dans une moindre mesure mais surtout sur les pratiques d'accès à l'eau potable où les revendeurs offrent leurs prestations aux ménages et aux usagers du secteur. Avec l'apparition de ces nouveaux acteurs, issus pour la plupart des zones de conflits à l'intérieur du pays, nous avons constaté le grossissement d'une activité de revente d'eau à la périphérie de Bamako, notamment en Commune I. La question au départ fut de comprendre si la notion de suppléance dans ces espaces d'offre et demande d'eau potable pourrait nous permettre de mieux saisir ce terrain où se développe une économie parallèle, là où ni l'État, ni les collectivités locales, ni les sociétés privées n'interviennent, ou interviennent insuffisamment. Certes, l'État tente à travers les projets d'urgence d'eau et d'assainissement pour élargir son réseau hydraulique, mais à la périphérie du district de Bamako et parfois même au cœur de celui-ci, ce sont les revendeurs d'eau qui assurent le service.

Dans un contexte de crise sécuritaire difficile, voire structurelle au Mali, gouverner les services publics de base peut facilement se muer en une « politique du ventre » (Bayart, 1989 : 1). « Un espace public rempli d'ordures et de saletés est certainement le signe d'un espace politique non maîtrisé. Mais, c'est peut-être, aussi, le signe d'un territoire abandonné et méprisé [...] par les autorités publiques, tant municipales qu'étatiques [...] » (Bouju, 2002 : 18).

C'est en tenant compte de ce contexte et face à la complexité du sujet que nous avons identifié un certain nombre d'hypothèses afin d'atteindre nos objectifs.

- ★ La première hypothèse interroge les profils des travailleurs des ordures ayant commencé leurs prestations suite à l'application de la circulaire n°00 10 du 9 mars 1993 et les porteurs d'eau pour voir le processus de leur insertion dans le tissu socioéconomique dans un contexte international favorable à l'ouverture de la gestion des services publics. Si certains d'entre eux ont pu s'insérer en devenant des experts d'assainissement nous voyons que d'autres encore peinent à répondre au service public de ramassage des ordures. Ainsi, l'avènement d'un nouvel opérateur économique n'a-t-il pas entraîné la faillite d'un système qui relevait de l'économie

morale (activité économique d'utilité générale, accès à l'emploi pour les jeunes), en réintroduisant une économie de marché (concurrence, auto régulation de l'offre et de la demande) et en amplifiant les régimes de corruption et de prévarication ?

- ✦ A partir de la deuxième hypothèse, les représentations sociales et l'organisation des décharges sont considérées comme un frein à toute initiative de gestion pérenne du secteur d'assainissement. Nous partirons du constat selon lequel toute l'ossature du schéma de gestion des ordures ménagères à Bamako – nous nous limitons en effet à ce type de déchet, la gestion des déchets liquides étant techniquement différente et concerne peu les particuliers repose sur les infrastructures d'assainissement dont l'inexistence ou l'inadaptation met à nu toute projection de réalisation dans le secteur. Avec une croissance démographique de la ville quasiment hors de contrôle, le taux de production des ordures dépasse toutes les prévisions des services de ramassage. Cette inadéquation entre statistiques et réalité contraignant les populations à vivre dans les ordures, ne pousse-t-elle pas celles-ci à adopter des pratiques de gestion individuelle ou collective des immondices ? L'état d'insalubrité de la ville, tout à fait inquiétant, tient-il uniquement de la faillite de l'approche libérale public-privé, ou bien les usagers eux-mêmes ont leur part dans cet échec ? Peut-on interpréter les comportements d'indifférence et d'incivisme des populations comme une forme de contestation à l'encontre des pouvoirs publics, et où les ordures joueraient un rôle politique ?
- ✦ Enfin, la troisième hypothèse pose que, les acteurs que l'on qualifiera « hors cadre » de l'assainissement (individus et collectifs) et de l'eau potable (privatisation des bornes-fontaines, revendeurs d'eau...) répondent-ils véritablement au principe de suppléance. Il s'agit de voir si leurs activités pallient et améliorent la délivrance de services d'utilité générale, et en quoi le fonctionnement des GIE d'un côté, des comités de gestion d'eau de l'autre, sont-ils participatifs et efficaces ? En palliant, est-ce que ces acteurs améliorent la performance des services d'utilité générale en témoignant d'une certaine agilité sociale et économique ? Enfin, ces espaces de suppléances s'inscrivent-ils dans un horizon coopératif avec les pouvoirs publics, en constituant des « passerelles », des « en attendant que... » ?

Chapitre II – Méthodologie

II.1. Du choix du sujet et de la méthodologie d'enquête

La démarche méthodologique est la phase cruciale de la recherche académique et universitaire. L'urbanisation rapide de Bamako et l'occupation non contrôlée de l'espace d'habitation n'ont pas été suivis d'un plan d'urbanisme qui prendrait en compte la création des fondations d'adduction d'eau et d'assainissement à la disposition de la population. Et l'on pourrait en dire autant de l'électrification ou du réseau routier urbain. Sauf que pour l'eau et l'assainissement, l'odeur de miasmes délétères (Bertolini, 2006 : 27) autour des décharges spontanées et la crise pénurie technique d'eau provoquent de nombreuses complications en termes de santé publique.

En s'éloignant du centre-ville vers la périphérie de Bamako, nous observons un vaste champ de clientélisme dans la distribution des services d'eau et d'assainissement ; la logique électoraliste, et parfois même d'enrichissement personnel, des élus locaux étant un secret de polichinelle. De son côté, l'État adopte des projets appliqués sur le territoire des collectivités territoriales sans la collaboration effective de celles-ci, alors que beaucoup de ménages peinent à payer mensuellement les 3 000, 4 000, voire 5 000 francs aux éboueurs, et qu'ils souffrent du tarif élevé de l'eau potable fournie par des prestataires sur lesquels ni l'État ni les municipalités, faute de moyens et parfois de volonté, ne contrôlent réellement les activités.

Nous habitons un quartier de la Commune IV, où depuis une vingtaine d'années, nous participons régulièrement à la gestion de soi-même du ramassage des ordures, ainsi qu'au curage des caniveaux. Nous nous assistons parfois aux altercations entre les agents de GIE et les familles qui ont du mal à s'acquitter de leurs frais d'abonnement. Les ordures peuvent rester à s'entasser dans les sacs pendant dix à quinze jours pendant l'hivernage sans être évacuées. C'est par ce réflexe que nous nous sommes interrogées sur les causes de cette situation, qui nous a conduits plusieurs fois à saisir en vain la mairie pour signaler des irrégularités de ruissellement d'eaux usées ou de tas d'ordures.

Les odeurs de putréfaction d'un âne mort, abandonné par un ramasseur parce que la charrette trop lourde, s'est cassée ; un conducteur qui jette une bouteille de boisson vide par la portière de sa voiture ; un dépôt de transit coincé entre deux établissements scolaires ; des caniveaux débordants de miasmes verdâtres et de bouteilles en plastique ; se réveiller à 3 h du matin pour se mettre en rang devant une borne-fontaine ; payer un revendeur la veille pour

s'approvisionner en eau... sont autant de situations qui ponctuent le quotidien des habitants de Bamako, riches comme pauvres. D'où l'idée de comprendre, à la fois d'un point de vue personnel et universitaire, pourquoi et comment « Bamako la coquette » en est arrivée là.

Pendant le premier mandat du président Alpha Oumar Konaré, le slogan « Kokadiè »¹⁵ avait été lancé pour signifier que le nouveau pouvoir démocratique allait assainir l'administration publique et, comme on le disait alors avec conviction, moraliser la vie politique. Mais au même moment où l'on parle d'assainissement au sens métaphorique, le service d'hygiène et d'assainissement était incapable de débarrasser la capitale de ses tas d'ordures.

L'autre raison du choix du site d'enquête à savoir le quartier de Banconi est qu'il constitue le plus grand quartier de la troisième commune de Bamako la plus peuplée et le plus mal desservie en services d'eau et d'assainissement. C'est le plus grand quartier «illégal» de Bamako (Mamadou Sarr, 1980 : 1). Madjigoto Robert (2018 : 20) travaillant sur la problématique de l'accès à l'eau des quartiers périphériques de N'Djamena illustre bien cet aspect de fabrication de l'illégalité : « L'extension spatiale de la ville s'est réalisée sous l'œil des agents de la mairie et du cadastre qui n'ont réalisé aucun plan de restructuration surtout des quartiers de N'Djamena Est ». A cause l'inaccessibilité criarde à l'eau potable, on entend couramment auprès de la population ou des techniciens d'ouvrages hydrauliques l'expression «zones rouges» pour désigner les quartiers de Sikoroni, Nafadji et le secteur de Dianguinébougou. Les données recueillies concernant ce dernier montrent de nombreuses incohérences dans les actions publiques concernant les services essentiels. La zone rouge est soit située en hauteur, à flanc de colline, soit il faut dépasser les normes de forage pour atteindre la nappe phréatique.

Le travail ethnographique sur l'accès à l'eau s'est principalement déroulé dans un secteur de Banconi qui est Dianguinébougou. Mais pourquoi spécifiquement le quartier de Dianguinébougou ?

Avoir de l'eau potable continuellement et bénéficier d'un service régulier d'évacuation des déchets sont quasi impossible. D'abord, la densité de la population autour de la maison du guide d'Ançar Dine est très élevée d'où la demande plus forte en eau potable et le besoin accru du service d'assainissement. Malgré les initiatives privées, à l'instar de l'œuvre de

¹⁵ Terme bamanankan *kɔkaje*, litt. « rendre les affaires [publiques] blanches », et par analogie, « blanchir, rendre propre » – en français, on dirait plutôt « faire le ménage », réservant le terme « blanchir » au registre péjoratif de « l'argent sale ». Le slogan a été popularisé avec le film d'Adama Drabo réalisé en 2006, dont le sujet principal était la corruption et le détournement des biens publics.

l'association Ançar Dine et de certaines ONG finançant l'implantation de forages, de nombreux ménages souffrent du manque d'eau, provoquant une dégradation de leurs conditions sanitaires.

Sans infrastructures sanitaires, scolaires et hydrauliques adéquates, la poussée démographique de la ville de Bamako et l'exode rural ont participé à la création de ce vaste quartier de Banconi avec des secteurs très mal desservis par les services urbains. Cette absence des pouvoirs publics dans l'organisation spatiale de la ville ce qui provoque une dichotomie marquée opposant alors un centre partiellement équipé et des périphéries ignorées, où la possibilité d'accéder à la propriété immobilière, dans les conditions de précarité juridique imposés par une situation foncière irrégulière, a pour revers un éloignement croissant des équipements et services urbains (Bohbot, 2008 : 119).

Vivant dans les mêmes conditions de périphérie, à Maroua au Cameroun, l'acheminement de l'eau potable aux ménages est organisé par les *Mafa*. Un *Mafa* est un citoyen ayant émigré de longue date ayant lui-même fait le métier de porteur d'eau et qui a pour rôle d'organiser les contacts des nouveaux *Mafa* avec la ville et à veiller à la bonne marche des bornes-fontaines. Selon l'auteur, la vente d'eau au porte-à-porte n'est possible que grâce à l'existence d'une population de migrants temporaires, qui à partir du mois de juin descendent dans les villes les plus proches de leur résidence habituelle pour une durée n'excédant pas trois mois » (Iyebby-Mandjek, 1994 : 322).

Ainsi pour construire notre problématique, nous avons commencé par consulter ces travaux disponibles dans les bibliothèques et aux archives nationales, avant de faire nos recherches sur les ressources disponibles en ligne. Ensuite nous avons été à la direction d'Ozone-Mali et à la Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN), où nous avons pu avoir un certain nombre de documents techniques et administratifs en matière d'assainissement. Certes, il y a une importante littérature et il existe de nombreux documents sur le secteur. Mais la plupart relève de la littérature grise constituée de rapports d'expertise interne à l'administration ou confiée à des cabinets spécialisés, dont les références bibliographiques sont assez maigres. Il existe cependant quelques travaux académiques, mais certains ouvrages et articles pertinents en ligne ne sont malheureusement pas en accès libre.

II.2. Des acteurs, des entretiens et quelques difficultés

Le travail de terrain a commencé par la rencontre des responsables des GIE affiliés au Collectif des Groupements Intervenant dans l'Assainissement du Mali (COGIAM). Il a concerné cinq des six communes du district de Bamako. Tous les acteurs de GIE ont été rencontrés par l'entremise du président du COGIAM et tous les entretiens se sont déroulés soit dans les locaux de leur GIE soit sur les sites de dépôts de transit. Les rendez-vous étaient pris en fonction de leur disponibilité et les guides d'entretien étaient adaptés à leur expérience de prestataire dans le secteur.

Après les entretiens avec les agents du secteur d'assainissement, nous avons fait trois déplacements à Tienfala pour avoir des entretiens individuels et collectifs avec les élus, les gardiens du site et le Groupement des Six Villages pour l'Exploitation de la Décharge de Noumoubougou (GIE-GV6 EDN) créé suite à l'exploitation de la décharge finale de Noumoubougou. Ensuite nous avons fait des observations de la décharge finale en compagnie d'un agent technique de la Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) qui nous a expliqué le mode de fonctionnement ainsi que les parties techniques. Concernant la rencontre avec les superviseurs et les agents balayeurs d'Ozone, celle-ci a été facilitée par un conseiller Ozone-Mali, lui-même ancien directeur national de la voirie.

Nous avons privilégié la transcription intégrale des entretiens qui nous paraissaient plus riches en informations, dont nous avons mobilisé des extraits pour les analyser. Cette opération de constitution d'un corpus d'entretiens, travail minutieux pour conserver fidèlement les propos de nos interlocuteurs, a été faite en regroupant par thématique les différents discours afin de sérier par variables de mots clés. Au regard de la complexité du sujet et de l'engagement des personnes que nous avons interviewées, nous avons conservé un anonymat total sur leur identité, en utilisant des noms et prénoms fictifs, mais reconnaissables à l'égard de leur identité communautaire. Pour l'enquête auprès des porteurs d'eau, après quelques jours de prise de contact négocié et d'acceptation, il nous est arrivé de sillonner l'artère principale du quartier de Banconi avec certains porteurs d'eau en suivant leur trajectoire pour connaître les astuces qu'ils développent et les difficultés qu'ils rencontrent. Quant aux membres des Comités de gestion de l'eau, c'est à travers les membres du Collectif des Associations de Développement de Dianguinébougou (CADE-D) et l'Association des Jeunes pour le Développement de Dianguinébougou (AJDD), que nous avons pu mener les entretiens. Nous avons bien sûr arpenté les rues pour voir les forages

(fonctionnels et non fonctionnels) et les adductions d'eau, avant d'avoir des entretiens avec les conseillers du chef de quartier, les gérants, les associations de femmes, les GIE, les gardiens d'une unité de recyclage de plastique et certains membres de famille.

C'est ainsi une cinquantaine d'entretiens semi-structuré ont été réalisés c'est-à-dire que nous avons d'abord élaboré des guides d'entretien en fonction de chaque catégorie d'acteurs et ensuite nous avons pris le contrôle du déroulement des entretiens sans que la personne enquêtée ne soit un simple répondant aux questions. Plus nous avançons plus le sujet nous paraissait plus claire et les entretiens qui prenaient l'allure de conversations devenaient plus riches. Le bamanankan et le français étaient les deux langues d'entretiens enregistrés à l'aide du dictaphone, la liste ci-dessous rend compte en termes de statut des personnes rencontrées :

a) Les acteurs institutionnels :

Conseiller du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD), ancien directeur de cabinet du MEADD, chef de service chargé d'assainissement à la Direction Nationale d'Assainissement, du Contrôles des Pollutions et Nuisances (DNACPN), chargé d'assainissement à la Direction Régionale d'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et Nuisances (DRACPN), chef de la division assainissement de la Direction des Services Urbains et de la Voirie (DSUVA) et chefs Services d' Assainissement, du Contrôle des Pollutions et Nuisances (SACPN), des Communes I, II, III et IV.

b) Les Collectivités Territoriales :

Les élus locaux et secrétaire général de quatre communes.

c) Les Groupements d'Intérêts Economiques :

Responsables de GIE, gardiens de dépôt, trieurs et récupérateurs, ramasseurs d'ordures ménagères. Les entretiens étaient centrés sur leur participation à partir de la lettre circulaire, les enjeux et jeux de l'environnement de leur prestation, leur organisation, les tarifs des prestations, le zonage, leurs difficultés, l'avènement d'Ozone Mali, leur perception des déchets, les causes de leur choix de trieurs, la vie autour des dépôts de transit et de décharge finale.

d) Les acteurs non institutionnel de l'eau et de l'assainissement de Dianguinébougou :

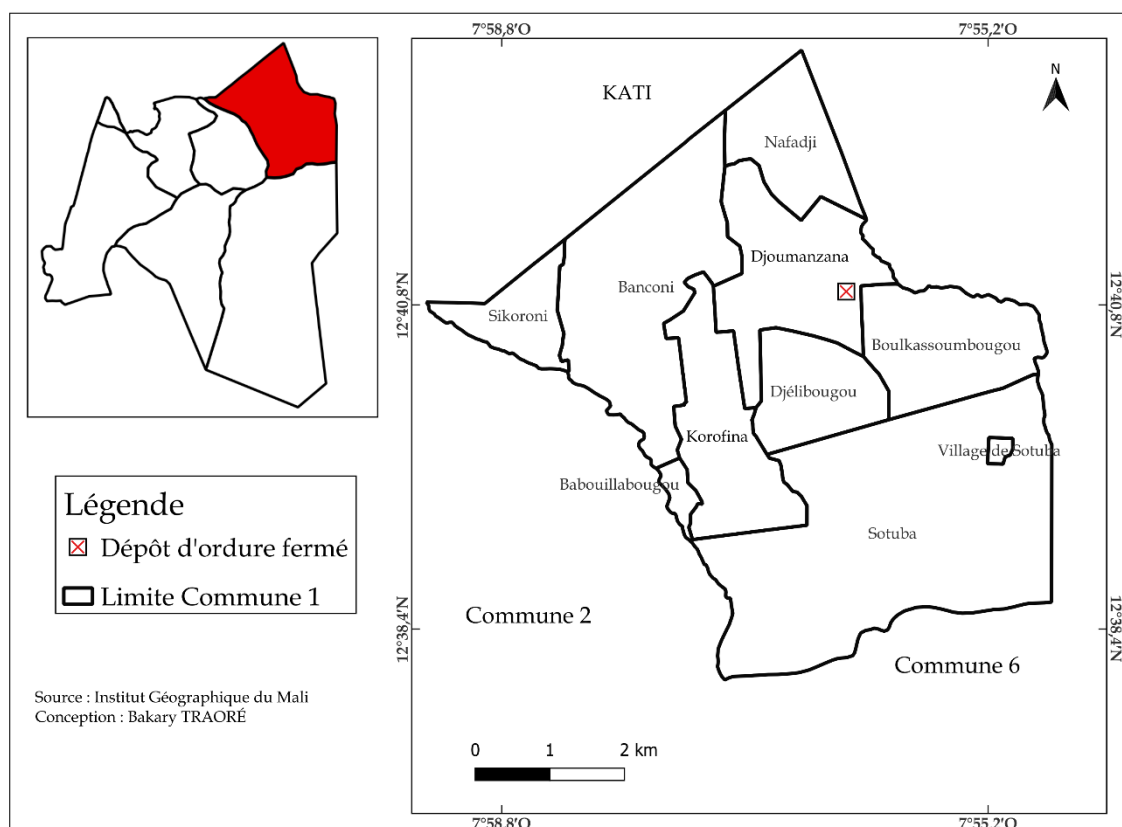
Membres des comités de gestion, revendeurs d'eau, charretiers et pousse-poussiers, gérants de borne-fontaine, conseillers du chef de quartier, responsables de l'association Kunadia Ton, enseignants-chercheurs, ménages.

e) Ozone-Mali : Conseillers d'Ozone-Mali, chef de commune, superviseurs de collecte, agents de terrain.

Quelques difficultés sur le terrain sont apparues, bien qu'anecdotiques. Les premiers écueils concernent l'usage du dictaphone. Certains responsables de structures étatiques ont bien voulu nous recevoir à condition de faire les entretiens sans enregistrement. L'habitude des prises de notes acquise dans des recherches précédentes nous a permis de rapidement surmonter cela. Quelques anciens responsables de GIE qui avaient rejoint Ozone-Mali de façon prématurée n'ont pas accepté de nous recevoir sur le sujet malgré nos multiples tentatives. Ils étaient l'objet de nombreuses critiques de la part de leurs collègues. Ainsi, sur les six coordinateurs du Collectif des Organisations et Groupements Intervenant dans l'Assainissement au Mali, seule la coordinatrice de la Commune III n'a pas été rencontrée à cause de ses déplacements multiples.

Au niveau des acteurs institutionnels lorsque nous nous présentions auprès de la direction d'un service pour avoir un entretien, on nous demandait de déposer une lettre d'introduction avec le numéro de téléphone pour être rappelé plus tard. Après, une quinzaine de jours d'attente et de va et vient, nous avons décidé d'appeler le responsable chargé de la question. Il nous proposa de venir le lendemain. Mais à notre grande surprise il y avait deux agents qui nous attendaient. Une fois le sujet introduit et en voulu sortir le dictaphone pour demander le consentement, l'un sursauta pour dire qu'ils ne sont pas d'accord pour l'enregistrement et l'autre de dire qu'il n'est même pas spécialiste de l'assainissement et, de surcroît, qu'il ne travaille pas sur le sujet parce qu'il est agronome. Ensuite, ils nous ont demandé de laisser le questionnaire et de revenir une autre fois. Face à la situation, nous avons proposé de prendre directement attache avec le responsable plus tard avec lequel l'entretien s'est déroulé.

II.3. Présentation du terrain d'enquête : de l'eau et des ordures en Commune I



En 1978, Bamako est dirigée en collectivité. Depuis 2006, il est dirigé par une mairie de district dont les élus sont majoritairement membres du parti Adema-PASJ. La ville joue plusieurs fonctions. Cette accumulation de statuts et de fonctions rend sa gestion complexe en termes d'assainissement et d'eau potable. Depuis une vingtaine d'années, plusieurs programmes d'assainissement et d'accès à l'eau potable ont été mis en œuvre, notamment pour la ville de Bamako. Le Projet d'Approvisionnement en Eau Potable de Bamako/Kabala (PAEP)¹⁶ lancé en 2013 et financé par l'État malien et ses partenaires est parti du constat que le taux d'accès de la ville était de 36% et qu'il fallait rehausser à 60 % en 2020. Le Projet

¹⁶ Lire Fonds Africain de Développement, Projet d'Approvisionnement en Eau Potable de la Ville de Bamako/Kabala (PAEP), Rapport d'évaluation, Département OAWS, Septembre 2013, 26p. [En ligne, consulté le 12 mai 2023. [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Mali%20-%20Projet%20d%E2%80%99approvisionnement%20en%20eau%20potable%20de%20Bamako%20-%20partir%20de%20la%20localit%C3%A9%20de%20Kabala%20\(PAEP%20Bamako-Kabala\)%20-%20Rapport%20d%C3%A9valuation.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Mali%20-%20Projet%20d%E2%80%99approvisionnement%20en%20eau%20potable%20de%20Bamako%20-%20partir%20de%20la%20localit%C3%A9%20de%20Kabala%20(PAEP%20Bamako-Kabala)%20-%20Rapport%20d%C3%A9valuation.pdf)]

d'Assainissement de la Ville de Bamako (PAVB)¹⁷ a permis l'augmentation du traitement de la station de Baco Djicoroni avec une capacité nominale de 12 000 m³/j¹⁸, entre 12 et 18 millions litres par jour depuis 2003. Le taux d'accès à l'assainissement quant à lui devrait passer de 35% à 62 % à la fin de la deuxième phase en 2036. Des cadres de réflexion comme le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE)¹⁹, et des commissions de régulation comme la Commission de régulation de l'électricité et de l'eau créé par l'ordonnance n°00-21/P-RM du 15 mars 2000 ont permis d'amorcer certaines réformes.

Les principales activités de la Commune I constituent les services, le commerce, l'artisanat, l'industrie et l'agriculture dans une moindre mesure. Ainsi, les parcelles d'agriculture sont progressivement ravalées par la poussée des habitats. La Commune I participe énormément à la croissance de l'économie bamakoise à travers la fabrication de produits chimiques, la fonderie, la métallurgie, les matériaux de construction, les boissons et les produits alimentaires et les unités de recyclage des déchets plastiques dont les conséquences en termes d'insalubrité ne sont pas totalement évaluées. La même étude de la monographie de la commune I réalisée par la SNV (2017 : 62) dénombrait 1238 ménages à Banconi dont fait partie le secteur de Dianguinébougou avec 64, 86% du taux d'utilisation des puits contre 8% aux robinets à l'intérieur des concessions, 85% des concessions tandis que 96, 70% se ravitaillaient à partir des bornes-fontaines à l'extérieur. L'état du réseau d'extension d'eau et des équipements d'assainissement qui suivent la principale route goudronnée ne donne pas une image de viabilisation des quartiers. La commune est traversée par deux collecteurs naturels dont le Tinkolé et le Banconi.

L'obstruction des caniveaux pendant l'hivernage et la quasi inexistence d'égouts, ajoutée à une conception socioculturelle négative des ordures constituent un frein à une gouvernance efficace et un manque à gagner pour l'économie. Ainsi, la commune ne disposait que d'un seul dépôt de transit aujourd'hui fermé. De fait, les déchets de la commune sont partagés

¹⁷ Lire Groupe de la Banque Africaine de Développement, Projet d'Assainissement de la Ville de Bamako (PAVB), Rapport d'évaluation, Département OAWS, décembre 2016, 31p. [En ligne, consulté le 12 mai 2023. https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/projects-and-operations/mali_-_re_projet_dassainissement_de_la_ville_de_bamako_pavb_.pdf]

¹⁸ Lire *La Goutte d'eau*, Bulletin Trimestriel d'Information de la Direction Nationale de l'Hydraulique du Mali, numéro 9, juin 2006, p. 3. [En ligne, consulté le 17 mars 2022. <https://docslib.org/doc/6324601/goutte-deau-n-sp%C3%A9cial-version-finale>]

¹⁹ Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Eau, Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE° (1^{ère} et 2^{ème} partie), Rapport final, Décembre 2007, [En ligne, consulté le 12 mai 2023. <https://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC161724/>]

entre le dépôt appelé le CFP Centre de Formation Professionnelle Soumangourou Kanté en face du stade Modibo Keïta, les bordures des collecteurs naturels, les parcelles non bâties, les champs lorsqu'ils ne sont pas repoussés sous les ponts. Pendant l'hivernage, ils deviennent des sources potentielles d'inondations dont celle meurtrière de 2013²⁰ à Banconi.

En théorie, on dénombre une vingtaine de GIE dans la commune. Mais à titre illustratif, le seul GIE opérationnel à Dianguinébougou est le GIE Banconi-Jigi financé en 2018 par le Projet de développement des chaînes de valeur et d'emploi des jeunes au Mali (EJOM)²¹. Pour pallier à cette situation d'assainissement et de l'eau, la SOMAGEP organisait les opérations de mobilisation des camions citernes en période de canicule pour satisfaire les quartiers défavorisés. En 2016 le directeur général de la société disait ceci à propos de ce programme : « Ça fait beaucoup d'années que nous procédons à cette opération dans la ville de Bamako [...]. Aujourd'hui, nous avons jugé nécessaire de lancer l'opération de cette année à Banconi Sourakabougou » [un secteur à la limite de Dianguinébougou] (Coulibaly, 2016). Ces opérations ont été salutaires pendant quelques années, avant qu'elles ne connaissent des faiblesses à cause du manque de suivi. Pour pallier cela, on a pu constater l'existence de groupements de femmes qui s'organisent pour obtenir une parcelle vacante sur laquelle les familles riveraines viennent déverser leurs ordures suivant un mode d'accès soumis à une tarification.

En 2017, les rapports d'Ozone-Mali affichent une évacuation journalière des déchets d'environ 2 175,50 m³ par commune, (ce qui est déjà peu en réalité), la précollecte assurée par les GIE dans la Commune I est estimée quant à elle à 413 concessions, sur un total de 11 968 concessions (Ozone-Mali, 2017). Mais, ces chiffres sont parfois difficiles à vérifier, dans la mesure où en plus d'Ozone-Mali, des acteurs privés interviennent également.

En effet, le secteur de Dianguinébougou, qui était à l'origine un simple hameau en périphérie, serait fondé par Dianguiné Traoré. Sur les neuf quartiers de la Commune I, ceux de Korofina Nord et Sud, de Djélibougou, de Djoumanzana-Extension et de Boulkassoumbougou se sont

²⁰ L'Agence France de Presse a rapporté dans les colonnes de Jeune Afrique le 30 août 2017 ce qui suit : Les zones touchées à Bamako, ville de plus de 2,5 millions d'habitants, sont généralement situées dans de vieux quartiers marécageux où les habitations sont pour la plupart en banco [...] ou dans des lits de cours d'eau. Parmi elles figurent les quartiers de Banconi (est), Lafiabougou et Taliko (ouest). [En ligne, consulté le 14 juin 2023, URL : <https://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Mali-34-morts-dans-les-inondations-a-Bamako-2013-08-30-1004516>]. Les causes réelles de l'inondation catastrophique en Commune I furent le fait que des tonnes d'ordures étaient entassées tout au long des deux côtés du collecteur naturel, le *Banconi*. La forte pluviométrie a précipité ce gisement détritique sur les habitations, causant la mort de plusieurs riverains.

²¹ Projet de développement des chaînes de valeur et d'emploi des jeunes au Mali (EJOM), mis en œuvre en 2017 dans les régions de Koulikoro, Kayes, Gao et le district de Bamako pour la réinsertion des jeunes migrants de retour et financé par l'Union Européenne.

installés entre 1960 et 1979, suite à deux vagues de lotissements qui n'ont pas pris en compte les questions d'environnement, notamment l'eau et l'assainissement.

La géographie du secteur commence à partir du pont de la rue Cheick Chérif Ousmane Haïdara au sud. La rue dont Cheick Chérif Ousmane Haïdara porte le nom est mentionnée sur une plaque indicative par le ministère de l'équipement et des transports inauguré le 14 septembre 2011. Cette rue se termine dans la zone dite des « 84 Hectares », au nord. À l'est, Dianguinébougou est limité par Nafadji ; à l'ouest, on a Sourakabougou Sikoro, tandis que Layebougou, Dialakorodji et Kognoumani sont au nord. Il faut reconnaître que les limites du secteur ne sont pas bien précises du moment où certains considèrent les sous-secteurs tels que Noumoribougou et Zèkènèkorobougou au sud, comme faisant partie de Dianguinébougou.

Du fait qu'il est situé sur une pente entre deux collines, fait que l'intérieur du quartier n'a pas été concerné par les opérations de lotissements. Le secteur est majoritairement composé de populations venues du Bélé Dougou et de la région de Banamba, mais aussi du centre-ville de Bamako, où le coût de la location, les exigences économiques et l'obsession d'avoir son propre chez-soi ont conduit les gens à venir s'installer à la périphérie. Il est traversé par l'unique route goudronnée qui sépare le secteur en deux. S'agissant de l'eau, tout au long de cette artère principale, on peut dénombrer au moins une quinzaine de branchements à l'extérieur des destinés à la revente de l'eau.

DEUXIÈME PARTIE

**UNE PLURALITÉ D'ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT POUR UN MODÈLE DE
GESTION ÉTRIQUÉE**

Chapitre III – Heurs et malheurs des Groupements d'Intérêts Économiques : promus hier, déchus aujourd'hui par la même logique libérale



Photographie 1 – Un responsable du dépôt de transit de Lafiabougou (de dos) en train de donner des instructions aux exploitants (Crédit photo : Bakary Traoré, le 16/06/2022).

Dans ce chapitre, nous nous intéressons principalement aux travailleurs de proximité, à savoir les GIE chargés de la précollecte affiliés au Collectif des Groupements Intervenant dans l'Assainissement au Mali qui s'en occupent par délégation de service. Pour ce faire, nous allons nous pencher sur les trajectoires des responsables de ces GIE, l'analyse de la lettre circulaire de 1993 qui définit leur statut juridique, l'organisation du travail et leur résistance face à l'évolution du marché.

En observant les textes législatifs et documents administratifs, les rôles et les responsabilités des différents acteurs semblent bien fixés. Mais dans les faits, la distinction est fictive. L'État à travers la Direction Nationale d'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et Nuisances est chargé de fixer la politique d'assainissement et le suivi de sa mise en œuvre. L'article 2 de l'Ordonnance portant création de la Direction lui confère la mission de l'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'assainissement et du contrôle des pollutions et des nuisances, et d'en assurer l'exécution.

III.1. Une brève généalogie des GIE au Mali : un contexte international, une réglementation nationale et la création d'un collectif

Au Mali, les GIE apparaissent dans un environnement international où, depuis le début des années 1980, les États en situation de déficit budgétaire et considérés comme moins solvables auprès des institutions financières ont dû se soumettre à une certaine ouverture de l'économie vers la société civile. C'est ainsi que les prestations de proximité comme le ramassage des déchets ménagers ou l'entretien des rues, sont confiés à de petites structures formelles et déclarées, mais qui restent souples dans leur organisation interne et non assujetties à la réglementation et la fiscalité imposées aux entreprises commerciales (Dorier et Meynet, 2005 : 2).

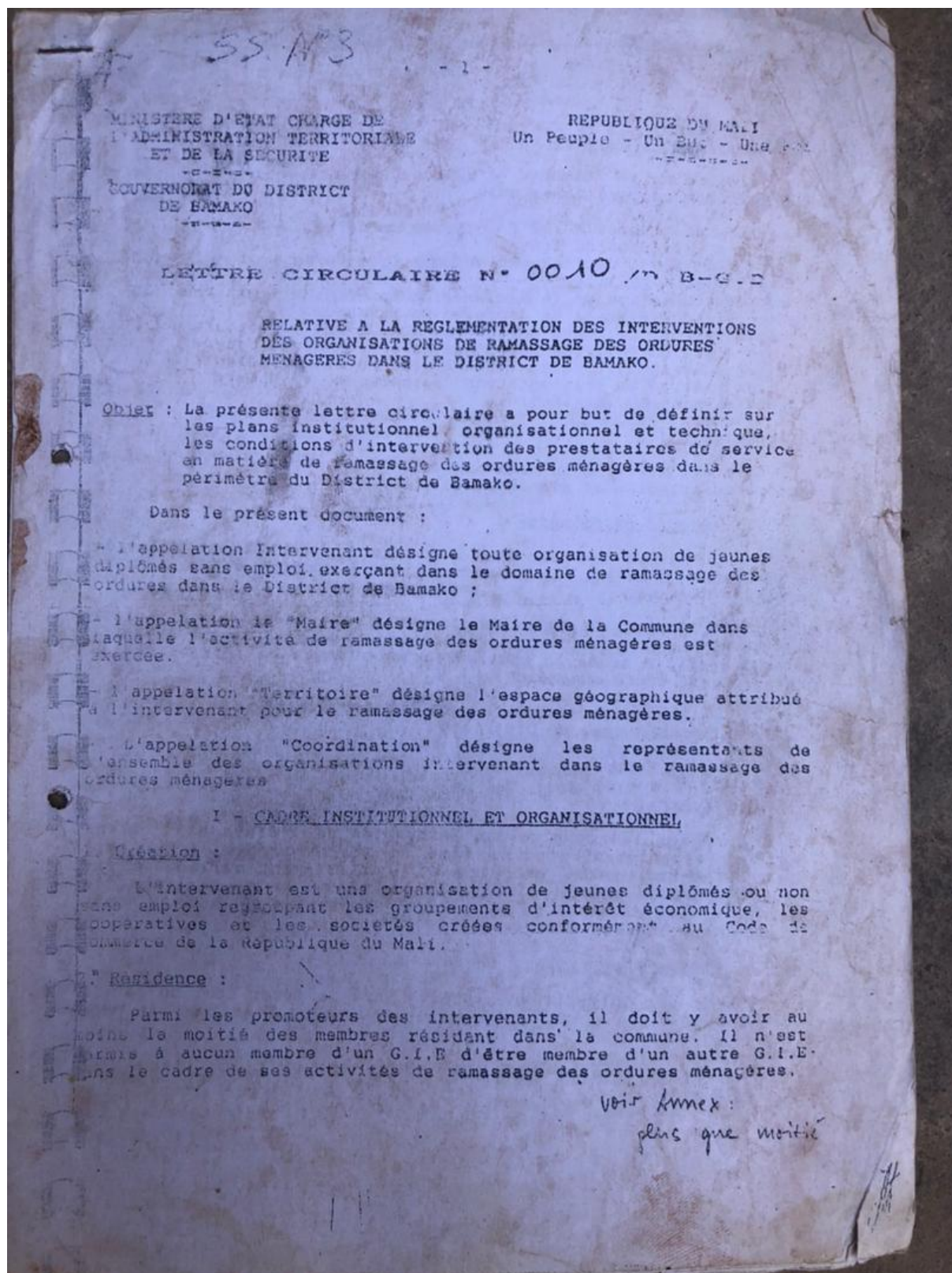
Leur avènement dans la régulation du secteur d'assainissement répond à un souci de proximité de services aux populations. La dimension de proximité étant un élément central de la gouvernance locale du moment où celle-ci est mobilisée pour rendre compte de la pluralité des acteurs associés à la définition de l'action publique, en premier lieu celle du milieu urbain (Bertrand et Moquay, 2004 : 6).

Allant vers un modèle de partenariat public-privé dont la délégation est l'un des principes majeurs, la gestion des ordures s'ouvre à tous les acteurs. Cette délégation est une originalité française (Defeuilley, 1996 : 8) qui fera son chemin et s'imposera parmi d'autres types de contrats dans le domaine de l'assainissement. La gestion déléguée de service public fait appel à deux dimensions qui sont au cœur du débat actuel sur les services publics : 1/ elle permet l'introduction d'acteurs privés ; 2/ elle se base sur une organisation décentralisée dans laquelle une concurrence entre opérateurs peut se développer (*ibid.*, 1996 : 9). D'autres acteurs formels ou informels, nationaux ou internationaux (dont certains supposés acteurs internationaux sont simplement des prête-noms pour des fonctionnaires ont proposé leur service de proximité et gagner des marchés pour le ramassage. Dans ce principe de partenariat public-privé, le cadre institutionnel doit permettre le fonctionnement normal d'une entreprise et avant tout, celui de ses relations contractuelles. Or ceci impose l'existence d'un corpus législatif et réglementaire suffisamment stable et élaboré, tandis que la constitutionnalité des décisions de privatisations doit être établie (Monod, 1998 : 2).

Le contexte national de la libéralisation du secteur est lié à la formalisation et réglementation des GIE à travers la lettre circulaire n°00 10 de 1993 signée le 9 mars par Madame Sy

Kadiatou Sow, gouverneure du district de Bamako²². La lettre est le résultat d'un processus enclenché sous l'ancien gouverneur de Bamako, Yaya Bagayogo qui avait lancé le premier GIE à Faladié Sema en 1991. La circulaire est structurée autour de deux axes majeurs : le cadre institutionnel et organisationnel et le cadre technique qui définit le type de matériel et le circuit de passages.

²² Ministère en charge de l'Administration Territoriale et de la Sécurité, Gouvernorat du District de Bamako, Lettre circulaire n°0010/D- B-G-D, 5 p.



Photographie 2 – Première page de la circulaire n°0010/D- B-G-D. (Source, ancien directeur de la Direction des Services Urbains et de la Voirie, le 26/04/2022).

Plusieurs points stipulent le rôle des GIE pour la fourniture du service d'assainissement. Un document de contre-plan constitué de 13 articles explique les définitions techniques des normes d'assainissement, la nature et la description des travaux, la durée du contrat, les impôts et taxes, les paiements, le contrôle des travaux, les représentants de l'administration, les lieux pour le dépôt des déchets précollectés, les coûts, les pénalités, les litiges et résiliation, les cas de force majeurs, l'engagement du GIE, la signature du contrat etc. Certaines clauses telles que la durée du contrat de cinq ans est laissé au libre choix des Collectivités Territoriales. Le contenu de la lettre circulaire est résumé ici par le promoteur de GIE Sambala Diallo :

« Les jeunes diplômés sans emploi peuvent s'organiser en Groupement d'Intérêt Économique sans capital pour amorcer la gestion des déchets de proximité avec la population. »²³

Deux éléments-clés ressortent dans ce propos, la liberté de créer son groupement et assurer la gestion de proximité. Cela s'explique par les tous premiers équipements constitués d'ânes et de charrettes avec lesquels ces premiers jeunes diplômés se sont lancés dans le secteur.

Il est à noter que la première organisation formelle en matière d'assainissement à être créée au Mali fut la Coopérative des Femmes pour l'Éducation, la Santé Familiale et l'Assainissement (COFESFA). Formée en 1989, elle était dirigée par Aminata Dramane Traoré, qui deviendra par la suite ministre de la Culture et du Tourisme, avec Joseph Marie Diarra, ancien directeur de la Voirie. Cette coopérative était régie par la loi n°88-62/AN-RM du 10 juin 1988 statuant sur le mouvement coopératif en république du Mali. Mais elle fut très vite rattrapée par le même type de difficultés (Berthé, 1994 : 5) que les GIE connaissent aujourd'hui, même si le contexte entre la première et la deuxième génération de ces groupements diffère car, comme le dit un ancien directeur de la voirie, qui pense qu'autrefois, *« c'est plutôt la dignité et l'honneur des hommes qui les empêchaient d'adopter une certaine conduite d'insalubrité »*, au lieu de se demander si la propreté de la ville de Bamako ne tenait pas plutôt à la répression du régime dictatorial de Moussa Traoré.

A l'origine, les acteurs de ce que nous appelons la seconde génération de travailleurs des ordures ont été formés pour la plupart par les membres de la première génération. Après quelques années sur le terrain, l'idée de créer un collectif pour défendre leurs intérêts est

²³ Sambala Diallo, promoteur de GIE, entretien en français réalisé le 22/01/2022, à Bamako.

partie du séminaire d'Abidjan²⁴, qui prendra le nom de Collectif des Groupements Intervenants dans l'Assainissement au Mali (COGIAM). Une fois créé, le collectif organisa en décembre 1996 sa première table ronde intitulé : « Enjeux et perspectives des GIE d'assainissement en milieu urbain au Mali », pour se doter des outils nécessaires à l'accompagnement du nouveau modèle de partenariat.

La mission du COGIAM dans le cadre du partenariat-public était d'organiser la précollecte des ordures ménagères au niveau de chaque concession, pour les emmener ensuite vers les dépôts de transit. Il devait également susciter l'adhésion des populations au service de la précollecte et assurer le suivi des activités. Pour ce faire, un système de zonage est organisé entre collectivités et les GIE, afin d'assurer le maillage du territoire et de structurer l'intervention des uns et des autres, mais aussi de situer mieux les responsabilités en cas d'insuffisance. Le Collectif comprend une centaine de GIE affiliés présents dans les régions, et environ 136 GIE pour la seule ville de Bamako dont la plupart ne sont pas opérationnels du moment où leurs activités sont en grande partie liées à la disponibilité de sites de transit d'ordures. Son dynamisme s'affaïsse lorsqu'on s'aventure dans les régions, sauf pour les GIE Mopti et Sikasso, qui sont assez atypiques. Les premiers GIE de Mopti datent des années 1990, mais c'est une ville où la question des déchets est structurant vis-à-vis de l'urbanité de la ville. Mopti s'est en effet faite suite à la poldérisation des zones inondables, à partir d'un remblaiement constitué principalement d'ordures ménagères (Apprill-Dorier, *et al.*: 2002 : 29). Quant à la ville de Sikasso, où les ordures étaient stockées et acheminées dans les champs en début d'hivernage, les autorités régionales ont noué des partenariats avec la Coopération Technique Belge (CTB) pour doter la ville du seul Centre d'Enfouissement Technique réalisé en 2008.

Le Collectif est dirigé par un président et représenté par six coordinateurs dans les six communes. Il intervient dans la précollecte pour permettre d'étendre l'action du service public, dans la mesure où la municipalité n'a pas la capacité d'organiser la collecte des déchets de porte-à-porte. Le problème est que cette option fait en quelque sorte supporter la délivrance d'un service public délégué à des acteurs économiquement précaires (Cireli et Maccaglia, 2021 : 13).

²⁴ Le séminaire d'Abidjan a été organisé par GRE-AO-PDM-IAGU entre le 14 et le 16 février 1996, il a réuni 120 professionnels des déchets ou de la gestion urbaine. A la suite de ce séminaire il a été élaboré un plan d'action qualifié de Déclaration d'Abidjan permettant la création du réseau africain des professionnels de la gestion des déchets solides. Certains membres du COGIAM y ont participé.

III.2. Trajectoires, insertion des acteurs et dimension de proximité des GIE

Puisque les GIE n'ont pour principaux moyens de prestations que des ânes, des charrettes et la force physique des éboueurs, dont les capacités de mobilité sont réduites, l'éloignement des sites de transit jouent en leur défaveur et leur participation à la régulation des services publics municipaux s'amenuise. La dimension de proximité étant un élément central de la gouvernance locale, du moment qu'est mobilisée pour rendre compte de la pluralité des acteurs de l'action publique, et en premier lieu celle du milieu urbain (Bertrand et Moquay, 2004 : 6).

Les jeunes diplômés de la deuxième génération des GIE qui ont décidé d'aller mettre la main dans les ordures sont quasiment tous d'origine modeste, ce qui ne signifie pas qu'ils soient peu diplômés. C'est par exemple le cas de Soukalo Goïta, ingénieur d'élevage diplômé de l'Institut Polytechnique Rural (IPR) de Katibougou en 1991. En juin 1992, il crée son GIE avec le soutien de la Caisse Française de Développement (CFD). En tant que leader du groupe, il nous rappelle le contexte et les conditions dans lesquelles son GIE a démarré :

« J'ai commencé moi-même par conduire la charrette. Il n'y avait pas assez de rémunération vue que l'ONG n'avait financé que le matériel. Je mettais la main à la pâte. »²⁵

A cette époque les pratiques d'incinération des ordures et leur déversement dans les lits des marigots étaient assez courantes. Ces GIE ont d'abord commencé par une campagne de sensibilisation à l'utilisation des poubelles. Les lieux qui servaient de décharge finale n'étaient pas très éloignés du centre de collecte. Évoluant en Commune I, la réalisation de la première décharge publique date de 2000, alors que les premiers investissements publics de taille datent de 2009.

Autre exemple, le cas de Sambala Diallo, qui a démarré l'activité la même année et qui est aujourd'hui un expert en gestion des déchets solides. Il a sillonné presque tous les continents pour parler des ordures. Rappelant le contexte de leur promotion, il met en exergue le caractère international et partenarial de ses prestations :

« On a des partenaires, mais chaque GIE depuis son installation en 1992 a été plus ou moins accompagné par des partenaires. Et cela dépend d'un GIE à un autre. J'avais un

²⁵ Soukalo Goïta, promoteur de GIE, entretien en français réalisé le 01/03/2022, à Bamako.

partenariat avec l'Université de Vienne. Ils ont fait une recherche-action avec moi qui portait sur la ville de Bamako et Mopti. »²⁶

En Commune V, l'initiative des GIE a été appuyée par les chefs de quartier, les imams, les pasteurs évangéliques et certaines personnalités publiques. Selon Sandia Dicko, promoteur d'un GIE²⁷ créé en 1992 et coordinateur des GIE, il a été recensé au départ environ 120 sites de dépôt de transit à travers toute la ville de Bamako, soit 20 dépôts par commune. Aujourd'hui, du fait de la spéculation foncière, la majeure partie de ces sites qui n'étaient pas sécurisés abritent soit des immeubles commerciaux soit des habitations.

Cette seconde génération de promoteurs de GIE a évolué de 1992 à 2000 avant de voir d'autres acteurs privés s'intéresser à la manne détritique à Bamako. L'une des rares femmes qui s'est lancée dans le ramassage des ordures a eu une longue carrière dans le secteur privé. La soixantaine révolue, Adam Sanogo²⁸ venait d'emménager au début des années 2000 dans un quartier de la Commune IV où les GIE, dit-elle, étaient mourants. Constatant l'insalubrité criarde de l'environnement, elle décida alors de créer son GIE en 2004 avec six charrettes pour soixante concessions.

Au même tournant des années 2000, Malamine Coulibaly et Famara Coulibaly, tous deux originaires de Ségou, non scolarisés, arrivent à Bamako pour « venir chercher pour eux », comme ils le disent eux-mêmes. Après plusieurs années à exécuter des petits métiers, ils décident de s'insérer dans le tissu économique à travers les ordures en créant leur propre GIE, avec l'appui d'un ancien gouverneur de Bamako dont ils avaient en charge l'évacuation des ordures de sa concession. Pour indiquer les conditions dans lesquelles ils travaillaient avant d'obtenir une autorisation pour le GIE, Malamine explique : « *Ils ont dit que nous n'avions pas de papier et qu'ils vont nous dénoncer à la mairie pour qu'ils nous chassent de ce travail. Or, nous cherchons aussi notre pain quotidien.* »²⁹

Pendant trois décennies, ces promoteurs de GIE ont assuré bon an mal an la précollecte à travers la ville de Bamako. Celle-ci a été gérée dans une perspective de ramassage et d'évacuation des ordures. Or, le sous-secteur étant fluctuant, le pari n'est jamais gagné d'avance en termes de ramassage. Aucun partenaire ne peut supporter les coûts de financement des opérations de ramassage à long terme, tant qu'il n'y a pas de système de

²⁶ Sambala Diallo, promoteur de GIE, entretien en français réalisé le 22/01/2022, à Bamako.

²⁷ Sandia Dicko, promoteur de GIE, entretien en français réalisé le 06/03/2022, à Bamako.

²⁸ Adam Sanogo, promotrice de GIE, entretien en français et bamanankan réalisé le 24/01/2022, à Bamako.

²⁹ Malamine Coulibaly, promoteur de GIE, entretien en bamanankan réalisé le 26/01/2022, à Bamako.

valorisation en aval. Ces jeunes diplômés, devenus pour la plupart de « vieux diplômés », ont été confrontés à d'énormes difficultés qui ont poussé beaucoup d'entre eux à se reconvertir dans d'autres secteurs d'activités.

Les détracteurs des GIE avancent un certain nombre de déficiences : l'explosion du taux de production des ordures dû à la croissance démographique, le manque de dépôts de transit et de décharges finales, le manque d'équipements modernes de transport, les problèmes de leadership au sein du COGIAM, l'insuffisance des mesures d'accompagnement de l'État, le manque de formation et d'informations des promoteurs pour la recherche de nouveaux partenaires, les difficultés de mutations aux nouvelles formes de GIE régies par les actes de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, la faiblesse de recouvrement et la concurrence. La liste est longue et témoigne des difficultés et de la précarité de ces promoteurs de GIE d'où les limites du partenariat public-privé.

Dans les milieux des travailleurs des déchets, toutes ces accusations constituaient que des manœuvres dirigés contre eux pour les déloger du secteur. En parlant de la situation que traverse les GIE Sandia Dicko est catégorique là-dessus. Selon lui, ce serait l'État qui n'a pas honoré son engagement d'accompagnement des GIE, mais également la spéculation foncière des élus qui serait à l'origine de leurs difficultés :

*« Ils nous ont incités d'aller nous installer, mais l'accompagnement n'est jamais venu. Et en plus, les problèmes se sont amplifiés avec la suppression des dépôts de transit. Les maires ont morcelé et vendu les dépôts. Ça veut dire que si les GIE n'étaient pas braves, ils allaient restés... Aucune autre structure ne peut aller chercher les ordures devant les portes si ce n'est les GIE. »*³⁰

A son tour, Soungalo Goïta, ne tergiverse pas sur la question de l'intervention de l'État dans le secteur :

*« Mais en matière de gestion de déchets, il n'y a pas d'État. Personne ne veut en parler ! Personne ne veut prendre de décision ! Et même si on prend des décisions, on prend de mauvaises décisions. »*³¹

La dimension de proximité mise en avant dans le principe de partenariat public-privé a été observé au tout début de leurs prestations puisque les dépôts de transit n'étant pas éloignés des lieux de précollecte, cette dimension a très vite fini par devenir un obstacle.

³⁰ Sandia Dicko, promoteur de GIE, entretien en français réalisé le 06/03/2022, à Bamako.

³¹ Soungalo Goïta, promoteur de GIE, entretien en français réalisé le 01/03/2022, à Bamako.

Chapitre IV – Ozone-Mali *versus* GIE : une compétition au bénéfice de la salubrité ?

Ici, nous allons développer le contexte d'intervention d'Ozone-Mali, en explicitant le contenu de la convention, son organisation, son environnement et les points d'achoppement avec les GIE. Enfin, nous traiterons la question du transfert de compétences et ses répercussions sur le secteur de l'assainissement. Depuis une vingtaine d'années les discussions autour des prestations des GIE n'avaient jamais autant attirées l'attention des citoyens qu'avec l'arrivée d'Ozone-Mali. Malgré toutes les insuffisances des GIE, les ânes sont restés incontournables dans l'évacuation des déchets solides à Bamako.



Photographie 3 – Poubelle renversée par des agents d'Ozone-Mali en grève, devant de la direction du matériel (Crédit photo : Bakary Traoré, 27/04/2022).

IV.1. Ozone-Mali, où l'arrivée d'un acteur international de l'assainissement

Le secteur d'assainissement, dont le budget ne dépasse pas 2 % du budget national, connaît d'énormes transformations. Issu des élections de 2013, le nouveau gouvernement tente de remettre sur la sellette certains services publics défaillants, au constat que ceux-ci ne sont pas sans rapport avec le soulèvement des groupes armés. C'est ainsi que le 29 septembre 2014, le

gouvernement, à travers la mairie du District, signe la Convention de Gestion des Services de Propreté de la Ville de Bamako avec la Société Ozone Environnement & Services, pour un financement à hauteur de plus de 9 milliards par an. Le lancement officiel de la société intervient le lundi 9 février 2015 et le démarrage effectif des activités commence le lendemain. Il s'en est suivi une campagne en grande pompe pour faire adhérer les populations à l'intervention de la filiale marocaine. Ainsi, Ozone-Mali démarre avec un effectif de 1 387 travailleurs. Dès lors, des voix se sont levées pour contester ce qu'ils ont appelé « une magouille politique ».

Au cours de cette période, le Mali est dans un contexte sécuritaire particulièrement difficile depuis le début du conflit armé. En janvier 2017, on assiste à des affrontements entre la police et les travailleurs du Malitelda³², suite aux opérations d'assainissement de la voie publique, en prélude de l'organisation du sommet Afrique- France qui se tiendra les 13-14 janvier 2017. Dans le même temps, 500 millions de francs ont été mobilisés dans un projet d'assainissement urbain et rural, afin d'évacuer les ordures ménagères et réaliser une série d'infrastructures d'assainissement. N'ayant pas été associés à ce projet, les GIE, mécontents, se sont sentis marginalisés alors qu'ils pensaient être l'un des acteurs importants du secteur.

Dans ce contexte brûlant, un ancien directeur de la voirie déclarait au *Journal du Mali* du 10-16 mai 2018 : « Il n'y a pas eu d'étude de faisabilité. On n'a pas établi les stratégies qui permettraient à la Mairie de mobiliser l'argent pour payer Ozone. C'est vrai que l'État s'est engagé à soutenir mais il faut savoir que c'est à la Mairie du District de payer le gros des 9 milliards annuels de la facture de la société. Ce qui est impossible dans le contexte actuel » (D'Almeida, 2018 : 7)

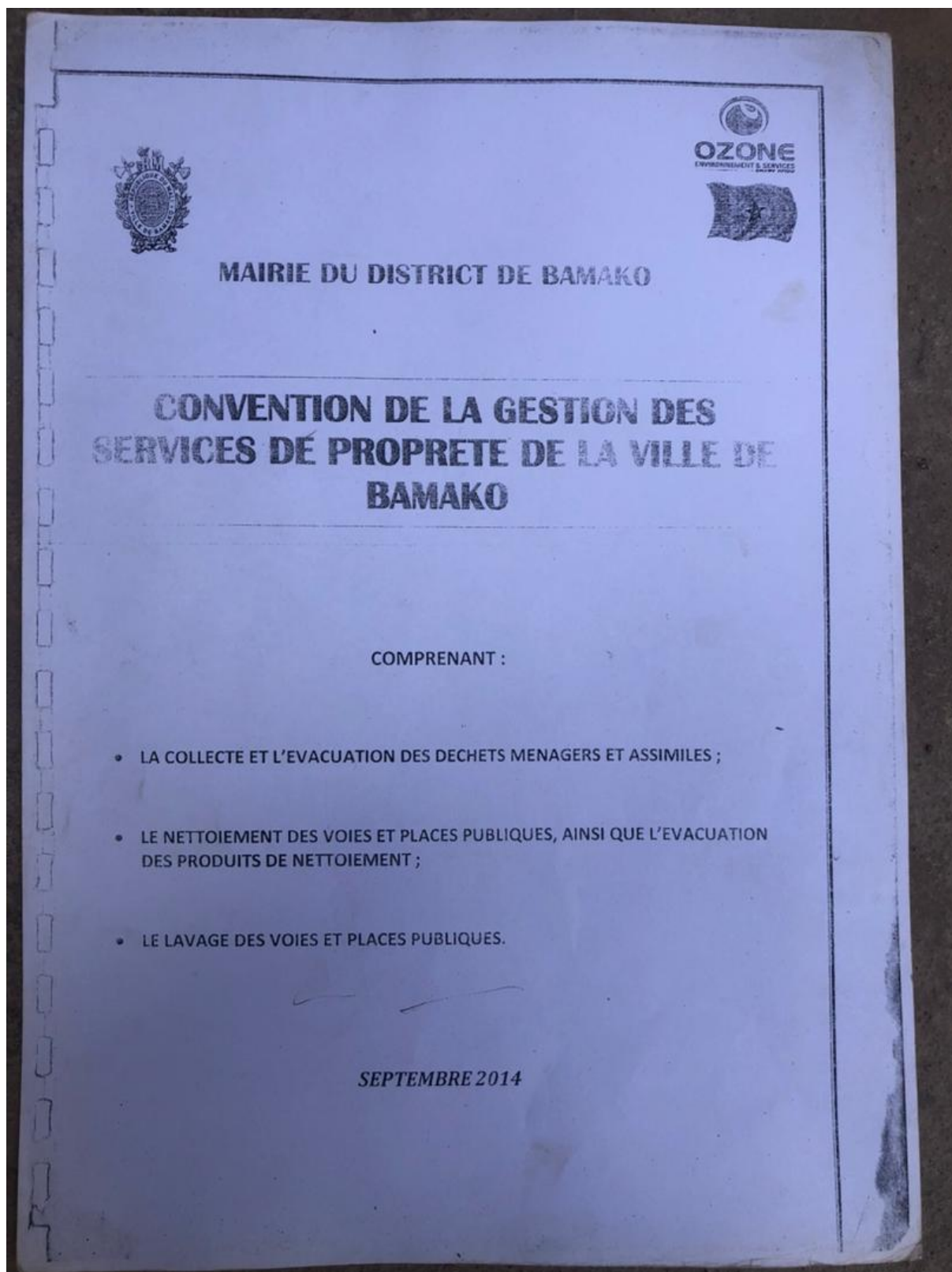
Répondant aux rumeurs propagées sur l'effectivité de la signature du maire du district, Sandia Dicko, dépité par la convention qui excluait les GIE de la signature, pense que le maire n'est ni à l'origine des négociations de la convention, ni signataire :

« Il n'a pas signé. Le maire même dit que c'est venu d'en-haut. Il dit qu'il n'avait pas le choix et lorsqu'on signait, il était en prison. C'est quand il est sorti qu'on a fait une cérémonie pour qu'il vienne parapher le document. C'était son premier adjoint qui a conduit la chose et lui-même, il a toujours dit que sans les GIE, c'est aller tout droit au mur. »³³

³² Voir l'article de presse : Moustapha Diawara, « Déguerpissement de l'espace Malitelda : le commandant des opérations échappe au lynchage », *Le Sursaut*, 30 janvier 2017. [En ligne, consulté le 20/04/2023. URL – <http://news.abamako.com/h/151233.html>]

³³ Sandia Dicko, promoteur de GIE, entretien en français réalisé le 06/03/2022, à Bamako.

Suite à la signature du contrat de concession, trois constats ont été relevés par les GIE, certains élus locaux et cadres de l'administration. D'abord, l'absence des Collectivités Territoriales et des GIE dans le choix d'Ozone-Mali ; ensuite, le fait que ce soit une convention de collecte, mais qui prend en compte aussi la précollecte ; enfin, le statut du District n'est pas hiérarchiquement lié aux six Collectivités Territoriales, alors qu'il fait partie des signataires. De ces constats résultent des inquiétudes pour l'avenir : puisque les GIE sont sous délégation des Collectivités Territoriales, qu'en sera-t-il de leur sort ? Comment Ozone-Mali pourrait apporter un grand changement dans l'état de salubrité de la ville, sachant que la société ne s'occupera que du ramassage et de l'évacuation ? Comment la mairie du district, qui n'est pas hiérarchiquement liée au Collectivités Territoriales, peut-elle être cosignataire d'un tel document ?



Photographie 4 – Première page de couverture de la convention de la gestion des services de propreté de la ville de Bamako. (Source, ancien directeur de la Direction des Services Urbains et de la Voirie, le 26/04/2022).

La convention comprend 44 pages, assortie d'un cahier des charges de 12 pages qui expliquent les engagements du délégataire et du délégant. L'article 1 fixe l'objet de la délégation qui comprend la collecte et l'évacuation des « déchets ménagers et assimilés », le nettoyage des voies et places publiques, et l'évacuation des produits de nettoyage de la ville de Bamako.

La population de Bamako était estimée à 2 400 000 habitants en 2014, tandis que la production de déchets ménagers et assimilés à 1 400 tonnes /jour pour la première année, avec une marge de manœuvre de 5 % selon la convention. L'article 5 signale la variation des quantités de déchets à ramasser par an, pendant les huit années que confère la durée du contrat. Si les articles 14 et 15 n'explicitent pas clairement les prérogatives du délégataire, l'article 41 précise, contre toute attente, qu'Ozone-Mali doit employer les agents des GIE en tant que salariés.

IV.2. Des communes qui ne payent pas, des salariés en grève et un conflit avec les GIE : la fin programmée d'Ozone-Mali

Parmi les 1387 salariés on rencontre pêle-mêle des diplômés de l'université ou des grandes écoles, d'anciens éboueurs, des personnes qui n'ont jamais été scolarisées, des veuves, des femmes mariées, divorcées ou célibataires, tous inscrits aux organismes de sécurité sociale, l'Institut national de prévoyance sociales (INPS) et à l'Assurance maladie obligatoire (AMO) à travers deux sociétés de placement : la Société Africaine d'Études et de Réalisations (SAER) et la société Relation Main d'œuvre (RMO). Toutes les femmes que nous avons interviewées avaient été informées du recrutement par un proche.

Certaines femmes embauchées, qui se retrouvent aujourd'hui en difficulté suite aux grèves, expliquent comment elles ont pu avoir le poste d'agent de terrain. C'est le cas de Alima Tandia (40 ans), Gafouré Sissoko (41 ans), Fatoumata Diarra (31 ans), Sétou Traoré (35 ans), sur les salaires desquels reposent toutes les dépenses familiales. En plus de ces agents, les dispositions des articles 40 à 45 définissaient plus précisément le statut du personnel de la Direction des services d'urbanisme, de la voirie et de l'assainissement (DSUVA), laquelle sera démembrée et en partie transférée à Ozone-Mali. Pour garder un minimum d'activité, la DSUVA s'est occupée de l'enlèvement des ordures des administrations publiques qui ne font pas partie de la convention. Il s'agit du palais présidentiel de Koulouba, le bâtiment de la cour suprême, la résidence du président de la République, celle du président de la Cour Suprême et

celle du maire du District. En 2018, avec des recettes estimées à 17 699 100 francs, la Direction des services de l'urbanisme a en outre procédé à l'enlèvement et l'inhumation de 298 corps au nom des familles et 127 corps non identifiés (DSUVA, 2018 :5).

Après une année d'exercice correcte, Ozone-Mali a très vite connu une crise de trésorerie. Entre 2015 et 2017, se sont étalés des impayés s'élevant à 19 milliards. Et pendant les cinq premières années, seul l'État a pu exécuter sa part, tandis que la mairie du district n'a pu mobiliser que 65 millions de francs, contre une prévision de trois milliards en 2018, soit 2 %. La même année, le président directeur général d'Ozone-Mali a mis en garde contre le risque d'aller en chômage technique après trois années seulement d'activités. Ces arriérés ont fragilisé Ozone-Mali qui s'est en outre retrouvé confronté à une série de grèves interminables, dont les motifs étaient, en autres : l'augmentation des salaires, la dotation d'un bureau pour le comité syndical dans les locaux d'Ozone-Mali, l'amélioration des conditions de travail et l'acquisition de matériels adéquats. Notons, qu'en plus de ces équipements, Ozone-Mali a bénéficié d'autres véhicules venant du parc de la voirie. S'agissant spécifiquement des salaires, certains pensent qu'ils étaient largement payés en dessous de ce que le délégataire avait initialement prévu :

« [...] Ils sont venus, ils ont fixé leur salaire en disant, c'est à une telle somme qu'on va payer nos travailleurs. C'est ce qu'on nous a dit ; je dis bien, c'est ce qu'ils nous ont dit ! Et puis ce n'est pas quelqu'un d'autre qui l'a dit : c'est le propriétaire même d'Ozone qui l'a dit : "Je suis venu, j'ai dit que je vais payer vos travailleurs à telle somme, vos autorités ont dit que c'est élevé mais, de vous payer à telle somme". Bon, quand tu montres ça à quelqu'un, est-ce qu'il va encore considérer ses travailleurs ? »³⁴

Certains considèrent le secteur d'assainissement comme un secteur pauvre et budgétivore. D'autres y voient plutôt un secteur où les « enveloppes » circulent pendant les campagnes d'évacuation. Pour Gérard Bertolini la rentabilité du marché des déchets est liée à l'existence d'un site ou d'une décharge dont l'entreprise responsable est censée gérée selon les clauses d'un contrat avec les autorités municipales ou étatiques : « Soyez raisonnable : aucun homme d'affaire saint d'esprit ne soumissionne pour un contrat d'enlèvement s'il est à la merci d'un site d'enfouissement géré par des rivaux » (2000 : 6). Or, Ozone-Mali s'est retrouvé dans

³⁴ Marcel Poudiougou, superviseur à Ozone-Mali, entretien réalisé en bamanankan, le 09/05/2022 à Bamako.

cette situation compliquée où, d'une part les travaux du site qu'elle devait exploiter n'ont pas été finalisés, et d'autre part, les GIE n'ont pas abandonné leur zone respective.

Si les premiers obstacles d'Ozone-Mali sont venus de l'impossibilité de payer ses agents et les mettre dans de meilleures conditions de travail, la crise majeure est venue des GIE et des Collectivités Territoriales. Dès les premiers mois de son activité, le maire de la Commune IV adresse une première lettre au Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable pour montrer le soutien de la mairie aux GIE. Il rappelle que la précollecte est du ressort des GIE qui signent des contrats avec les mairies. Il ajoute : « [...] Je suis personnellement préoccupé du sort réservé à ces GIE qui depuis 1992 abattent un travail incommensurable au niveau de nos différents quartiers »³⁵. Une deuxième lettre³⁶ est envoyée pour dénoncer les pratiques d'Ozone-Mali, faisant état du fait que les agents de la filiale étaient soupçonnés de faire passer le message de la gratuité du ramassage, expliquant ainsi que des clients des GIE s'étaient tournés vers Ozone-Mali.

En réponse, la mairie du District écrit à son tour une lettre aux Collectivités Territoriales³⁷ pour leur demander de résilier les contrats avec les GIE qui sont appelés à être repris par Ozone-Mali, conformément à l'article 41 de la convention. Sauf que le paragraphe 3 de la lettre est sans appel : « Pour permettre à la société Ozone de pouvoir effectuer correctement les travaux tel qu'indiqué dans la convention, je vous demande de bien vouloir procéder à la résiliation des contrats en cours au bénéfice des GIE étant donné que l'ensemble du territoire du District de Bamako est concédé à la société Ozone-MALI pendant huit ans. »³⁸

Si la mairie du District a continué à soutenir Ozone-Mali bien que leurs positions divergent vis-à-vis de la question, les Collectivités Territoriales n'ont pas lâché les GIE et ont facilité la mise en place des plateformes de gestion d'assainissement et d'eau pour renforcer les

³⁵ Mairie de la Commune IV, lettre n°0129/M.CIV-DB-SG, du 11 février 2015. Ces Municipalités n'ont pas résilié les contrats comme demandé par la Mairie Centrale parce qu'elles n'ont pas constaté un dépôt de bilan. En enclenchant une procédure de résiliation les GIE aussi pouvaient porter l'affaire devant les juridictions compétentes pour non-respect des clauses contractuelles.

³⁶ Mairie de la Commune IV, lettre n°0204 / M-C-DB-SG, Bamako, le 11 mars 2015. Cette campagne est issue des discussions autour de la Convention dont une clause portait sur la création d'une cellule de recouvrement qui devrait être logée à la Mairie du District pour recouvrer les frais de prestations permettant à la Mairie de s'acquitter de sa part du contrat. En réalité, l'idée qui a circulé est qu'Ozone-Mali devrait observer une période de campagne pendant laquelle la collecte devrait être gratuite. Ensuite, pour les familles qui accepteraient le principe, elles devraient s'acquitter de 3 000 F à la fin du mois. Mais, très tôt, il a été signalé des irrégularités au niveau des agents de la cellule qui remontaient des factures largement en dessous des entrées.

³⁷ Lettre n° 0455 du 24 mars 2015.

³⁸ Mairie du district de Bamako, lettre n°0455/M-DB du 24 mars 2015. A la fin de la lettre, on peut lire la formule de courtoisie administrative qui suit : « Dans ce cadre, je précise que le Président Directeur-Général de Ozone-MALI est tout à fait disponible à intégrer les responsables des GIE ainsi que leur personnel dans la société Ozone-MALI ».

capacités des GIE. C'est le cas du Processus de Délégation de Gestion des Ouvrages Hydrauliques Publics (PROTOS), du Comité de Gestion et de Valorisation des Déchets (COGEVAD) et du Comité de Pilotage des Déchets Urbains et Approvisionnement en Eau Potable.

Scandalisé par la mobilisation d'un budget d'un milliard pour célébrer la journée nationale d'assainissement qui devrait se tenir le 11 juin 2022, Mady Konaré fait le lien avec Ozone-Mali, et y voit une politique de gabegie, une politique de détournement de la chose publique par les élites :

« Ozone est une fausse histoire ; c'est un faux problème. Ozone, c'est de l'arnaque étatique organisée. Ça fait pleurer (dusukasi). C'est venu simplement pour faire l'affaire du président de la République (jamana kuntigi), de sa famille (denbaya) et de ses amis (teriw). Si tu as peur de le dire, ça c'est la peur. »³⁹

Pour sa part, Harouna Sanou voit les GIE comme « un mal nécessaire »⁴⁰, tandis qu'Amary Coulibaly pointe du doigt leur échec :

« [...] le problème c'est que les GIE ont échoué parce que le lieu du dépôt final est trop loin ; il n'y a plus de dépôt de transit en Commune I. Avant, les GIE travaillaient avec des ânes ; deux ou trois allers-retours depuis Médina Coura, ils sont à bout. Ils ne peuvent pas aller à Noumoubougou. Mais les GIE qui ont pu avoir quelques bennes parviennent à survivre. »⁴¹

Contestant l'argument d'échec, les promoteurs de GIE ont serré les rangs autour du Collectif des Groupements Intervenant dans l'Assainissement au Mali. En mars 2019, son président accorda une interview au journal en ligne *Bamako.com*, qui titre sans ambiguïtés : « Entre Ozone-Mali et les GIE, c'est la guerre ! ». Le président de la COGIAM affirme : « Ozone est le résultat d'une mauvaise lecture de la situation de l'assainissement de Bamako de la part des autorités maliennes. L'erreur des autorités maliennes a été de confier l'ensemble du processus d'assainissement de la ville de Bamako à Ozone à qui elles ont fait croire que toutes les conditions étaient réunies pour accomplir ses prestations. Mais, c'était faux [...]. »⁴²

³⁹ Mady Konaré, élu chargé de l'assainissement, entretien effectué en français et en bamanankan le 03/05/2022, à Bamako.

⁴⁰ Harouna Sanou, élu chargé d'assainissement, entretien effectué en français le 23/04/2022, à Bamako.

⁴¹ Amary Coulibaly, élu chargé de l'assainissement, entretien réalisé en français le 14/03/2022, à Bamako.

⁴² Voir l'article « Entre Ozone-Mali et GIE, c'est la guerre ! », *Bamako.com* du 13 mars 2019. [En ligne, consulté le 14 mai 2022. URL – <http://news.abamako.com/h/208985.html>].

Sur les sites de dépôts de transit, à côté des conflits entre agents de GIE et riverains d'une part, entre trieurs et GIE d'autre part, s'est ajouté celui entre les agents d'Ozone-Mali et fouineurs. Nous avons observé plusieurs fois les plaintes des promoteurs de GIE auprès de la direction d'Ozone-Mali, leur demandant de se retirer des territoires qui leur sont assignés par le zonage. Ce fut une véritable guerre des mots entre les GIE, qui se considéraient comme les « patrons de la rue », et Ozone qui employait de gros moyens :

« Pour Ozone, nous sommes informels. Nous aussi, dans notre commune, nous disons qu'Ozone est informel. Parce que nous, jusqu'à présent, nos maires nous donnent des contrats. Comme les maires n'ont pas été impliqués [dans le dispositif Ozone], donc ils ne sont pas d'accord. »⁴³

Impossible d'évoluer dans un tel environnement ; le gouvernement proposa une relecture de la convention qui ne sera suivie d'aucun effet. Les négociations se cristallisèrent autour de l'article 41 qui stipule que les GIE doivent accepter d'être employés par Ozone-Mali :

« On a fait des négociations. Ils ont dit de faire comme si les GIE allaient travailler sous la coupe d'Ozone. Même ça, ça n'a pas été un problème. Il s'agissait de faire un protocole d'accord entre nous et Ozone. On a discuté pendant un mois ; on a fait des rencontres ; on est tombé d'accord sur des points. Mais à la dernière minute, ils voulaient qu'on donne 30 % de nos frais de prestations à Ozone. Des frais qui n'arrivent même pas à couvrir nos charges, comment on peut leur donner 30 %, alors que toutes les charges nous reviennent ? »⁴⁴

Après l'ultime coup d'État du 18 août 2021, les nouvelles autorités s'étaient engagées à prendre leurs responsabilités en faisant le bilan de l'entreprise Ozone-Mali. En mars 2022, le gouvernement décide d'aller vers la recherche d'un nouvel opérateur. Quelques mois après, le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable laisse entendre qu'il faut remettre la mairie du District devant ses prérogatives en matière d'assainissement, avant de déclarer dans l'émission de l'ORTM « Mali Kura Taasira » du 2 juin 2022 que la société Ozone-Mali était incompétente. Or, dans un entretien de 2020, le président-directeur de la filiale affirmait qu'à l'arrivée d'Ozone-Mali, on ne pouvait pas faire la différence entre le trottoir et la route :

⁴³ Adam Sanogo, promotrice de GIE, entretien en français et en bamanankan réalisé le 24/01/2022, à Bamako.

⁴⁴ Adam Sanogo, *ibid.*

« Aujourd'hui, les gens se plaignent. Mais, je garde toujours en tête les tas d'ordures qui occupaient les rues de Bamako. Quand on venait, à peine on ne pouvait pas faire la différence entre le trottoir et la route. On est venu trouver que des ronds-points étaient enterrés par le sable. Certains coins des marchés de Bamako étaient inaccessibles à cause des ordures. Les gens ont tendance à oublier ces réalités d'alors. Ce qui est important, c'est la réalité sur le terrain. Et si, on n'évacuait seulement que 30% des déchets de Bamako, la ville n'allait pas se trouver dans cet état. Aussi, si on n'évacuait que 30% des 1400 tonnes de déchets produits par jour, il faut se demander où vont les 70% »⁴⁵

IV.3. Transfert « d'incompétences » et bricolage dans l'assainissement

Cet imbroglio dans la gestion du secteur de l'assainissement peut paraître difficile à comprendre dans le cadre du partenariat public-privé, si l'on ne tient pas compte des principes de la décentralisation. « Dans un contexte conjoncturel de réductions des marges de manœuvre des collectivités locales, les contraintes financières apparaissent [...] comme un de recours au secteur privé [...] » (Hoorens et Peretti, 1995 : 4). Quelques entretiens avec des élus locaux nous ont permis de le comprendre, en nous renvoyant à l'état actuel du transfert de compétences. Et en la matière, autant d'élus locaux rencontrés, autant de services techniques d'assainissement enquêtés qui ne sont d'accord sur rien quant à son effectivité, surtout sur le plan financier.

Au Mali, la référence au sujet du transfert de compétences est le décret n°2014 0572/P-RM du 22 juillet 2014, fixant les détails des compétences transférées de l'État aux Collectivités Territoriales dans le domaine de l'assainissement et de la lutte contre les pollutions et nuisances. Il est indiqué que les Collectivités Territoriales ont la maîtrise d'ouvrage des filières de déchets, la création et la sécurisation des espaces pour les dépôts de transit des déchets solides et la réalisation et l'équipement des dépôts de transit répondant aux normes. Mais la situation ressemble plutôt à celle rapportée par Jacky Bouju à propos de la ville de Ouagadougou : « Personne, dans aucun service, n'est prêt à transférer ses compétences à quiconque ! Car les compétences ce sont des moyens et transférer ses moyens est suicidaire ! Aucun service n'est prêt à abandonner les ressources dont il dispose » (Bouju, 2002 : 188).

⁴⁵ Voir l'article «Convention d'assainissement : Ozone réclame 23, 8 milliards de FCFA à l'État malien » *Jalon.com*, Interview publiée le 24 janvier 2020, [En ligne, consulté le mardi 19 juin 2022, URL : <https://lejalon.com/2020/01/24/5-ans-dozone-mali-letat-du-mali-doit-238-milliards-de-fcfa-a-lentreprise>].

Dans le cas les personnels de l'État sont toujours auprès des Collectivités Territoriales. Ce sont des agents travaillant sous serment, suivant les besoins des Collectivités Territoriales, mais disposant de moyens dérisoires pour faire face à leur mission. Leur rôle d'appui aux élus locaux sont définis par le décret n°98-371/P-RM du 11 novembre 1998. Pour l'adjoint au maire de la Commune, la question du transfert de compétences dans le domaine de l'assainissement, en particulier dans la gestion des dépôts de transit, évoque l'histoire du « Lapin et du Komo » (l'un des grands cultes initiatiques maliens) : « Le Komo appartient au Lapin, mais quand le Komo apparaît, le Lapin n'est pas là » : (*sonsani ta ye komo ye n'i komo bo la sonsani te ye*)⁴⁶. Autrement dit, les dépôts sont bel et bien les espaces municipaux mais leur gestion relève de la mairie du District. Pour l'adjoint au maire, Bamako est comme un fourre-tout où les trois niveaux de collectivités se rencontrent : « *La décentralisation mérite encore d'être revue et peaufiner. [...] On ne sait pas qui fait quoi et qu'est-ce qui appartient à qui !* »⁴⁷

Cette architecture administrative de la ville de Bamako fait qu'elle est régie par trois types de collectivités : le Gouvernorat, le district et les communes décentralisées. Le gouverneur de Bamako est lié au ministère de l'Administration territoriale ainsi que la mairie Centrale. À cet égard, un ancien directeur de la voirie estime qu'il faut au préalable régler ces problèmes institutionnels avant même de gérer les déchets solides :

*« C'est une mauvaise articulation. Ça ne peut pas marcher. Ça joue surtout sur l'assainissement. Regardez : les maires donnent des contrats au GIE et les GIE transportent les déchets sur un dépôt de transit qui n'est pas sous le contrôle du maire, mais, sous le contrôle de la mairie du District, alors que les GIE n'ont pas de rapport direct avec la mairie du District. »*⁴⁸

Si « l'État a transféré les problèmes sans transférer les moyens pour faire face à ces problèmes » (Nedeye, 2015 : 275), l'une des sources de démotivations peut être le coût financier, que l'État n'entend pas immédiatement se délaisser.

Pour d'autres élus locaux, la question du transfert de compétences de l'assainissement est tout simplement caduque :

⁴⁶ Mady Konaré, élu chargé de l'assainissement, entretien effectué en français et en bamanankan le 03/05/2022, à Bamako.

⁴⁷ Mady Konaré, *ibid.*

⁴⁸ Ancien fonctionnaire de la DSUVA, entretien en français effectué le 26/04/2022, à Bamako.

« Les ressources humaines ont été transférées, mais les ressources financières demeurent toujours la même chose. Donc, on ne peut pas parler de transfèrement. »⁴⁹

A la question de savoir si le transfert des compétences est un processus qui suit son cours, il ajoute ceci :

« Je ne dirai même pas que c'est un processus. Pour moi, c'est caduc hein ! Parce que ça fait des années qu'on est sur ça ; tous les décrets ont été signés depuis 2018, mais jusqu'à maintenant... »⁵⁰

Aucune Collectivité Territoriale parmi les six n'est capable de faire face à ces besoins en gestion des ordures ménagères. Certes, elles ont pu accompagner leurs GIE pour se doter en équipements modernes, dont les bennes. Mais tant qu'ils n'ont pas la pleine gestion du site de transit, les résultats peuvent paraître dérisoires.

*

⁴⁹ Harouna Sanou, élu chargé d'assainissement, entretien réalisé en français le 23/04/2022, à Bamako.

⁵⁰ Harouna Sanou, élu chargé d'assainissement, entretien réalisé en français le 23/04/2022, à Bamako.

Chapitre V – Entre représentations sociales des ordures et contestations des pouvoirs publics : la décharge finale de Noumoubougou

Ce chapitre est consacré à l'analyse de la gestion des dépôts de transit et de l'environnement de contestation de la décharge finale de Noumoubougou où vont les déchets, les représentations sociales que les citoyens se font des ordures et leurs répercussions sur la chaîne de production.

Depuis l'avènement de la démocratie, aucun modèle de gestion des déchets n'a pu régler le problème des dépôts. De la Direction des Services Urbains de Voirie et d'Assainissement à Ozone-Mali en passant par les GIE, tous se sont butés à la déficience des sites de transit et de décharge finale. Au moins, tous les acteurs sont unanimes sur le manque de dépôts:

« Pendant l'hivernage, lorsque nos chauffeurs n'ont pas de décharge, ils ramènent les ordures dans la cour d'Ozone. Tu verras que celui qui monte de 7 h à 14 h n'a pas de décharge ; donc, il va garer. Celui qui monte de 14 h à 22 h, il prend pour aller déverser. Mais il ne lui dira pas [où il est allé déverser les ordures]. »⁵¹



Photographie 5 – Entrée principale du dépôt de transit près du cimetière de Lafiabougou (Crédit photo : Bakary Traoré, 13/07/2022).

⁵¹ Youssouf Koussoubé, chef de commune Ozone-Mali, entretien réalisé en bamanankan le 18/06/2022 à Bamako.

V.1. Perceptions des acteurs sur la gestion des dépôts d'ordures

En regardant le schéma de gestion et des conditions d'accès aux dépôts, les ordures ne doivent pas dépasser 72 h sans être évacués. Or dans les faits, la fréquence d'enlèvement ne se compte pas en heures ni même en semaines, mais varie entre neuf et douze mois, voire plus. Le centre de transfert est un lieu désigné par les textes d'assainissement où les déchets sont reçus dans des caissons ou des bacs à ordures et immédiatement transportés vers la décharge finale dans un bref délai. Un dépôt final est un site techniquement aménagé et sécurisé, capable recevoir les déchets destinés à la valorisation ou à la transformation. On entend le plus souvent parler de Centre d'Enfouissement Technique plutôt que de décharge finale. A Bamako, la plupart des sites de transit sont soit des anciennes carrières soit des grands trous qui servaient de collecteurs naturels que les populations et les GIE ont tenté de remplir ; « le trou attire l'ordure » (Bertolini, 2006 : 56). Seuls les GIE possédant les ânes sont autorisés à y déverser les ordures ; dès qu'il est motorisé, l'entrée lui est interdite.

Selon le Programme de Développement Social, Économique et Culturel (2016-2020) de la Commune VI, où le point sur les déchets solides n'occupe que quelques lignes, sur les 52 sites potentiels répartis sur les dix quartiers, seul celui de Djanéguéla, aujourd'hui disparu, était aménagé pour recevoir les ordures. Les deux principaux dépôts de transit exploitables sont celui du Centre de Formation Professionnel et celui du cimetière de Lafiabougou, où les dix caissons installés lors des travaux de rénovation en 2019 ont aujourd'hui ensevelis sous les ordures. L'un a plusieurs fois fait l'objet de contestation de la part des riverains et de fermeture ; l'autre est surnommé le « Kilimandjaro » pour souligner la hauteur formidable de ce dépôt. Sur ces sites se développe une intense économie détritique, où les femmes occupent le devant de la scène dans le tri et le recyclage. Avec la multiplication des nuisances olfactives et environnementales, les riverains ont formé des groupements pour réclamer l'évacuation, et coupent parfois la circulation sur les artères principales pour se faire entendre.

De ce constat, l'État est plusieurs fois mis au banc des accusés par les élus locaux. Harouna Sanou, un adjoint au maire chargé de l'assainissement, soutient que :

*« Les gens pensent qu'il y a un manque de moyens pour décharger le centre de transfert du Centre de Formation Professionnel. Ce n'est pas ça hein ! C'est parce qu'on ne sait pas où aller jeter. Il n'y a pas d'endroit pour aller jeter. »*⁵²

⁵² Harouna Sanou, élu chargé d'assainissement, entretien réalisé en français le 23/04/2022, à Bamako.

Mady Konaré, un élu d'une autre circonscription, s'offusque du fait que le dépôt de transit de sa commune a été financé à coups de milliards sans être exploité :

« [...] Tant que l'État central n'ira pas à céder les espaces pour la création des centres et les dépôts de transit. [...] il ne faut pas s'attendre à une gestion définitive du problème tant que le déplacement reste la norme. »⁵³

C'est le même son de cloche sur la rive gauche, où il ne reste que le dépôt du Centre de Formation Professionnel fermé après celui de Djoumanzana, dans lequel plus de 500 exploitants pouvaient travailler chaque jour et dont la fermeture a donné le coup de grâce aux GIE de cette rive. Parmi les élus locaux, Amary Coulibaly s'intéresse à l'organisation des GIE car selon lui une entreprise doit aller de l'avant ou fermer boutique. Il réfute l'argument d'un quelconque accompagnement des GIE :

« Mais que signifie un GIE ? C'est un groupement d'intérêt économique. Donc, lorsque tu fais des entrées tu dois investir dans ton travail pour augmenter tes revenus ! »⁵⁴

Pour lui, les GIE doivent se battre se positionner au lieu d'attendre l'accompagnement de l'État :

« Si tu dis à quelqu'un de venir t'aider à tuer ton lion, il faudrait que tu puisses tenir sa tête. Leurs revenus ne reviennent pas à la mairie⁵⁵. »

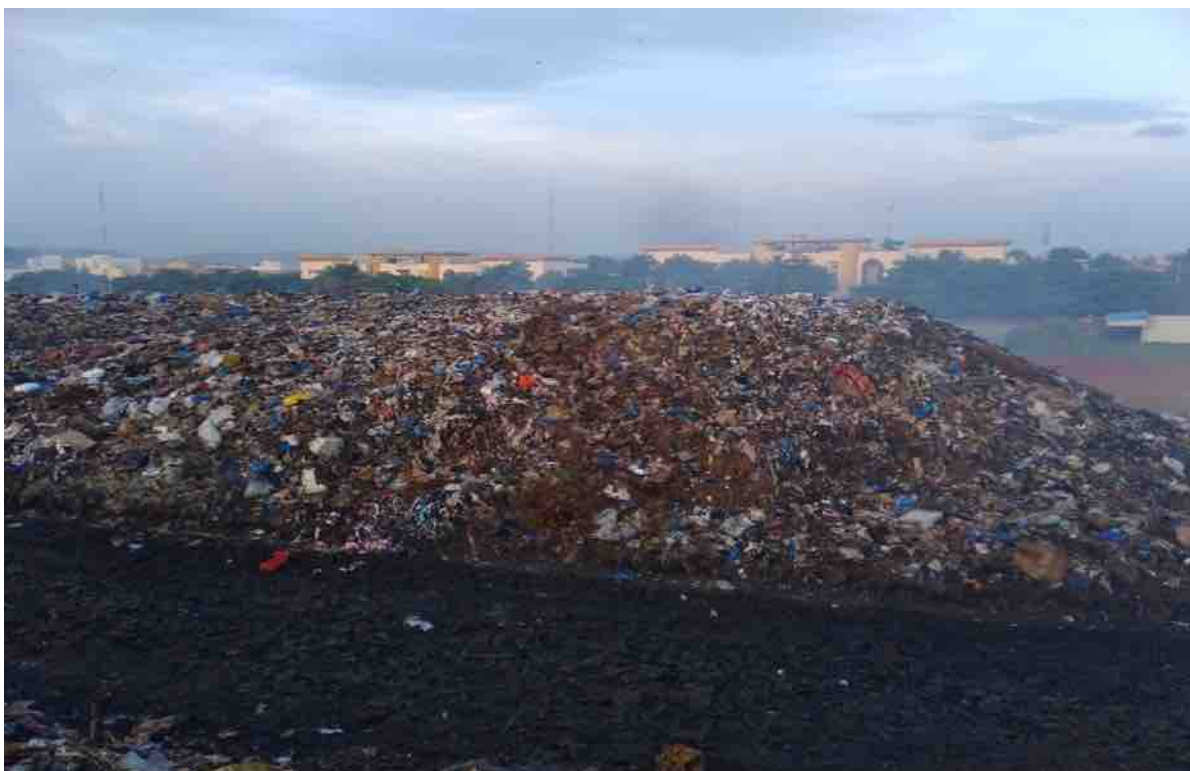
Autrement dit, si les GIE tiennent à se positionner dans le secteur il faudrait qu'ils se battent avec leurs propres ressources avant un appui ou un accompagnement quelconque de l'État ou de tout autre partenaire. Aujourd'hui, selon un responsable de la Direction Régionale d'Assainissement, de Contrôle, des Pollutions et Nuisances ce sont 15 dépôts de transit qui ont été identifiés dans les six communes⁵⁶. Mais en réalité, le paysage bamakois ressemble à un dépotoir à ciel ouvert où les ordures circulent en boucle.

⁵³ Mady Konaré, élu chargé de l'assainissement, entretien réalisé en français et en bamanankan le 03/05/2022, à Bamako.

⁵⁴ Amary Coulibaly, élu chargé d'assainissement, entretien en français et bamanankan réalisé le 13/03/2022, à Bamako.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Commune I : 1 ; Commune II : 0 ; Commune III : 7 ; Commune IV : 4 ; Commune V : 1 ; Commune VI : 2.



Photographie 6 – Dépôt de transit de l'Hôtel Olympe en contraste avec les bâtiments de la Faculté de droit privé en arrière-plan (Crédit photo : Bakary Traoré, 19/07/2022).

Sambala Diallo, qui considère un site de transit comme un ouvrage collectif au même titre qu'un cimetière, s'indigne du manque de volonté et de l'incapacité des élus à avoir plus de vision en matière de gestion des ordures. Selon lui, être un élu ne signifie pas aller gérer le quotidien des populations, mais avoir la capacité de se projeter dans l'avenir et prendre des décisions adéquates. Ainsi, le schéma de la gestion est caduc, dès lors que la municipalité ne parvient pas à identifier, construire et entretenir des dépôts de transit. D'où la multiplication des dépôts sauvages éparpillés dans la ville : *« S'il n'y a pas un site de déversement pour nous, nous allons déposer où ? »* ajoute-t-il. Or là où Sambala critique la posture des élus, ces derniers y voient plutôt la nonchalance de l'État, qui est chargé d'aménager des sites à travers la mairie du District. Sambala Diallo s'interroge sur le fait que sans l'existence de sites, quel investisseur viendrait investir dans un environnement où l'on travaille sur un site aujourd'hui, et où demain, quelqu'un vient montrer une lettre d'attribution en disant qu'il est le propriétaire et qu'il faut partir.

Si l'une des solutions préconisées par la Stratégie Nationale de Gestion des Déchets Solides élaborée en 2003 était l'affectation et la matérialisation des parcelles titrées pour la réalisation

des dépôts de transit et des décharges, Hamidou Sidibé, un des responsables qui porte cette stratégie pense que ce sont des sites qui n'ont pas été protégés, alors qu'ils ont été identifiés :

« Il y avait dans le temps beaucoup de dépôts de transit qui étaient prévus, mais malheureusement, ces sites n'ont pas été protégés. Donc chaque fois qu'on est en train d'utiliser l'espace comme dépôt de transit, à notre grande surprise, on évacue ; quelqu'un vient nous brandir son titre foncier : l'endroit m'appartient ! »⁵⁷

D'autres acteurs non moins importants de la chaîne ont une tout autre perception de la gestion des dépôts de transit. Fassoun Doumbia, le gardien d'un dépôt de transit considère un dépôt au même titre qu'un « site d'orpaillage » (*damanda*), et le travailleur de déchets comme un « fou », (*fato*). Irrité par l'état du gisement d'ordures, les conditions de travail et l'inertie des autorités, Fassoun explique :

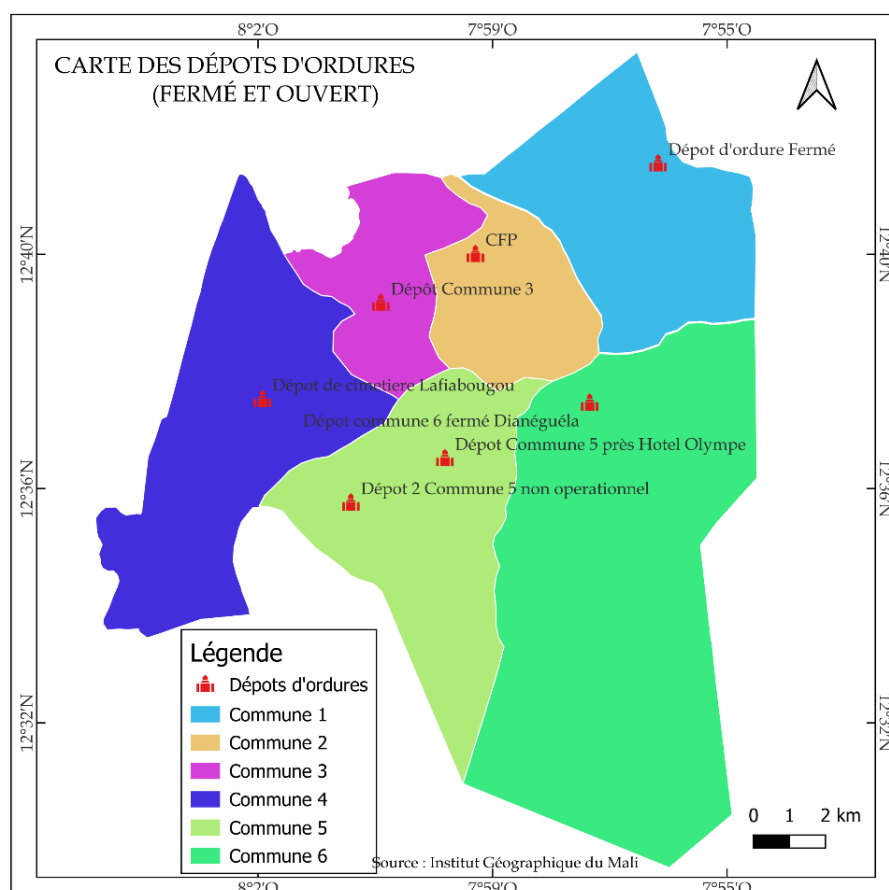
« [...] Au moment de l'évacuation, le ministre demande une somme. Ils vont dire que c'est un milliard ou deux, même si c'est 50 ou 60 millions. Et si ça se fait à 500 000 francs, où va le reste de l'argent ? Mais si tu vois qu'ils prennent ça, c'est parce que c'est nous qui faisons le travail. Mais si tu regardes le salaire du gardien, entre 40 et 50 000 francs, pour ce gros travail : on tombe malade ; il y a les moustiques. Le salaire ne suffit pas. Si tu ne fouilles pas les ordures, tu fais quoi avec 40 000 francs quand tu paies la maison et que les enfants vont à l'école ? »⁵⁸.

Ces propos colportent ce que chacun sait ou pense savoir quant à l'état de corruption autour de l'enlèvement des ordures et la taille du défi à relever pour qui voudrait apporter une réponse pérenne au secteur. Si une économie informelle se développe à partir de l'activité des « chevaliers du crochet » (Bartolini, 2006 : 116) qui travaillent péniblement depuis 3 h du matin, les passations de marchés publics de gestion donnent lieu à des commissions clandestines exorbitantes au bénéfice des représentants politiques (Cavé, 2013 : 127). Attendre une année pour évacuer un dépôt ne résulte pas toujours du manque de moyens de l'État, mais plus généralement de la convoitise de la « manne détritique » : plus le tonnage augmente, plus les spéculations vont bon train et plus les marges de falsification des chiffres d'évacuation sont grandes. A ce niveau, la notion « d'enveloppe » ci-dessus utilisée par Fassoun Doumbia peut être un biais pour explorer les aspects de l'économie de la corruption

⁵⁷ Hamidou Sidibé, Service d'Assainissement, de Contrôle, des Pollutions et Nuisances entretien réalisé en français le 05/05/2022, à Bamako.

⁵⁸ Fassoun Doumbia, gardien d'un dépôt d'ordures, entretien réalisé en bamanankan le 16/06/2022, à Bamako.

dans le champ d'analyse de la gouvernance des ordures : « Quand on tient le trou, on tient le marché » (Monsaingeon, 2019 : 114). Mais en tout état de cause, une fois évacués, où vont tous les déchets de Bamako ? Plusieurs sites avaient été sélectionnés pour recevoir les 3 209,403 m³ d'ordures produit en 2021 (INSTAT, 2021) provenant de la capitale. Tous ces sites ont fini par être utilisé à d'autres fins.



V.2. La Décharge Finale de Noumoubougou, ou comment faire un « trou avec rien autour »⁵⁹

Le hameau de Noumoubougou est situé à moins de cinquante mètres de la décharge finale, qui est elle-même à un kilomètre du centre de Tienfala et à moins d'un kilomètre du village de Foukadougou. Le site relève de la commune rurale de Tienfala, avec une population de 7 000 habitants, composée de 16 villages à environ 1 h 30 de Bamako. Les chiffres du dernier recensement de 2019 estiment la population totale de Tienfala Gare, Foukadougou et Tienfala village à 3 605 habitants. La zone a été dramatiquement touchée par l'onchocercose, dont les

⁵⁹ Citation de l'humoriste français Raymond Devos.

ravages sont encore gravés dans les souvenirs. Mais pour autant, cette commune rurale, loin des affres de la grande ville, vivait paisiblement quoi que sans grand luxe, avant que ne fut décidé que le site de Noumoubougou accueillerait la décharge finale des ordures solides du district Bamako.

La problématique de la Décharge Finale de Noumoubougou (DFN) est digne d'un film hollywoodien. En effet, c'est au début des années 2000 qu'une mission partie de Koulikoro et composée du préfet de cercle, d'un représentant de la Banque mondiale et d'un représentant d'un bureau d'études qui arrivèrent à la mairie de Tienfala. Après l'exposition des raisons de leur présence, les élus furent surpris par la réponse des visiteurs, lorsqu'ils leur ont posé des questions sur le bien-fondé de la mission : *« C'est quitter subitement en haut pour nous tomber dessus »* (*a bo la san fe ka cun uw kan*). Autrement dit, la décision de choisir Noumoubougou comme site de décharge finale vient d'en haut. Et par conséquent, la mission n'avait pas pour rôle de venir discuter de ce choix avec les autorités municipales de Noumoubougou mais plutôt de les informer sur la volonté des autorités de Bamako.

Pour mieux comprendre ce qu'est une décharge finale, Issiaka Bouaré, ingénieur en génie civil, explique le type d'ouvrage et souligne que jusqu'à présent, il n'y en a pas pour la ville de Bamako :

« [...] Il ne s'agit pas d'emmener les déchets au niveau de la décharge pour s'en débarrasser. Il y a une technique qui doit être effectuée pour remédier aux nuisances des riverains. C'est pour cela qu'il y a cette réticence des riverains. Parce que c'est un grand trou, un grand trou dans lequel les véhicules descendent pour remplir petit à petit. A chaque deux mètres vous devriez compacter avec des engins et couvrir avec 20 à 30 centimètres de latérite, et recommencer encore à mettre les déchets jusqu'à ce que le trou soit rempli. Pour que le trou soit rempli en le creusant, vous avez détruit une végétation. Donc, vous allez remettre cette végétation à sa place en plantant des arbres. C'est ce qu'on appelle Centre d'Enfouissement Technique. Quand une cellule est remplie, ça trouve qu'une autre est prête, et ainsi de suite. Parce que quand vous entassez les déchets, ils dégagent des eaux qu'on appelle le lixiviat, qui est très toxique. Mais il y a des canalisations qu'on prépare à l'intérieur de la cellule technique pour évacuer ce liquide vers un autre bassin que vous allez traiter régulièrement. Parce que quand vous ne traitez pas ce bassin, ça peut tuer les faunes et autres choses. Mais

jusqu'à présent, le gouvernement malien n'a pas pu construire une décharge digne de nom. »⁶⁰

Le lixiviat désigne toutes les formes de liquides résiduels produits par la percolation de l'eau à travers un matériau (Monsaingeon, 2019 : 115).



Photographie 7 – Décharge finale de Noumoubougou, bassin de décantation où se déverse le lixiviat (Crédit photo : Bakary Traoré, 17/06/2022).

⁶⁰ Issiaka Bouaré, ingénieur en génie civile, entretien réalisé en français le 05/05/2023, à Bamako.



Photographie 8 – Décharge finale de Noumoubougou inachevée, cellule A, d’une capacité de 44 000 m³ (Crédit photo : Bakary Traoré, 17/06/2022).

L’idée d’une décharge finale est partie de l’élaboration de la stratégie de gestion des déchets solides en 2003, accompagnée par la Banque mondiale à travers le Projet de Développement Urbain et Décentralisation (PDUB). Celui-ci était projeté sur dix ans afin de gérer les ordures avec la réalisation de quatre décharges finales réparties entre Mountougoula, Noumoubougou, Samanko et Kouralé. Et à l’époque, se rappelle Sadio Camara, « on nous avait parlé d’une décharge compactée et contrôlée »⁶¹.

⁶¹ Sadio Camara, secrétaire général d’une collectivité territoriale, entretien réalisé en français le 26/04/2022, à Bamako.



Photographie 9 – Décharge finale de Noumoubougou, la cellule A en feu, la paroi est couverte de bâches (en piteux état) pour éviter au lixiviat de pénétrer dans le sol (Crédit photo : Bakary Traoré, le 21/04/2021)

Il ressort de nos entretiens que le site occupe une superficie de 52 hectares, y compris la clôture et une extension, et devrait abriter trois cellules (A, B et C) pour répondre aux critères d'un *Centre d'Enfouissement Technique*. Les travaux d'étude d'impact environnemental ont démarré en 2001 sous l'égide de la Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôles des Pollutions et des Nuisances, tandis que la construction de la décharge elle-même débuta en 2005, pour un coût d'environ six milliards de francs. Prévue pour une durée de vie moyenne de 25 ans, la décharge devait respecter toutes les mesures environnementales, sanitaires et sociales. La cellule A, par laquelle la construction a commencé et s'est arrêtée en 2015, porte une capacité de 440 000 m³. Suivant les prévisions, le site devait aussi permettre la réalisation

d'une centrale thermique à déchets domestiques et industriels, avec une puissance de 5 mégawatts et une capacité de traitement de 53 000 tonnes de déchets par an.

Les articles 3 et 20 de la convention d'Ozone-Mali engageaient celle-ci à l'entretien et l'exploitation de la décharge finale, notamment la réalisation du pont-bascule, aucun pont-bascule n'a vu le jour. En réalité, on peut lire dans l'article 20 que tous les véhicules doivent faire obligatoirement l'objet d'une double (pesée en charge et pesée à vide ou tare) sur le pont bascule localisé à l'entrée de la décharge contrôlée pour établir le tonnage, en cas d'impossibilité de pesage pour toute raison indépendante du Délégué, la moyenne des pesées des 15 jours précédents est prise en compte et sert de référence pour le tonnage journalier.

En effet, entre 2004 et 2022, au moins neuf ministres se sont succédé au ministère de l'Environnement et tous ont au moins fait une visite sur le site, pour voir l'avancement interminable des travaux sans pour autant apporter une réponse concrète à la situation. Au-delà, plusieurs missions d'officielles ont vu le jour, à travers des consultations publiques dans le but de sensibiliser et calmer les manifestations hostiles des populations riveraines. C'est le transfert des trois conteneurs de pesticides obsolètes provenant de la localité de Molodo qui a aura déclenché les manifestations les plus violentes. Mais pour un ancien directeur de cabinet du ministre, c'est plutôt l'attitude des chauffeurs d'Ozone-Mali qui aurait contribué à aiguïser le mécontentement des riverains : « [...] *Les camions d'Ozone ne déposaient pas dans le bassin, ce qui fait que les ordures étaient déposées à ciel ouvert. Ils ont bloqué les camions.* »⁶²

Les populations ont bien du mal à comprendre pourquoi on emmène les ordures d'une localité pour les déposer dans une autre. Pour eux, la gestion des ordures de Bamako ne regarde que les gens de Bamako, et les ordures de Tienfala doivent être gérées *in situ*. Un habitant de Tienfala, Moussa Konaté, s'indigne :

*« Tu enlèves tes ordures chez toi et tu les emmènes chez quelqu'un d'autre. Alors, ne sommes-nous pas aussi tous maliens ? Tu enlèves pour aller déverser dans un endroit où tu ne vis pas et tu ignores la composition de ces ordures. »*⁶³

Sébastien Léa rappelle que « l'exploitation des déchets génère des nuisances connues, le bruit, l'odeur et des effluents liquides et/ou gazeux : un mélange hétérogène qui évolue

⁶² Oumar Sogoré, ancien fonctionnaire du ministère de l'Environnement, entretien en français le 11/06/2022, à Bamako.

⁶³ Moussa Konaté, conseiller du village, entretien en bamanankan réalisé le 02/07/2022, à Bamako.

chimiquement, biologiquement, mécaniquement, mais le coût immédiat de l'enfouissement est si compétitif que ce processus est fréquemment adopté. Les controverses s'accumulent et nombre de scandales ont d'ailleurs éclaté autour de la gestion des décharges, fragilisant la légitimité des entrepreneurs comme responsables publics » (Léa, 2013 : 3).

Les populations de Tienfala avaient reçu les premiers signaux de réalisation de décharge et avaient commencé à s'interroger sur les perspectives de ce projet. Les ouvriers chargés de clôturer le site ont été remarqués par les riverains qui ont rendu compte à la chefferie, ainsi qu'à la mairie. Au début, certaines voix, dont celle Safiatou Koné, s'étaient faites entendre et soupçonnaient la municipalité d'avoir octroyé le site sans consulter les habitants. Mais plus tard :

*« On a vu que ce n'est pas la mairie qui leur a donné le site. Sinon, dans le village ici, les gens s'étaient accusés en disant que c'est la mairie qui a vendu la parcelle. »*⁶⁴

A travers les différentes missions qui ont été effectuées de Bamako, l'accent a été beaucoup mis sur les avantages que les habitants des six villages tireraient de l'exploitation du site. D'où un semblant de motivation de leur part malgré les réticences. Si la municipalité et la population entretenaient parfois des rapports de suspicions, la décharge a contribué à resserrer les liens. Ici, l'intérêt général se trouve face aux intérêts particuliers d'une population qui revendique ses droits. La municipalité se retrouve dans une situation où elle est soupçonnée par ses administrés, alors que la puissance publique considère qu'elle ne lui facilite pas la tâche.

Sensibilisée, mais non convaincue sur les avantages du projet, la population proteste à l'origine contre le changement de nature brusque du projet, avec l'arrivée des pesticides en provenance du site de Molodo mentionné un peu plus haut. Face aux risques sanitaires et environnementaux élevé, la municipalité, dirigé par un maire du Parti écologiste du Mali obtient la réalisation d'une contre-étude d'impact environnemental, qui sera réalisée par à l'ONG Mali Folk Center. Les résultats sont alarmants et il est recommandé la fermeture du site.

En 2015, avec le début des activités d'Ozone-Mali, les populations ont formé un comité de veille citoyenne constitué de jeunes des villages riverains. Malgré les rencontres entre autorités de Bamako et élus locaux, et malgré les consultations entre élus locaux et les habitants, les tensions n'avaient pas pour autant baisser. Un habitant de Tienfala, Badian

⁶⁴ Safiatou Koné, leader de groupement des femmes, entretien en bamanankan réalisé le 02/07/2022 à Bamako.

Dagno, rapporte les discussions d'une de ces rencontres entre les autorités de Bamako et les élus sur le site :

« Le maire [celui de Bamako] a dit que s'il faut abandonner le site après un énorme investissement ce ne sera pas bénéfique. Le maire [celui de Tienfala] a répondu : quelles sont ces balivernes ? Est-ce que c'est l'argent qui est plus important que l'être humain ? Ensuite, il a ajouté que s'il ne fait pas attention on va lui porter main. »⁶⁵

Après moult consultations, les deux parties se sont entendues sur un certain nombre de points, dont la dotation d'un plateau technique équipé pour le centre de santé de Tienfala, la réalisation d'un forage au cœur de l'infrastructure, l'accès à l'électricité, et enfin la participation à la gestion des services de nettoyage et de gardiennage du site.

Non seulement le dernier point a permis de transformer le comité de veille en un GIE, mais il a aussi fait bénéficier la municipalité d'un appui financier. Selon Safiatou Koné, tout compte fait ils n'avaient plus assez de marge de manœuvre :

« Comme ils nous ont montré qu'on peut en tirer des avantages, donc, d'arrêter de refuser catégoriquement, car le gouvernement n'arrêtera pas de travailler. Donc le mieux était de trouver une solution pour nous qui nous permettrait de tirer profit de la décharge. »⁶⁶

La question essentielle restait : comment créer un GIE ?

Avec l'appui de la municipalité, le GIE a été créé en 2017 et, grâce à un appel d'offre de la Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances, le critère de localité a permis d'avoir un contrat de nettoyage et de surveillance pendant une année. Notons que face à la situation de contestation des populations, en voulant faire baisser les tensions la mairie de Bamako a ajouté la proximité du site aux critères d'éligibilité des GIE. Ce qui devait permettre à la population de participer à l'exploitation à défaut d'obtenir sa délocalisation. Mais au terme de celle-ci le GIE ne fut pas reconduit et fut remplacé par un autre. Aujourd'hui, les populations réunies autour de leur GIE réclament des dédommagements pour la dégradation de leur environnement. Safiatou Koné reconnaît qu'ils ont été dupés et continue de dénoncer le projet. Parmi les nombreux problèmes causés par la Décharge finale, il y a le lixiviat qui déborde du bassin de décantation et pollue les champs

⁶⁵ Badian Dagno, leader de groupement, entretien réalisé en bamanankan le 02/07/2022, à Bamako.

⁶⁶ Safiatou Koné, leader de groupement des femmes, entretien réalisé en bamanankan le 02/07/2022, à Bamako.

environnants. Il y a également de nouvelles espèces de rongeurs dans le village, dont la présence est due à la décharge, selon les habitants.

V.3. La gestion du « chacun pour soi » des ordures : l'antithèse d'une suppléance

Dans ce brouhaha de recherche de paternité d'une convention qui a bel et bien été signée par des mains d'hommes, les populations de la⁶⁷ capitale gèrent chacun ses déchets. Et cela commence par la famille qui constitue le premier niveau, et par conséquent le premier lieu de déficience dans la production détritique. « On produit le déchet avec sa tête », ce qui invite à retourner au mental et à l'archéologie du mental, aux représentations qui lui sont associées (Bertolini, 1996 : 83).

Ainsi, pour Mady Konaré :

*« Organiser des tam-tam sous les tribunes officielles, avec des cravates, ce n'est pas pour assainir Bamako, mais pour satisfaire des intentions inavouées. »*⁶⁸

Dans l'ignorance totale d'une perception économique des ordures, Malamine Coulibaly promoteur de GIE, invoque la dangerosité et le caractère incommodant des ordures :

*« Quand tu mets les ordures dans la poubelle, les choses attaquent les poubelles sont répugnées par les gens. C'est pourquoi les clients sont pressés qu'on les évacue afin d'éviter tout ceci. On peut dire aussi que les ordures ne sont nuisibles. Tout le monde voudrait s'en éloigner mais cela n'empêche pas que ce soit une source de revenu. »*⁶⁹

Pour la trieuse Mariama Ballo, mère de quatre enfants, originaire de Kolokani et installée à Dianguinébougou, qui arpente tous les jours le gisement d'ordures pour payer les frais de scolarité de ces cinq enfants, c'est un sentiment partagé entre honte de soi et courage :

« Personne ne peut réussir dans le recyclage des ordures. Même si tu pars à la maison et qu'on te demande quel travail tu fais, tu ne peux pas dire que tu fais du tri d'ordures (ɲama tɔmɔ). Ce n'est pas un bon travail. On cherche juste l'argent pour nos dépenses

⁶⁸ Mady Konaré, élu chargé de l'assainissement, entretien réalisé en français et en bamanankan le 03/05/2022, à Bamako.

⁶⁹ Malamine Coulibaly, promoteur de GIE, entretien en bamanankan réalisé le 26/01/2022, à Bamako.

(musaka), sinon ce n'est pas un travail agréable ; c'est déshonorant (lebu) seulement. »⁷⁰

Les populations assimilent souvent le trieur ou le récupérateur à un voyou, un bandit, un voleur, voire un drogué (Seck, 1997 : 89). Travaillant sur le même dépôt que Mariama Ballo et trieuse aussi Kafounè Cissoko, estime pour sa part que le travail de tri n'a pas bonne réputation ; seuls les professionnels qui savent que les ordures peuvent avoir une valeur économique peuvent t'aider.



Photographie 10 – Trieurs qui accourent, charretiers qui se précipitent pour déverser les ordures au dépôt de transit du Centre de Formation Professionnelle Soumangourou Kanté (Crédit photo : Bakary Traoré, le 13/07/2022).

Entre objet de répulsion et source de revenus, le trieur Fassoun Doumbia affirme quant à lui n'avoir aucune honte à travailler dans les ordures. Pour lui, la honte c'est plutôt la fainéantise :

⁷⁰ Mariama Ballo, trieuse d'ordures, entretien réalisé en bamanankan le 16/04/2022, dépôt du Centre de Formation Professionnel, à Bamako.

*« Même si ma belle-famille vient ici, je n'ai pas honte, car mon enfant vit de ça. [...] Au Mali, quand on n'est pas instruit, ce qui s'offre à nous, c'est le gardiennage, c'est les déchets, ou être manœuvre. »*⁷¹

Dans une perspective de salubrité de la ville, les GIE pensent que la vulgarisation de l'usage des poubelles est à mettre à leur actif. Leur utilisation n'était pas encore ancrée dans l'esprit des citoyens qui étaient plutôt enclins à faire du balayage et envoyer les enfants déverser les ordures plus loin, sur un lieu public. Pour autant, la généralisation des poubelles est loin d'avoir contribué à la salubrité de la ville.

Les représentations sociales de l'ordure s'insèrent dans plusieurs logiques. Le propre et le sale, le pur et l'impur, qui sont confrontés aux registres économique, social, religieux et politique. Les usages des ordures peuvent conduire à des contestations lorsque les registres d'interpellation sont épuisés. A Bamako, les sites de dépôts qui étaient à l'origine des ravins ou des carrières, sont aujourd'hui en plein cœur des quartiers du fait de l'urbanisation galopante. Les discours des élus, des services techniques d'assainissement et des GIE diffèrent les uns des autres quant aux représentations sociales et aux usages des ordures. Harouna Sanou, un élu qui est nostalgique du passé, pense que l'incivisme et l'indifférence de la population vouent à l'échec toute politique de gestion des ordures :

*« Aujourd'hui, c'est de l'indifférence. Vous prenez du thé au bord du pont [les caniveaux qui passent devant les maisons]. Vous ne sentez plus d'odeur. Est-ce que tu sens de l'odeur encore, toi ? Parce que tu es habitué à l'odeur. C'est de l'indifférence ; tu t'en fiches éperdument. Le pont est rempli devant toi, mais c'est moi qui viens de la ville qui sent l'odeur, qui dit : ah, votre pont sent mauvais. Mais toi, tu ne sens plus d'odeur parce que tu vis avec ça. Donc finalement, c'est quoi ! »*⁷²

Mady Konaré, élu chargé d'assainissement va dans le même sens en comparant la ville d'aujourd'hui à celles des années 70 ou 80 où, selon lui, le patriotisme et le civisme incitaient les citoyens à aller vers des attitudes de salubrité. Pour lui, la ville est arrivée à un niveau où vivre dans les ordures est devenu une norme sociale :

« Ces attitudes paresseuses, d'insouciance avec lesquelles les populations s'attardent. Tu ne peux pas imaginer qu'un être humain ait de la sensation dans la cohabitation

⁷¹ Fassoun Doumbia, gardien d'un dépôt d'ordures, entretien réalisé en bamanankan le 16/06/2022, à Bamako.

⁷² Harouna Sanou, élu chargé d'assainissement, entretien effectué en français le 23/04/2022, à Bamako.

[c'est-à-dire à quel point l'on peut être indifférent à la saleté] *dans la saleté. Le Malien se plait dans la saleté. »*⁷³

Ce discours où hier serait mieux qu'aujourd'hui et cette attitude d'insouciance relèverait pour certains de l'incivisme de la population. Pour autant, Issiaka Bouaré, un ingénieur du génie rural, qui corrobore l'état d'insalubrité individuel ou collectif au niveau d'instruction, ne comprend pas que ces pratiques soient tout autant du fait des personnes éduquées : « *Tu ne peux pas imaginer que c'est l'intellectuel lui-même qui est à la base de cette chose. »*⁷⁴ Selon lui, les pratiques de la population représenteraient 30 % des difficultés de gestion du secteur.

Par rapport aux questions d'assainissement, Kassoum Mariko, responsable du service d'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances va dans la même direction que Issiaka Bouaré, regrettant en outre que les vilaines pratiques au village puissent être appliquées en ville :

*« Je pense que c'est l'incivisme, parce que tout le monde sait que quand tu balaies ta cours tu dois stocker les ordures dans un récipient. Tu n'as même pas besoin qu'on t'apprenne ça. [...] Tu ne peux pas quitter la brousse avec des pratiques et tu viens continuer les mêmes pratiques ici à Bamako. Tu dois te conformer aux règles de la ville. Quand tu prends la brousse, là-bas on défèque dans la nature ; tu viens à Bamako : tu peux oser aller déféquer dans la rue ? Non ! C'est la même chose. »*⁷⁵

Certes, il s'agit là de représentations, de logiques et de pratiques des ordures en milieu rural. Mais de là à dire que les comportements d'insalubrité à Bamako proviennent des personnes issues de ce milieu, c'est évidemment faux et cela témoigne surtout de stéréotypes sur les paysans. Dans leur prestation quotidienne, les agents des GIE ou d'Ozone-Mali nettoient quotidiennement les matières fécales dans leur secteur. Ils confient que la propreté de la ville de Bamako n'est qu'un leurre. Saran Samaké, mariée est un agent de terrain d'Ozone-Mali qui s'occupait d'une partie du centre-ville, avoue sans ambages que : « *Tu sens des odeurs qui te donnent la nausée et des maux de têtes. Même si tu fais des toilettes, ils vont le faire à l'extérieur. »*⁷⁶ Ce passage explique que malgré leurs efforts de rendre propre les lieux

⁷³ Mady Konaré, élu chargé d'assainissement, entretien réalisé en français et en bamanankan le 03/05/2022, à Bamako.

⁷⁴ Issiaka Bouaré, ingénieur en génie civil, entretien réalisé en français le 05/05/2023, à Bamako.

⁷⁵ Kassoum Mariko, service technique d'assainissement, entretien réalisé en bamanankan le 16/06/2022, à Bamako.

⁷⁶ Saran Samaké, agent de terrain Ozone-Mali, entretien en bamanankan réalisé le 15/03/2022, à Bamako.

publics, le comportement des usagers ne permet pas d'y pérenniser l'hygiène et l'assainissement.

Rappelant l'adage selon lequel « la saleté c'est la maladie » (*nɔɔɔ ye bana ye*)⁷⁷, Sandia Dicko, promoteur de GIE souligne qu'au village, les déchets sont enfouis dans des trous pour servir d'engrais. Et d'ajouter : « *Mais [avec] le laisser-aller, les gens quittent le milieu rural avec leurs comportements ruraux pour venir s'installer en ville, comme il n'y avait pas de loi, ni d'autorité ; les gens font la même chose* »⁷⁸.

Citant le politiste Paul Ndiaye, Michel Seck (1997 : 78) estime que la perception de l'environnement par les populations ne va pas au-delà de l'espace placé sous la responsabilité directe de l'individu. Les ordures sont débarrassées des concessions pour être éparpillées à travers la ville. Dès lors, la responsabilité individuelle des ordures échappe au profit d'une « irresponsabilité collective », noyée dans les actions de la puissance publique. L'individu dans un tel rapport avec l'espace de la ville perd de vue tout ce qui est de son ressort pour contribuer à assainir la rue, le quartier, la ville.

Pour gérer eux-mêmes leurs ordures, les populations les déversent généralement dans les caniveaux, les lits des marigots, les champs à la périphérie, le long des routes, dans les angles de rue. On peut constater aussi les ordures éparpillées dans les maisons en arrêt de chantier, aux abords des parcs à bétail, des gares routières, dans les puits, sur les emprises de rail, derrière les murs d'écoles, et des centres de santé, dans les marchés, ou encore sur les chaussées de route. Il n'est pas rare de rencontrer des tas d'ordures tout près des « grins de thé » où les jeunes tentent de les éloigner à coups de pelle alors qu'elles reviennent. La liste est interminable, car il s'agit de l'espace public, l'espace non approprié, qui appartient à tous, c'est-à-dire à personne : c'est ce qu'on appelle *foroba kene*.

L'ensemble de ce circuit de gestion individuelle prend le nom ironique de « GIE de pluie » et « GIE de feu ». Ce sont deux expressions que nous avons plusieurs fois entendu dans nos échanges avec certains riverains de la route principale qui traverse le quartier de Banconi. Le premier traduit le fait qu'en l'absence d'un service de ramassage d'ordures, les habitants d'un quartier profitent de l'hivernage pour jeter leurs immondices au versant des collecteurs naturels et caniveaux, afin qu'elles soient emportées par les ruissellements. Mais en réalité, les ordures sont simplement déplacées d'un point à un autre. Le « GIE de feu », à l'inverse,

⁷⁷ Sandia Dicko, promoteur de GIE, entretien en français réalisé le 06/03/2022, à Bamako.

⁷⁸ Sandia Dicko, *ibid*.

est une pratique qui consiste pour les habitants d'un quartier à faire sortir leurs ordures devant leur concession ou dans un petit coin d'une ruelle, afin de les y brûler au cours de la nuit. De telles pratiques, qui sont interdites en théorie, sont une source grave de pollutions de l'air et contribuent à réactiver les micro-conflictualités entre riverains.

Dans la même perspective, Emmanuel Ngnikam et Émile Tanawa (2006 : 48) montrent que dans la ville de Mopti, au Mali, l'habitude du non-enlèvement des ordures était très ancrée dans les mentalités, ce qui a causé de grandes difficultés au GIE LAABAL. Le cas de Bamako diffère de celui de Mopti, mais le trait commun est qu'avec les insuffisances du modèle de gestion des déchets, il s'instaure une sorte d'habitude à vivre avec les ordures. En réalité, celles-ci ne sont jamais évacuées en totalité. Si les chiffres d'Ozone-Mali indiquent 70 % d'enlèvement, il faut alors se poser la question où vont ces ordures ? Nos analyses précédentes ont montré que sur les deux grands dépôts de transit implantés sur la rive gauche du Niger, l'un est momentanément fermé, tandis que l'autre a connu sa dernière évacuation en juillet 2022. Il reste donc fermé aux GIE formels, bien que les « riverains » continuent de l'exploiter. Le mot « riverain » est un euphémisme pour désigner d'anciens éboueurs qui, après quelques années passées au compte d'un GIE, décident d'acquérir une charrette en propre et se vont de porte en porte pour ramasser les ordures dans le cadre d'un accord de gré à gré avec l'habitant.

En observant les pratiques de gestion des ordures par les populations, on se rend compte qu'elles ne sont pas seulement de la débrouillardise. Elles sont également imaginatives et effectives, dans la mesure où ces pratiques réalisent une synthèse des contraintes qui engendrent les problèmes d'assainissement, en fonction desquels les habitants autoproduisent leur assainissement lorsqu'ils sont complètement « oubliés » (Ta Thu Thuy, 1986 : 6).

Le secteur de l'assainissement est un vaste champ d'expérimentation pour tous les acteurs qui s'intéressent à la question. Aujourd'hui, un regroupement dénommé Kunnandiya-Ton (litt. « l'Association qui porte Chance »), composé de femmes sexagénaires, assurent la gestion d'un dépôt techniquement « informel » – pour rappel, la notion « d'informel » a été élaborée par les économistes pour désigner toute activité économique qui ne passe pas par les normes de l'État et qui, surtout, est non fiscalisée – qui permet de procéder au nettoyage collectif du quartier. Elles ont ainsi mis en place un système de tarification mensuel afin que les familles avoisinantes puissent accéder à ce « dépôt de transit » tout aussi informel, qui se situe sur la parcelle non encore bâtie d'un habitant du secteur. Le ticket d'accès est délivré par le gardien du site qui a été recruté et qui est salarié grâce aux entrées réalisées. Ce faisant, ces femmes

participent à une offre de service d'intérêt général, en l'absence totale de service assuré par les pouvoirs publics, de façon directe ou par délégation. Mais elles introduisent aussi une nouvelle de gestion des ordures. Lorsque le tas d'ordures atteint un certain volume, elles mobilisent leurs réseaux sociaux pour bénéficier des engins motorisés afin de les évacuer. En observant de près le fonctionnement de l'association, on se rend très vite compte qu'elle n'est pas exempte de cas de magouille.

Ainsi, la gestion du schéma officiel de ramassage des ordures qu'est la précollecte et la collecte laisse très peu de place à la pratique de la suppléance. Les actions des groupements d'assainissement tels que Kunnandiya-Ton ne relèvent pas que de la débrouillardise mais leur mode de fonctionnement fait qu'ils sont liés à des contraintes qui peuvent mettre fin du jour au lendemain leur existence. Le propriétaire de la parcelle peut à tout moment informer le groupement de la cessation d'utilisation de son terrain afin de le bâtir. S'il n'existe pas de services publics de ramassage des ordures qui couvrent l'ensemble du secteur de Dianguinébougou et que ce sont les individus ou les groupes qui doivent agir de manière s'auto-délivrer des services publics (Holder, 2022 : 7), du fait que les groupements n'ont pas la maîtrise de tous les moyens de leur volonté, leurs actions ne s'inscrivent pas dans la durée. L'absence de l'État et de tout autre service délégué dans le secteur d'assainissement est très peu palliée par des pratiques de suppléance. D'abord, parce que la participation à la gestion de la filière demande de gros moyens pour la réalisation d'un dépôt de transit ou un centre d'enfouissement technique. Ensuite, la perception sociale des ordures malgré qu'elle évolue, une grande majorité de la population est loin de se projeter vers une suppléance comme une réponse de type commercial (Holder, 2022 : 11). Ce qui est différent du secteur de l'eau que nous abordons dans le chapitre suivant. « [...]. Si l'on veut véritablement considérer la suppléance comme un opérateur, non pas du retour de l'État, mais de l'émergence d'un malien » reconnu comme tel, il faudra identifier les espaces de suppléance qui se manifestent aussi au cœur des villes, à commencer par la capitale Bamako, où l'eau, l'électricité [...] sont loin d'être accessible pour tous » (*ibid.*, : 11). A travers le travail des porteurs d'eau où il semble que c'est moins l'eau que l'effort que la ménagère paie (Iyeby-Mandjek, 1994 : 318), nous allons en quoi l'acheminement de l'eau potable à la périphérie notamment dans le quartier de Dianguinébougou relève d'un champ de suppléance possible.

TROISIEME PARTIE

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN PERIPHERIE URBAINE : CHAMP DE SUPPLEANCE POSSIBLE

Chapitre VI – Faire avec ou faire sans l'État : accéder à l'eau potable, un combat aussi incessant qu'incertain

Après avoir consacré la Partie II de ce mémoire à la gestion des ordures ménagères dans le district de Bamako, et montrer combien le partenariat public-privé était loin d'être la solution, contraignant les gens à « se débrouiller » avec leurs ordures, dans cette troisième partie, il s'agira de voir désormais les prestations de services de proximité des acteurs de l'approvisionnement en eau potable, à partir d'une ethnographie dans le quartier de Banconi-Dianguinébougou.

Face à l'inégalité d'accès à l'eau potable, l'État, avec l'aide de nombreux partenaires, a engagé la réalisation d'une centrale à Kabala, en deux phases entre 2014 et 2020. Un Plan Directeur d'Approvisionnement de la ville de Bamako devrait permettre de passer de 65 % du taux d'accès à 95 % en 2020, sachant que le déficit actuel de production, estimé à 150 000 m³/j., doit être comblé par une production de 288 000 m³/j ⁷⁹. Aussi, le projet de centrale de Kabala est-il assorti de la réalisation d'un réseau de canalisation de 14 000 km, comprenant 96 000 branchements sociaux. En réalité, dans le projet d'alimentation en eau potable de Bamako / Kabala (PAEP) dont la mise en œuvre a commencé en 2013, il est question de deux types de branchements. D'abord les branchements domiciliaires normaux c'est-à-dire les branchements privés dont les ménages qui en font la demande paient les frais d'abonnement et de consommation mensuels. Ensuite les branchements sociaux subventionnés pour les ménages vulnérables. En juillet 2019, fut lancée l'opération de 100 000 branchements sociaux à Bamako où les bénéficiaires des raccordements repartis par la SOMAGEP entre les agences de Baco-Djicoroni, de Faladiè et de Banankabougou. Malgré ce projet pharaonique, il existe encore beaucoup de quartiers périphériques qui, pour des raisons diverses, n'ont pas accès à une eau de qualité.

A défaut d'une statistique fiable, il ressort des opinions des habitants du secteur de Dianguinébougou que le taux des concessions disposant d'un branchement d'eau à domicile est entre 35 et 40 %. Les autres, c'est-à-dire la majorité des habitants, s'en remettent à la corvée d'eau assurée par les femmes ou les enfants, ou s'abonnent auprès d'un revendeur d'eau.

⁷⁹ Lire Fonds Africain de Développement, Projet d'Approvisionnement en Eau Potable de la Ville de Bamako/Kabala (PAEP), Rapport d'évaluation, Département OAWS, Septembre 2013, 26p. [En ligne, consulté le 12 mai 2023. [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Mali%20-%20Projet%20d%E2%80%99approvisionnement%20en%20eau%20potable%20de%20Bamako%20%C3%A0%20partir%20de%20la%20localit%C3%A9%20de%20Kabala%20\(PAEP%20Bamako-Kabala\)%20-%20Rapport%20d%E2%80%99évaluation.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Mali%20-%20Projet%20d%E2%80%99approvisionnement%20en%20eau%20potable%20de%20Bamako%20%C3%A0%20partir%20de%20la%20localit%C3%A9%20de%20Kabala%20(PAEP%20Bamako-Kabala)%20-%20Rapport%20d%E2%80%99évaluation.pdf)

VI.1. L'accès à l'eau potable à Dianguinébougou : entre gestion erratique et contraintes techniques

Les informations issues des entretiens auprès des différents acteurs de l'eau dans le secteur de Dianguinébougou fournissent de précieuses données sur les mutations de l'accès à l'eau dans le secteur. En Commune I du district de Bamako, le secteur de Dianguinébougou fait partie des trois « zones rouges » qui bénéficiaient chaque année de programmes d'urgence du gouvernement et qui consistaient à organiser des opérations de distribution massive d'eau à partir de camion-citerne. Quand cela se déroulait, on pouvait constater de grandes bousculades, et des querelles pour accéder à une quantité suffisante pour couvrir ses besoins, envenimant les relations de voisinage et suscitant une conflictualité ordinaire. Pour pallier cela, le ministère de la Promotion de la Femme et de l'Enfant et de la Famille a offert deux châteaux au secteur avec recommandations pour une forte participation des femmes dans la gestion des différents comités de gestion.

Lorsqu'en 1990, Souma Dagnoko, ancienne présidente d'une association qui intervient dans l'assainissement s'est installée dans le secteur, la recherche de l'eau était d'ores et déjà inscrite dans le quotidien de ses travaux domestiques. A cette époque, il fallait sortir dès minuit pour avoir la chance d'avoir quelques seaux d'eau, dont la qualité était loin d'être potable. En comparant cette période à ce qu'elle vit aujourd'hui, elle a dû mal à affirmer un changement notoire dans la quête de l'eau. Certes, les puits ont presque disparu, mais la raréfaction de l'eau du robinet est toujours d'actualité :

« Aujourd'hui, c'est mieux, mais ce n'est pas encore ça, parce qu'on a fait près de quatre mois sans eau, ni la nuit ni le jour. J'achetais de l'eau chaque jour à 750 ou 1 000 francs. Le minimum, c'est 500 francs chaque jour. Pour moi-même, on n'allait plus avoir d'eau. Ils ont installé deux tuyaux de robinet, mais je me demande à quoi ça sert ? On a le tuyau mais on meurt de manque d'eau. »⁸⁰

A Dianguinébougou, la spécificité de l'accès à l'eau potable tient au fait que le réseau hydraulique qui suit la principale voie d'accès au quartier n'atteint pas une partie des habitants qui vivent à l'intérieur ou sur le flanc de la colline. Là où le déficit a été corrigé avec la réalisation de quelques adductions d'eau sommaires, sa gestion opaque ne permet pas aux occupants d'avoir un service public adéquat. Pour certaines personnes interrogées, parmi les

⁸⁰ Souma Dagnoko, habitante en Commune I, membre d'un groupement d'assainissement, entretien en bamanankan du 20/07/2023, à Bamako.

difficultés d'accès à l'eau potable, la profondeur de la nappe phréatique vient en premier. S'ajoute à cela les problèmes techniques liés aux équipements de réalisation des forages, et leur suivi. Certaines estimations indiquent qu'il faudrait forer au-delà de 200 mètres pour pouvoir atteindre une nappe suffisante. Pour Amary Coulibaly, un élu chargé des questions d'assainissement le problème principal « est lié à l'inaccessibilité au réseau parce qu'il y a une grande partie de la zone située sur la hauteur. »⁸¹ Quant à Moussa Kourouma, président d'une commission de gestion d'eau, il manifeste son incompréhension face à la situation :

*« Sinon, si tu calcules le nombre de forage équipés à Dianguinébougou et que tu vois qu'il y a un problème d'eau, c'est parce que tous [Les forages fonctionnels] s'arrêtent pendant la même période ou progressivement, si tu veux avoir de l'eau il faut atteindre les 200 mètres. »*⁸²

Dans le même ordre d'idée, Kalifa Sogodogo, un enseignant du supérieur observe : d'où un double problème qui se pose. D'abord, la puissance des ruissellements qui peut entraîner l'inondation ainsi que l'aspect souterrain c'est-à-dire le fait que les forages tarissent vite ce qui fait que le ratio du nombre de fontaine publique pour le nombre de population est largement déficitaire.

Même s'il n'y a pas d'unanimité entre les acteurs sur les causes de l'insuffisance d'eau dans le secteur, le constat montre à souhait que les populations usent de plusieurs stratégies pour se ravitailler. Si Mamadou Sarr (1980 : 1) qualifiait Banconi de plus grand quartier « illégal » de Bamako, aujourd'hui, le problème de son illégalité ne se pose guère. Avec ses six secteurs, dont Dianguinébougou, avec environs 24 500 habitants, les habitants se mobilisent plutôt pour améliorer l'accès à l'eau potable et au service d'assainissement à partir du moment où l'éloignement des quartiers rend difficile la réalisation d'économies d'échelle (L'Huissier et al., 1990 : 58).

Que ce soit Aramata Mounkoro⁸³ ou Founè Bagayoko⁸⁴, ces deux femmes de la même concession utilisent huit bidons d'eau de 20 litres par jour, à raison de 15 francs le bidon, ce qui fait une dépense moyenne mensuelle de 3 600 francs. Elles font ce travail quotidien avec leurs enfants ce qui leur permet d'éviter de solliciter un revendeur dont le prix est du bidon

⁸¹ Amary Coulibaly, élu d'assainissement, entretien réalisé en français le 14/03/2022, à Bamako.

⁸² Moussa Kourouma, président d'une commission de gestion d'eau, entretien réalisé en français et en bamanankan le 21/07/2022, à Bamako.

⁸³ Cécile Mounkoro, usager du robinet, entretien en bamanankan réalisé le 19/04/2022, à Bamako.

⁸⁴ Founè Bagayoko, usager du robinet, entretien en bamanankan réalisé le 19/04/2022, à Bamako.

est parfois le double de ce que les deux femmes paient directement à la borne-fontaine. Safounè Togola⁸⁵ qui baisse le prix de l'eau en fonction du débit du robinet, en achetant huit bidons à 115 francs pour revendre l'unité à 75 francs en faisant au moins dix tours en saison sèche, pour une recette moyenne de 6 000 francs par jour. Autrement dit, lorsque le débit du robinet à la borne-fontaine est très rapide, il lui arrive de baisser le prix du bidon pour effectuer le maximum de tour en comptant gagner en nombre de tour ce qu'il devrait gagner en nombre de bidons d'eau vendu. Notons, le débit que le débit de l'eau généralement lent et ces cas n'arrivent pas tous les jours. Aucun usager n'est épargné des épreuves d'accès à une eau de qualité. Plus on va vers le nord et l'est, c'est-à-dire vers les hauteurs, plus on s'éloigne de l'eau.

Ainsi, le 08 février 2018, dans le Journal du Mali, un ancien directeur national de la SOMAGEP donne les raisons liées à ces difficultés qu'il attribue à la capacité limitée de production : « La capacité limitée de la production et l'augmentation brusque des besoins en eau des mois de février, mars, avril, mai et juin provoquent un déséquilibre entre l'offre et la demande, engendrant ainsi des coupures pendant plusieurs heures de la journée dans les quartiers déficitaires (éloignés des réservoirs ou des sites de production ou situés en attitude » (Maguiraga, 2018 : 2).

À ces contraintes techniques, d'autres difficultés surgissent lors de l'exécution des programmes d'urgence d'approvisionnement en eau potable, où les municipalités ne sont pas impliquées. A ce sujet, ce que Amary Coulibaly, élu chargé d'assainissement parle de « petits blocages ». Ce qui est un doux euphémisme lorsqu'il ajoute que : « *C'est nous qui sommes avec les communautés et nous connaissons l'environnement. Ils sont là pour nous conseiller mais, pas pour décider à la place de la collectivité.* »⁸⁶

Plus globalement, le problème tient aussi à l'empilement des acteurs qui interviennent dans la question de l'eau potable, dont l'hétérogénéité des statuts – institutionnels, élus, société privée, chefferie de quartier, associations, comités, propriétaires de robinet, etc. – ne fait qu'accentuer les dérives d'une gestion de l'eau qui était initialement problématique. Ainsi, pour la Commune I, mais cela vaut pour tout le district, on trouve pêle-mêle : le ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, la Direction Nationale de l'Hydraulique, la Direction Régionale de l'Hydraulique, la SOMAGEP, les Collectivités Territoriales, les ONG, l'Association des Usagers d'Eau, les Comités de Gestion, les gérants de bornes-fontaines, la

⁸⁵ Safounè Togola, pousse-poussier, entretien en bamanankan du 14/04/2022, à Bamako.

⁸⁶ Amary Coulibaly, élu chargé de l'assainissement, entretien réalisé en français le 14/03/2022, à Bamako.

chefferie de quartier, les Comités de Développement des Quartiers, les personnalités politiques, les notables, les religieux, et enfin les ménages, ou plus exactement, les femmes et les porteurs d'eau qui les approvisionnent bon an, mal an.

VI.2. Le monde des porteurs d'eau : des acteurs privés pour une mission d'utilité générale

Les porteurs d'eau ont des profils variés, mais leur point commun demeure la précarité. Ce sont très généralement des jeunes garçons âgés d'au moins 15 ans qui effectuent ce travail comme saisonniers avant de repartir au village pour les cultures, ou qui ont abandonné l'école ou encore qui ont échoué dans leur tentative de « partir en aventure » ou qui se sont réfugiés à Bamako pour fuir les zones de conflits. Quelques rares fois il se trouve parmi eux des jeunes nés à Bamako. Notons que certains travaux ont porté sur les solutions alternatives d'approvisionnement en potable notamment les porteurs d'eau dans les quartiers périphériques.

En mettant en exergue le métier des porteurs d'eau au Niger, Harouna Hassane Younsa analyse l'insécurité hydrique et les initiatives pour l'accès à l'eau dans les quartiers périphériques de Niamey. Pour l'acheminement de l'eau vers ces ménages périphériques, les porteurs d'eau appelés *garoua* qui signifie (voici l'eau en Haoussa) occupent une place importante. Le service des *garoua* constitue une invention des femmes de Niamey selon Younsa (2019 : 109). S'ils sont d'une importance capitale dans l'acheminement de l'eau potable dans la ville de Niamey, leur activité présente aussi des inconvénients à savoir la spéculation du coût de l'eau en fonction des quartiers et des événements mais aussi provoque une sous-consommation en cas d'indisponibilité financière (Youns, 2019 : 17). Cet aspect d'inconvénient est aussi souligné par (Iyeb-Mandjek (1994 : 322) avec les *Mafa* de Maroua au nord du Cameroun qui assurent le service à partir des bornes fontaines. Face à un semi-échec de la distribution d'eau potable de façon gratuite par la Société Nationale des Eaux du Cameroun, les groupes de porteurs d'eau ont investi le terrain en proposant leur service aux populations vivant à la périphérie. Cependant, la Mairie trouve que les prélèvements effectués par ceux-là [les *Mafa*] grèvent lourdement les charges de son budget du moment où les prix sont modiques à partir des bornes-fontaines (Iyeb-Mandjek, 1994 : 319).

Par ailleurs, « Un accent mérite [...] d'être mis à l'endroit des revendeurs d'eau. Il faut distinguer les deux catégories de revendeurs existantes – les revendeurs de quartiers

disposant d'un branchement particulier et les porteurs d'eau [...] », (Mouiri, 1985 : 59). Le rapport de cet ingénieur portant sur les bornes-fontaines qui trouvait leur justification dans l'exécution du programme de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement se penche sur l'expérience des bornes-fontaines de l'État de Côte d'Ivoire. Il analyse les critères de justification de réalisation des bornes-fontaines, leur conception, leur gestion et leur évolution. Il arrive à la conclusion que les problèmes de gestion posés par les bornes-fontaines se résument aux recouvrements des factures permettant la couverture des coûts d'entretien et de maintenance. Si à Niamey le service des *gaoua* est une invention des femmes Younsa (2019 : 109), en Côte d'Ivoire, les femmes ne veulent plus s'occuper des tâches aussi dures que le transport de l'eau et l'attente très longue devant les bornes-fontaines devient insupportable (Mouiri, 1985 : 59). Sur le plan du partenariat public-privé dans le secteur de l'eau les [...] colporteurs, longtemps tolérés par les autorités sont aujourd'hui en voie de reconnaissance, voire de législation (Bousquet, 2006 : 383).

Ainsi, dans les périphéries de Bamako, notamment à Dianguinébougou, ce sont des dizaines de jeunes munis d'une charrette ou d'un pousse-pousse qui arpentent les rues pour transporter l'eau vers les concessions les plus éloignées ou situées en hauteur. Ils procèdent par l'acquisition d'une charrette avec âne ou d'un pousse-pousse, généralement affectés par un propriétaire, et d'une vingtaine de bidons de 20 litres leur permettent de s'engager pour la revente de l'eau avec le concours d'un aîné du quartier. Leur force physique représente le seul moyen et le seul espoir pour rentrer le soir avec quelques pièces qu'ils épargnent auprès d'un « petit boutiquier de quartier » (*bitikitiginin*) ou d'un aîné. A partir des bornes-fontaines, ils sillonnent toutes les rues du secteur et offrent leur service aux différentes familles, pour qui l'accès à l'eau potable est devenu une corvée inévitable qu'assurent les femmes, les enfants et les aides ménagères. Ce que l'État n'offre pas, ces jeunes hommes y pallient pour soulager les habitants, sans qu'ils aient besoin de rendre compte à personne. Certes, ils offrent là un service d'utilité générale, mais ils introduisent aussi de nouvelles pratiques tarifaires qui rallongent le budget des familles.

A Maroua, au Cameroun, ils sont originaires de deux régions, (la région de Mafa et de Kelo) (Iyebey-Mandjek, 1994 : 322) et les pousse-poussiers de Niamey sont des saisonniers qui viennent pour la plupart du Burkina Faso et du Mali (Younsas, 2019 : 110). A Dianguinébougou, ils viennent pour la plupart des régions administratives de Ségou, de Koulikoro ou encore de Mopti, pour s'installer dans les quartiers périphériques défavorisés, particulièrement à Banconi-Dianguinébougou, où l'insertion sociale et professionnelle est

plus aisée. Certains s'installent par l'entremise de relations sociales, séjournant chez des parents ou des bienfaiteurs en attendant un retour rapide au village, mais parfois aussi, ils se lancent sans aucun lien d'attache. D'autres parviennent très vite à s'insérer et organisent leur trousseau de mariage. D'autres enfin épargnent pour continuer « l'aventure » en dehors du pays, leur travail à Dianguinèbougou étant alors juste une étape dans leur itinéraire.

Travail de force, où il s'agit de pousser et parfois même de monter des bidons de 20 litres dans les étages, leur quotidien est dur. Ces jeunes hommes courent pour s'acquitter de la recette fixée par le propriétaire de la charrette ou du pousse-pousse ; ils essuient les plaintes des gérants des bornes-fontaines à cause des crédits non payés à temps, et le pire est qu'ils sont souvent victimes d'accidents sur la seule rue goudronnée qui traverse tout le quartier.



Photographie 11 – Issa, 17 ans, porteur d'eau sur l'axe de la rue Cheick Chérif Ousmane Haïdara (Crédit photo, Bakary Traoré, le 21/04/2022).

Aux origines, le métier de porteurs d'eau remonte au Moyen âge : « Du Moyen Age jusqu'à la fin du XIXe siècle, les porteurs d'eau ont représenté l'un des milles petits métiers parisiens, et non le moindre, ainsi que le plus attendu « cris de Paris ». On peut aujourd'hui

rendre hommage à ces anonymes et pittoresques prédécesseurs du robinet. Si au XIII^e siècle, à Paris, il fallait les épaules, le souffle et les mollets (Main, 2020 : 1) pour transporter de l'eau, ici, toutes ces parties du corps sont aussi mobilisés. « En 1698, les porteurs d'eau qui discutaient le métier avec les servantes portaient les seaux avec une sangle de cuir placée diagonalement sur les épaules et aux extrémités de laquelle étaient placés des crochets où étaient suspendus les seaux » note (Houdaille, 1995 : 3). Dans son analyse des documents d'archives, il montre en conclusion de son analyse sur leur origine et leur âge que tous les porteurs d'eau n'étaient ni des Auvergnats ni des pauvres. Dans un rapport de Deux hydrauliciens, Bernard Collignon et Marc Vézina (2000 : 2), indiquent dans un rapport financé par la Banque mondiale que lorsqu'on voit tous ces « prestataires indépendants omniprésents quand on parcourt les quartiers défavorisés des grandes métropoles africaines [Bamako], on ne peut manquer d'être frappé par les innombrables petits artisans qui assurent les principaux services publics de base, et en particulier l'approvisionnement en eau et l'assainissement ».

Ces nouveaux colporteurs (Bousquet, 2006 : 83) ou petits opérateurs privés (Younsa, 2019 :1) des villes désignées par le nom de porteurs d'eau ont ces « brèches » laissées par l'État en fournissant un service de proximité moyennant paiement. Ils fabriquent ainsi des normes de tarification avec une pratique commerciale flexible (Savina et Mathys, 1994 : 18). Le prix est déterminé en fonction de la distance, du volume d'eau transportée, et d'une négociation avec l'utilisateur devenu client. Tout repose sur un accord tacite entre les porteurs d'eau et les clients, sans aucun système de contrôle de qualité de l'eau ni de mesure des récipients utilisés. Mais il est vrai que l'eau provient des bornes-fontaines qui offrent en principe une eau traitée, donc, de qualité tandis que chacun sait ce qu'est un bidon de 20 litres.

Mais d'où viennent-ils ? Qui sont-ils et comment se structurent-ils afin de s'insérer dans le tissu économique périphérique à partir d'une activité susceptible de suppléer les services publics de distribution d'eau ? Nous avons suivi le quotidien d'un certain nombre de porteurs d'eau, afin de comprendre l'organisation de leur activité, les relations de clientèle, l'économie générée, les normes, etc. Il s'agissait aussi d'illustrer le profil et l'itinéraire de ces acteurs qui font empiriquement fonction « d'agents de service d'utilité générale », à défaut d'agents du service public. Or, selon Anne Briand (2004 : 36) qui place cette distribution d'eau dans la sphère informelle en considérant ce service comme un véritable complément de l'entreprise publique, qui répond mal à la demande des populations à faible revenu se

développe dans les interstices du service public. Si les *Mafa* de Maroua avaient de la réticence à donner le nom de leur village et de leur quartier (Iyeby-Mandjek, 1994 : 323), à Dianguinébougou, nous n'avons enregistré aucun refus d'enregistrer leur lieu d'origine.

Parmi les porteurs d'eau auprès desquels nous avons fait les entretiens, l'un d'entre eux est Kari Diarra, originaire de Bougouni, à environ 160 km au sud de Bamako. Il est issu d'une fratrie de dix enfants, et a rejoint son frère aîné installé à Dialakorodji, une commune rurale située à la frontière de Dianguinébougou, avant de prendre le pousse-pousse. Selon lui, un homme qui pense devenir chef de famille doit pouvoir subvenir à ses besoins. Mais, la raison principale qui l'a conduit à prendre le pousse-pousse, c'est l'échec scolaire : « *J'ai commencé ce travail parce que j'ai fait le bac deux à trois fois, vraiment, je ne l'ai pas obtenu.* »⁸⁷

Youssouf Berthé avait l'habitude d'effectuer l'exode saisonnier dans la zone de Niono, au cœur du fertile Office du Niger. Mais, depuis le début des conflits, il a été invité par son oncle maternel à venir à Bamako. Originaire de la commune rurale de Pelengana, à proximité de la ville de Ségou, il est venu à Bamako avec la ferme intention d'opérer dans la revente du charbon. Mais la conjoncture l'a finalement poussé vers l'eau : « *[...] Donc, on m'a mis dans la revente de l'eau, car maintenant c'est le début du marché de l'eau.* »⁸⁸

Originaires des régions de Niafunké pour le premier, Bla pour le second, Karkar Traoré a quitté l'école sans terminer la classe de la 7^{ème} année avant de chercher du travail sur un site d'orpaillage de la région de Dioïla, tandis que Nambala Bouaré était sans activité et gardait simplement les enfants au champ. Tous deux ont fini par se retrouver à Bamako dans l'activité de la revente. A la question de la raison de son départ du village, Nambala Bouaré répond ceci : « *J'ai fait deux jours sans aller à l'école ; c'était la raison pour laquelle j'ai abandonné. Mais on n'a pas payé mes frais de scolarité aussi.* »⁸⁹. Les parents de Nambala Bouaré avaient déjà du mal à assurer les frais de scolarité et lui-même n'avait plus de bons résultats. Ses absences prolongées à l'école et les activités domestiques ne lui ont pas permis de continuer. Et comme certains jeunes de son village autour de lui étaient venus à Bamako, les arguments étaient réunis pour lui de prendre le même chemin.

Originaire d'un village de la commune de Bla, Kalil Thiero tout comme Nambala Bouaré n'est pas allé loin à l'école. Il a très tôt arrêté en 4^{ème} année du cycle fondamental, ce qui signifie qu'il n'a alors quasiment aucun acquis. Il débarque un beau jour à l'autogare de

⁸⁷ Kari Diarra, pousse-poussier, entretien en bamanankan réalisé 29/03/2022, à Bamako.

⁸⁸ Youssouf Berthé, charretier, entretien en bamanankan réalisé le 29/03/2022, à Bamako.

⁸⁹ Nambala Bouaré, charretier, entretien en bamanankan réalisé le 29/04/2022, à Bamako.

Sogoniko, à Bamako, avec un camarade d'école, sans avoir informé ses parents. C'était pour lui la troisième fois qu'il tentait l'aventure : « *La première fois, je suis allé à Bla pour la récolte du riz pendant quatre mois, avant de retourner. Ensuite, je suis reparti pour deux mois à Bla pour cultiver la terre. C'est à la troisième fois que je suis venu à Bamako, il y a six mois, pour vendre de l'eau.* »⁹⁰

Quant à Youba Konaré, il vient de Kimparana et s'est fixé dans la revente d'eau auprès de son grand frère. Coiffeur de métier, s'il est maintenant mieux installé dans le secteur de la revente, il garde encore le souvenir difficile de son premier propriétaire de pousse-pousse : « *C'était mon premier travail, mais j'ai eu des problèmes de pousse-pousse. Jusqu'à présent le propriétaire du pousse-pousse et moi, on ne se parle pas.* »⁹¹ La trentaine révolu, il a fait la médessa avant d'abandonner en 6^{ème} année.

Mounirou Kanadjigui, originaire de Niamina dans la région de Ségou, s'était engagé il y avait juste 15 jours, lorsque nous l'avons rencontré. Comme Youba Konaré, il avait eu des difficultés avec son premier propriétaire de pousse-pousse : « *Je ne suis pas entré dans ce travail pour autre chose ; c'est pour les avantages qu'on en tire.* »⁹²

Parmi tous les porteurs d'eau rencontrés, le seul natif de Bamako est Soumaïla Nafo. Il est apprenti carreleur et évolue parallèlement dans la revente d'eau depuis trois ans, en remplacement des charretiers titulaires employés par son père : « *Comme c'est la charrette de notre père, quand il n'y a pas d'ouvriers, je la prends souvent pour revendre de l'eau. Parfois, on vendait la paille, mais c'est de l'eau que je revends.* »⁹³

Enfin, Safounè Togola est revenu de Libye au moment du soulèvement armé contre le dirigeant Kadhafi, avec l'intervention aérienne franco-britannique en 2011. Mais avant d'aller en Libye il était cultivateur à Dioïla d'où il est originaire. Marié en 2012, il est père de deux enfants. Depuis qu'il s'est installé dans le quartier voisin de Dianguinébougou à Dialakorodji, il a tissé des liens avec le milieu de l'association islamique Ançar Dine, dont le siège est à Banconi, ce qui lui a permis une socialisation plus facile. Il revend l'eau en alternant avec un pousse-pousse et le « tricycle à moteur » (*katakātani*, litt. « le petit [véhicule qui fait le bruit] kata-kata ») qu'il a pu acheter à son retour de Libye.

⁹⁰ Kalil Thiero, pousse-poussier, entretien en bamanankan réalisé le 12/04/2022, à Bamako.

⁹¹ Youba Konaré, pousse-poussier, entretien en bamanankan réalisé le 12/04/2022, à Bamako.

⁹² Mounirou Kanadjigui, charretier, entretien en bamanankan réalisé le 14/04/2022, à Bamako.

⁹³ Soumaïla Nafo, charretier, entretien en bamanankan réalisé le 14/04/2022, à Bamako.

En analysant ces différentes figures et leurs parcours on constate une moyenne d'âge de 20 ans, un niveau primaire de scolarisation et bamanan. Leur insertion dans ce secteur ne semble demander aucune qualification ni compétences nécessaires et la plupart sont d'origine Bamanan et Minianka. A part quelques 'uns comme Mounirou Kanadjigui qui en était à sa première expérience dans ce métier, tous les autres avaient au moins au moins un parent proche dans la capitale et y étaient une fois venu. Quant à leur niveau à part un seul qui avait atteint le lycée tous les autres ont abandonné au primaire. Après quelques jours de fréquentation de ces acteurs sur l'axe de la rue de Cheick Chérif Ousmane Haïdara, le nom de Safounè Togola revient le plus souvent dans les échanges entre pousse-poussiers et charretiers. Il est non seulement le plus ancien d'âge mais aussi celui qui a le plus duré dans le métier. Avec ces nombreux clients et relations qu'il s'est fait depuis une dizaine d'années, il a pu s'acheter une parcelle de terrain et un tricycle. Malgré les multiples tractations autour de la parcelle achetée, il a pu construire deux chambres qu'il a mises en location. Soumaïla Nafo dont les parents sont originaires de Ségou fait partie des rares jeunes natifs de Bamako qu'on peut rencontrer dans le secteur de la revente d'eau. Il partage les mêmes arguments d'abandon de l'école au primaire avec les autres venus de l'intérieur du pays à savoir les difficultés pour les parents de faire face aux dépenses familiales.

Si l'on considère l'esprit de la définition de la suppléance proposé par (Holder, 2022 : 8) on peut faire un lien avec cette activité commerciale qui, de surcroît est d'utilité générale et relève de la suppléance. Certes, pour se lancer sur le marché, il suffit d'acheter ou prendre en location un pousse-pousse, une charrette ou un tricycle à moteur, un téléphone pour les relations avec la clientèle, et enfin des bidons contenant initialement de l'huile alimentaire, reconnaissables à leur couleur jaune ou verte. La conduite d'un âne ne nécessite la maîtrise d'aucun code de la route, encore moins un pousse-pousse. Ensuite, le nouveau revendeur d'eau (*ji feerelikela*). Mais, le travail de revendeur d'eau est le lieu où l'observation des logiques sociales, économiques et religieuses est très importante pour mieux comprendre les pratiques de suppléance. Le nouvel arrivant dans le secteur commencera par une ou deux journées auprès d'un fontainier et proposera des services aux clients qu'il convaincra. La clientèle est hétérogène et constituée de ménages, de gérants de boutique, de réparateurs motos, de restaurateurs. Le terme *wotoro*, qui découle du français « voiture » – en référence à la « voiture à cheval » qui était distincte de l'automobile (*mobili*) – est utilisé pour désigner aussi bien les pousse-pousses que les charrettes.

VI.3. Rapports avec les propriétaires des outils de travail, clients, et structuration du marché

L'accès à l'eau potable Dianguinébougou est le lieu d'interactions intenses dues au manque d'infrastructures hydrauliques. Kari le pousse-poussier reconnaît que la conflictualité autour de l'eau s'explique aussi par les coupures intempestives qui corsent l'affluence et l'attente autour des bornes-fontaines. Certains clients de porteur d'eau se fâchent et décident parfois de changer de revendeur.

Parmi eux, ceux qui ne possèdent pas leur propre moyen de production sont obligés de s'engager auprès d'un propriétaire. C'est un engagement verbal, où l'on loue le pousse-pousse pendant les heures de travail, entre 125 et 250 francs par jour, selon l'usage qui en sera fait (et donc des risques de d'usure et de casse). Or, à Maroua, chaque *Mafa* qui descend de sa montagne à un pied-à-terre chez un musulman citadin qui lui offre gîte et éventuellement la nourriture et en contrepartie il s'engage à aider l'hôte dans tous les travaux agricoles et de ménages (Iyeby-Mandjek, 1994 : 323). Le pousse-poussier doit se charger des petites pannes d'usage, comme les crevaisons, tandis que les pannes plus importantes ou la casse des engins reviennent au propriétaire. La location de 250 francs ne relève d'aucun document contractuel formel entre revendeurs et propriétaires. Le cas des charretiers diffère légèrement de celui des pousse-poussiers. Quand les pousse-poussiers ne sont pas propriétaires ils peuvent louer les poussettes tandis que les tous les charretiers que nous avons rencontrés ne sont ni propriétaires ni locataires. Les charrettes appartiennent au propriétaire pour qui ils travaillent. De ce fait, ils sont payés en moyenne à 15 000 francs par mois, et sont tenus de verser entre 2 500 et 3 000 francs par jour. Mais, en fonction du débit du robinet, de la distance ou de la multiplication de la demande, le charretier peut très vite mobiliser la somme convenue entre lui et le propriétaire et gagner 10 000 et 20 000 pendant le mois en dehors de son salaire. Très généralement le charretier est hébergé chez le propriétaire où il prend aussi ses repas. Tout comme pour les poussettes, c'est le propriétaire qui est chargé de réparer la charrette et d'apporter les soins sanitaires.

Cependant, avant qu'ils n'épargnent pour acquérir leur propre outil de travail, ceux qui louent les poussettes passent tous par cette voie, dont les expériences se terminent le plus souvent par une rupture brusque de l'accord avec le loueur. « *Nous sommes allés chez un propriétaire de poussettes : on a pris ça avec lui, et chaque jour on lui paie*

250 francs »⁹⁴, fait remarquer Karkar Traoré, qui commence sa journée entre 5 h et 6 h du matin :

*« Tu peux passer 1 h à promener l'eau sans preneur. Certains disent que c'est le fait que ce sont les congés et que les élèves partent chercher l'eau. D'autres mêmes disent que c'est la conjoncture. Les gens n'ont pas d'argent. Tu peux passer 1h et on t'achète les bidons un à un. Mais parfois, on peut les acheter tous d'un seul coup. »*⁹⁵

Rien n'est sûr dans ce métier où les déambulations dans les rues peuvent devenir interminables et se conclurent sans succès. Pour autant, les péripéties de la revente n'ont aucun impact sur la recette du propriétaire. Alors que les recettes du porteur d'eau dépendent de la file d'attente, la lenteur du débit, la baisse de la demande en période de froid, les crevaisons qui sont fréquentes, ainsi que les cas possibles où le matériel est écrasé par une navette de transport urbaine qu'on appelle SOTRAMA.

Marié depuis sept ans après son retour de la Libye, Safounè Togola a longtemps opéré avec le pousse-pousse d'un particulier, avant de pouvoir se mettre à son compte. Mais pour cela, il a dû travailler tous les jours de la semaine et multiplier les tours :

*« J'ai gagné un peu et j'ai acheté un nouveau moteur pour le tricycle. J'ai commencé à vendre avec ça. À partir de là, j'ai acheté un pousse-pousse. Je suis allé remettre celui que j'avais à mon loueur. Le jour où je partais le lui remettre, il a dit, vraiment, il n'a engagé aucun pousse-poussier (wotoro bolibaga) qui fait mieux que moi. »*⁹⁶

Aujourd'hui, Youba Konaré travaille lui aussi à son compte. Il se souvient encore des ennuis qu'il a vécus avec les quatre propriétaires de pousse-pousse qu'il a eu précédemment. Partant sur le même tarif de 250 francs de location journalière, il s'est vite rendu compte que c'est lui-même qui s'occupait de toutes les pannes du pousse-pousse et de réparation des bidons. Il s'en suivi une frustration et de la colère. Youba Konaré, n'a jamais pu récupérer ce qu'il avait investi dans les pousses-pousses qu'il louait :

« Je devrais rentrer au village et elle [la propriétaire] m'a dit d'aller, que mon grand frère ira m'amener l'argent là-bas. C'était une connaissance à moi ; c'était un parent à plaisanterie (sananku), mais aussi une connaissance de mon grand frère. Quand mon grand frère est parti, je lui ai demandé si la femme lui avait remis mon argent. Il a dit

⁹⁴ Karkar Traoré, charretier, entretien en bamanankan réalisé le 29/04/2022, à Bamako.

⁹⁵ Karkar Traoré, *ibid.*

⁹⁶ Safounè Togola, pousse-poussier, entretien en bamanankan réalisé le 14/04/2022, à Bamako.

non. Dès lors, je ne lui ai plus jamais demandé. Jusqu'à présent, quand je la vois, on plaisante, mais je ne lui parle plus d'argent. Quand je suis revenu, elle a dit que son pousse-pousse était abîmé. Je suis allé en chercher un autre un peu plus haut. »⁹⁷

Si les pousse-poussiers et leurs propriétaires ne sont liés que par la somme 250 francs par jour, en substance, certains charretiers bénéficient également d'un repas le matin et parfois le soir.

Après sa courte expérience de revendeur d'eau passée dans un autre quartier périphérique, Kalil Thiero a été remercié par son ancien patron, lequel le soupçonnait de ne pas acheter l'eau au niveau de sa borne-fontaine. Il parvenait alors à faire rentrer 3 500 à 4 000 francs par jour. Arrivé dans le secteur de Dianguinébougou, il conclut la location d'une charrette avec un autre propriétaire et gagne 15 000 francs par mois pour une recette journalière de 2 500 à 3 000 francs. Mais il est aujourd'hui démotivé par l'état de santé de son âne qui se dégrade.

La structuration de leur activité dépend aussi des rapports qu'ils ont avec les clients. Certains privilégient la fidélité envers leur clientèle, d'autres préfèrent tenter leur chance en parcourant les rues à l'intérieur du quartier et en scandant : « Il y a l'eau, il y a l'eau » (*ji be ye, ji be ye*). S'abonner à un seul client permet d'avoir une certaine garantie d'activité. Mais le risque est qu'à force d'être habitué à son revendeur d'eau, le client ne paie plus qu'après service rendu, et il arrive fréquemment qu'une partie du crédit n'est jamais payé. D'autres comptent sur leur force physique en plaçant six à huit bidons dans un pousse-pousse ou 15 dans une charrette, avant de se mettre en quête d'acheteurs. Dans ce cas, le service est payé sur place. Mais en période de crise ou simplement en fin de mois, on peut vite faire le tour du secteur sans la moindre demande. Enfin, d'autres porteurs d'eau alternent entre clientèle d'habituée et occasionnelle, en fonction des besoins. Quoi qu'il en soit, les vicissitudes et les incertitudes sont nombreuses dans ce métier :

« Tu gares le pousse-pousse devant la porte et tu entres chez le client. Eh bien parfois, tu ne revois même plus ton pousse-pousse de l'intérieur et tu demandes. [L'endroit où tu gares le pousse-pousse peut être un peu distant de la concession où tu dois livrer l'eau. Ce qui fait quand tu avances tu n'aperçois pas ton pousse-pousse ce qui peut l'exposer au vol]. Celui qui a besoin d'un bidon d'eau, tu le portes sur ton épaule pour l'emmener. »⁹⁸

⁹⁷ Karkar Traoré, charretier, entretien en bamanankan réalisé le 29/04/2022, à Bamako.

⁹⁸ Karkar Traoré, charretier, entretien en bamanankan le 29/04/2022, à Bamako.

Face aux attitudes des clients qui paient régulièrement et ceux qui cumulent les dettes, le pousse-poussier Youba Konaré s'adapte à chaque situation :

« De 2011 jusqu'à l'année dernière, j'avais des clients. Parfois, mes clients me devaient plus de 6 000 francs. On ne se décourage pas, mais parfois, quand tu laisses un client alors qu'il te doit, il reste avec ton argent : ce n'est pas facile. Mais quand tu regardes, on ne garde pas l'argent [la monnaie] des gérants de borne-fontaine. On prend sept bidons à 100 francs. Pendant l'hivernage et on revend à 50 francs l'unité ; en saison sèche, c'est à 75 francs, parce que l'eau devient rare. »⁹⁹

Pour pallier Kari Diarra préfère quant à lui rechercher de potentiels clients :

« Maintenant, j'évite les clients habitués. Je vais me promener pour vendre et quand ça se termine, je retourne. Parfois, on peut marcher d'ici jusqu'au marché de Dialakorodji et retourner avec l'eau pendant la saison froide. Même hier, j'ai quitté ici jusqu'au Terminus de Dialakorodji, où mon eau est finie. »¹⁰⁰

Certains parviennent à instaurer une relation de confiance leur propriétaire de borne-fontaine, qui les laisse faire plusieurs allers-retours avant de payer. Nambala témoigne : *« Quand j'ai l'argent, je lui donne. Mais quand je n'en ai pas, je lui dis que je vais revenir. »¹⁰¹* À travers leur conduite honnête (et leur rentabilité), certains sont en effet repérés par des fontainiers qui leur accordent certaines facilités. D'autres aussi, à force de fréquenter les clients, ils ont pu repérer ceux qui sont solvables et éviter ceux qui ne paient pas du tout ou irrégulièrement. C'est le cas de Safouné Togola :

« Je n'ai pas de problèmes avec les clients actuels. Sinon avant, certains accumulaient les dettes et lorsque tu venais récupérer l'argent, ils ne payaient pas. Quand la dette augmente trop, ils ne paient pas. Quand ça augmente un peu, ils paient une partie mais il se réendette encore. Un beau jour tu vas leur dire que c'est telle somme, et ils vont te dire non. J'ai eu beaucoup de clients comme ça et j'ai perdu beaucoup d'argent comme ça. »¹⁰²

L'exercice de leur métier de porteur d'eau confère à ces jeunes gens une certaine autonomie commerciale à l'égard de leur clientèle. Par exemple, ce sont eux qui fixent les heures

⁹⁹ Youba Konaré, pousse-poussier, entretien en bamanankan réalisé le 12/04/2022, à Bamako.

¹⁰⁰ *ibid.*

¹⁰¹ Nambala Bouaré, charretier, entretien en bamanankan réalisé le 29/04/2022, à Bamako.

¹⁰² Safouné Togola, pousse-poussier, entretien en bamanankan réalisé le 14/04/2022, à Bamako.

auxquelles ils peuvent ravitailler telle ou telle famille. Ils peuvent informer à celles-ci de ne pas attendre la fin de leur stock d'eau pour lancer leur commande, arguant du fait que si elle n'est pas lancée à temps, les coupures incessantes d'eau au robinet peuvent ralentir le ravitaillement. Ils proposent ainsi leur service en l'absence de régulation officielle, mais appliquent des normes pratiques qui tiennent à la relation commerciale elle-même, et non pas en inventant des règles au coup par coup.

En effet, la gestion de leurs dépenses varie en fonction de leur situation matrimoniale et socioéconomique d'origine. Les célibataires renvoient généralement 80 % de leur bénéfice au village, gardant juste le nécessaire pour leurs dépenses ordinaires (alimentation, vêtements, crédit téléphonique, santé, etc.), tandis que ceux qui sont mariés envoient un peu moins au village, afin de pouvoir payer les frais de location et/ou de scolarité de leurs enfants.

Le secteur de livraison le plus fréquent de Kari Diarra se situe vers le terrain de football qui se trouve du côté de la maison de Zikiri Solo – un chanteur très connu de louanges religieuses (*zika*) – et plus rarement dans le secteur de Kognoumani. Il possède huit bidons et peut faire 10 à 15 tours par jour, quand l'eau se vend bien. Il achète le bidon d'eau à 15 francs pour le revendre à 50 francs. En fait, le prix d'achat varie en fonction des bornes-fontaines. Certains cèdent deux bidons à 25 francs, tandis que d'autres vendent l'unité à 15 ou même 10 francs, comme avec Moïse Tapily mentionné précédemment. En fonction des multiples facteurs, comme l'importance de la clientèle, le débit du robinet de la borne-fontaine etc., Kari Diarra peut gagner entre 2 000 et 2 500 francs par jour. Il lui arrive d'épargner jusqu'à 65 000 francs dans le mois, qu'il utilise pour acheter des vêtements, envoyer de l'argent à ses parents au village et quelquefois du crédit pour le téléphone de ses amis.

Lorsque Safounè Togola effectue sept à huit tournées avec ses huit bidons, son bénéfice n'assure que le prix des condiments. Il lui faut au moins 20 tournées pour avoir 6 000 francs et épargner ainsi quelques sous. Avec la rapidité du débit du robinet pendant l'hivernage, il peut faire plusieurs tournées en un temps record et à un prix moins cher. Ce qui lui permet de revendre l'eau avec un bénéfice acceptable.

Que ce soit Karkar Traoré, Nambala Bouaré ou Youba Konaré les charretiers gagnent en moyenne entre 15 000 20 000 francs par mois. Pour ceux qui possèdent leurs propres pousses-pousses ils gagnent en moyenne 6000 francs par jour, soit 180 000 francs par mois. C'est-à-dire qu'ils achètent huit bidons en moyenne à 125 francs qu'il revend à 600 francs pendant 20 tournées en hivernage. Sur les 180 000 francs, les dépenses se répartissent comme suit : 20 000 pour l'achat de l'eau à la borne-fontaine ; 60 000 francs pour les condiments ; 9000

francs dans le transport ; entre 3 000 ; 10 000 francs transférés aux parents et proches ; 10 000 francs pour la location de la maison et 7500 francs pour le matériel. Globalement, il effectue une dépense mensuelle de 119 000 francs donc un bénéfice net de 91 500 francs.

Tout en souhaitant plus de liberté pour la dépense de ses bénéfices Karkar Traoré reconnaît que la plus grande partie est destinée à l'appui des parents au village : *C'est uniquement fait pour le village. C'est basé sur le village. Mais tu peux quand même acheter des habits, des unités de téléphones, etc. »*¹⁰³

Nambala Bouaré peut faire sept à huit tournées avec sa charrette. Mais quand il n'y a pas assez de clients, il n'en fait que cinq ou six et ne travaille que la matinée du samedi, avant de ramener une tournée pour son patron. Il n'a pas encore envoyé d'argent au village, alors qu'il est payé à 15 000 francs par mois, et comme Kalil Thiero, il a pu constituer une épargne de 50 000 francs au bout de trois mois et déposé chez un boutiquier de confiance.

À première vue, cette activité semble assez confortable et ne demande pas trop d'efforts pour se faire rapidement de l'argent. Avec un niveau primaire d'instruction et sans formation, les porteurs d'eau subissent des traitements plus ou moins bons venant des clients et des gérants de borne-fontaine, ou encore des réprimandes et des insultes dans la circulation. Ils sont considérés par certains comme des désœuvrés, par d'autres, comme des gêneurs de la circulation. Or, ils impriment leur marque par le bas et proposent un service d'utilité sociale qui s'efforce de suppléer le service public absent ou déficient. Dans la circulation, les charretiers subissent moins de désagréments que les pousse-pousiers, même si tous les deux provoquent parfois des accidents. Du reste, ils entretiennent des relations empreintes de concurrence et de jalousie les uns envers les autres, qui dégénèrent parfois en disputes très vite apaisées par des passants où les aînés. C'est surtout avec les « SOTRAMA » (Société des Transports du Mali) dont le pousse-pousse de Safouné Togola a été une fois percuté par une camionnette de transport urbain baptisée qui a brisé son outil de travail.

Au-delà des problèmes dans la circulation, le manque de clients et la fatigue rendent leur existence difficiles et précaire, au point de les démotiver dans la fourniture de l'eau: livrer les bidons deux par deux jusqu'à la cuisine de la cliente, ou tirer sa charrette à flanc de colline sont épuisants.

Cependant, si beaucoup d'entre eux ignorent l'importance du rôle qu'ils jouent dans l'approvisionnement en eau potable dans le secteur, certains en sont conscients sans pour

¹⁰³ Karkar Traoré, charretier, entretien réalisé en bamanankan le 29/04/2022, à Bamako.

autant que cela ne constitue une raison qui les pousserait à continuer à faire ce travail. Quand on pose la question sur leur rôle et leur utilité sociale, Karkar Traoré ou Kari Diarra répondent que c'est sur eux que les familles se reposent pour avoir de l'eau potable, car il n'y a rien d'autre à proximité, même si la cliente n'hésite pas à changer de livreur en cas de retard ou de maladie de son porteur d'eau habituel.

Outre l'incertitude quant à la fidélité de la clientèle qu'on ne respecte pas leur travail, ils pensent pourtant qu'il n'y a pas de sot métier, dès lors qu'il s'agit de travailler pour vivre, plutôt que mendier ou voler. Kari Diarra fait toutefois la part des choses entre l'attitude des clients à qui il fournit le service et les personnes dans les rues :

« Les gens ne me considèrent pas trop. Ceux qui achètent l'eau m'accordent de l'importance. Mais, ceux qui sont dans la circulation ne nous considèrent même pas. Pour eux, nous ne travaillons même pas. »¹⁰⁴

Même s'ils passent souvent pour « des gens sans importance » (*mogoni*), des « pauvres » (*faantan*), certains sont parvenus à tisser des liens qui leur ont permis s'acquérir une parcelle à construire dans la périphérie ou encore d'engager des fiançailles. Youba Konaré, relate son aventure malheureuse avec une jeune femme, dont la rencontre a été facilitée par une cliente qui l'appréciait dans son travail :

« J'ai commencé, et je n'ai pas eu de problèmes avec les gens. Tout le monde dit que je suis bien. Bon... ! Quelqu'un qui dit que tu es bien, tu ne peux pas lui dire autre chose. J'ai pu avoir une fiancée à travers cela. J'ai envoyé la moitié de l'argent de la dot mais, elle la femme n'est pas encore chez moi. Elle est à Bamako ici. »¹⁰⁵

Les fiançailles seront finalement rompues, Youba Konaré comprenant, amer, que la famille de la jeune femme ne voyait pas d'un bon œil un mariage avec un vulgaire porteur d'eau sans avenir, alors que pour Youba Konaré, ces fiançailles constituaient une source de motivation qui l'aidait à aller de l'avant afin de trouver une autre activité plus lucrative.

En revanche, les clients de ce service d'utilité générale reconnaissent sans détour leur rôle considérable dans l'accès au service de l'eau :

« Ce sont eux qui facilitent l'affaire de l'eau parce que sans eux cela devient difficile. Ils jouent un grand rôle parce que les endroits que je viens de citer [rue de la charrette], où il n'y a pas d'eau, ce sont eux qui l'acheminent là-bas. Sans eux, s'il

¹⁰⁴ Kari Diarra, charretier, entretien réalisé en bamanankan le 29/04/2022, à Bamako.

¹⁰⁵ Youba Konaré, pousse-poussier, entretien en bamanankan réalisé le 12/04/2022, à Bamako.

fallait se déplacer jusqu'à là où on peut avoir de l'eau, ça ne serait pas facile pour tout le monde. Les revendeurs sont ceux qui amènent l'eau du robinet là où l'on ne peut pas en avoir. »¹⁰⁶



Photographie 12 – Porteur d'eau qui fait le plein à une borne-fontaine pour une livraison en contournant la route principale barrée pour cause de travaux. (Crédit photo, Bakary Traoré, le 17/08/2022).

*

¹⁰⁶ Sékou Dembélé, membre d'un comité de gestion d'eau, entretien en français-bamanankan, réalisé le 22/06/2022, à Bamako.

Chapitre VII – L'eau potable sous gestion partenariale, participative ou suppléante ?

L'efficacité du service en question

Pour comprendre davantage les enjeux de l'accès à l'eau potable à Dianguinébougou, nous avons mené des entretiens auprès des habitants, des membres des comités de gestion, ceux du Collectif des Associations de Développement de Dianguinébougou (CADED) et nous avons réalisé des observations autour des bornes-fontaines. « La gestion participative de l'eau est une approche qui consiste à impliquer les citoyens volontaires dans les différentes phases du processus de gestion en les informant, consultant et concertant et en intégrant leur contribution au processus décisionnel et aux actions issues de la décision » (Mélania Ferraton, 2016 : 14). En effet, entre les ouvrages mis en place par les pouvoirs publics ou les particuliers, sous la supervision de la Collectivité Territoriale, le constat est qu'au-delà des chiffres, la gestion est encore largement patrimoniale dont les répercussions affectent l'accès à l'eau. Si, suivant les outils préconisés par les experts en collaboration avec la Collectivité Territoriale et les services techniques de l'État, la composition des comités doit obéir à la règle de sept membres, on constate parfois sur le terrain qu'une seule personne peut être à la fois trésorier, secrétaire administratif, voire gérer toutes les fonctions, tandis que les membres du bureau figurant sur le récépissé sont totalement inactifs et non informés de la gestion du comité. Ce modèle de participation est une conception néolibérale où l'État considéré comme un frein à la croissance et le marché, la société civile devrait participer à la gestion des services publics en faisant pression sur les appareils de l'État (Jaglin, 2005 : 5).

En outre, le programme d'urgences sociales d'accès à l'eau de 2017 dont les objectifs étaient de créer une source d'eau de proximité pour les populations, suppléer progressivement les opérations citerne et constituer à terme une source d'eau supplémentaire pour la SOMAGEP a permis la réalisation de quarante-sept Systèmes d'Hydraulique Villageoise Améliorés (SHVA). Sous la facilitation de la mairie, Dianguinébougou a bénéficié de deux châteaux d'eau équipés, sur les huit affectés aux trois secteurs critiques dits « zones rouges », qui furent réalisés par des entreprises privées. Ce sont des châteaux de 10 m³ / heure de volume sur une hauteur de 7 m avec trois bornes-fontaines connectées directement au château, à l'est et à l'ouest¹⁰⁷. En réalité, les capacités des forages SHVA comme son nom l'indique sont conçus pour le milieu rural pour des populations estimées entre 500 et plus de 2000 habitants. Donc, largement en dessous des attentes d'eau dans le secteur.

¹⁰⁷ Mohamed Naman Diarra, « Programme d'urgences sociales d'accès à l'eau : 47 forages réalisés à plus de 2 milliards FCFA », *Bamako.com*, 12 juin 2017. [En ligne, consulté le 02/08/2022 – URL : <http://news.abamako.com/h/163163.html>]

Ainsi, ce cadre de partenariat public-privé indique plusieurs logiques dont celle d'incitation financière consacrée par la libéralisation du secteur de l'eau et une logique de solidarité entre usagers (ministère de l'Energie et des Mines, 2007) dans une logique de gestion déléguée des ouvrages publics, afin d'assurer la durabilité et la continuité du service.

A titre illustratif, parmi les plateformes de gestion de l'eau accompagnées par les municipalités, l'ONG belge PROTOS s'est lancée dans une perspective d'établissement des contrats de délégation, de la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation, ainsi que l'effectivité des rôles des organes. Mais à Dianguinébougou, les difficultés structurelles des comités de gestion et les contraintes liées à la non-adhésion de la clause contractuelle de délégation, qui stipule que 5 % des recettes doivent revenir au fonds de l'eau créée par la Collectivité, jouent sur la qualité de leur gestion.



Photographie 13 – Château d’eau offert par le prêcheur Chérif Ousmane Madani Haïdara aux femmes de Dianguinébougou (Crédit photo, Bakary Traoré, le 10/06/2022).

VII.1. La conditionnalité des bailleurs pour une gestion partenariale de l’eau potable : une logique de l’irresponsabilité à l’œuvre

Face aux échecs du « Consensus de Washington », et les projections des Objectifs du Millénaire pour le Développement ont fait apparaître un nouveau paradigme de développement avec la participation de la société civile à la gestion des services publics délégués. Ces nouvelles conditionnalités confèrent aux communautés leur « empowerment » (Jaglin 2005 : 4).

En effet, dans une lettre du 7 mars 2022 adressée à la Direction Régionale de l'Hydraulique, le Collectif des Associations pour le Développement de Dianguinébougou (CADED) constate qu'il y a un déficit grave d'informations et d'explications spécifiques sur la gestion des châteaux d'eau de leur secteur. Rappelant la caractéristique « zone rouge » de celui-ci, la lettre informe que la situation se complique davantage du fait que les forages, réalisés sous la responsabilité de la Direction de l'hydraulique régionale, n'ont pas respecté la profondeur de foration préconisée. La logique de l'irresponsabilité découle de la participation qui est une notion qui renvoie en sciences politiques, à l'idée que tout citoyen a une responsabilité dans le débat collectif, que des solutions doivent être discutées et négociées avec l'ensemble des parties prenantes (Jaglin et Bousquet, 2007 : 5). En utilisant la définition de l'irresponsabilité dans le sens de Yves Joncour et Olivier Raymundie (2001 : 1) selon lequel, l'irresponsabilité doit être entendue de façon plus générale comme le fait de ne pas appréhender dans tous ses aspects juridiques, financiers, politiques et sociaux la dévolution d'un service public, il apparaît que la participation des acteurs communautaires ne contribuent pas couvrir substantiellement la fragmentation spatiale (Younsa, 2019 : 2), et dont la faillite gestionnaire est patente (Jaglin, 2005 : 1).

Le CADED est issu de la fusion d'une quinzaine d'associations et de petits groupements afin de défendre les intérêts du secteur dans tous les secteurs de développement notamment la couverture en eau potable. La structure, qui compte des enseignants, des décorateurs, des ouvriers, des maraîchers, des infirmiers, des commerçants, a vu le jour le 27 février 2017 et a été enregistrée sous le récépissé n°0166/G-DB du 15 mars 2021. Le Collectif est structuré autour de différentes commissions selon les volets comme la santé, l'eau, l'assainissement, la sécurité et l'éducation. En termes d'hydraulique, dès son installation en 2018 l'une de ses premières missions a été de procéder à l'identification de tous les points d'eau moderne dans le secteur, et actualisée en 2022. Au total 31 ouvrages auront été réalisés par des partenaires techniques et financiers aux profils très hétérogènes : des services techniques de l'État, notamment la Direction de l'Hydraulique ; des ONG maliennes comme l'Association Malienne de Recherche – Action pour le développement (AMRAD) ; des ONG islamiques internationales telles qu'Al-Farouk¹⁰⁸; des prêcheurs locaux comme Chérif Ousmane Madani Haïdara ; les députés de la circonscription etc.

¹⁰⁸ Cette ONG islamique, la plus importante en termes de budget au Mali (on parle ici en milliards de francs CFA), reste assez opaque. Dans un rapport de l'organisation International Crisis Group de 2017, on souligne que les responsables de la structure évoquent de façon vague la présence de deux donateurs privés, décrits comme

Cette hétérogénéité des intervenants n'est pas sans liens avec le fait que 80 % des installations existantes sont défectueuses, tout comme le fait que les comités de gestion ne fonctionnent pas correctement et que le CADED, en tant que collectif du secteur incluant les comités de gestion, ne parvient pas à assurer un suivi efficace des cinq ouvrages de Dianguinébougou.

Les comités de gestion sont installés sous la houlette de la municipalité. La gestion qu'ils assurent, que ce soit à l'échelle villageoise ou périurbaine, relève quant à elle des agences de coopération et des ONG. Celles-ci ont exigé la mise en place, comme conditionnalité à leur intervention locale, d'une architecture institutionnelle basée sur le modèle associatif occidental largement diffusé dans tous les pays africains, et qui a partout à peu près les mêmes éléments de base, quels que soit les régions, les secteurs et les bailleurs : constitution de groupements, (ou de coopératives, d'associations de développement, etc.), élections de délégués, mise en place de comités de gestion, désignation d'un bureau, comptabilité écrite, assemblées générales (Olivier de Sardan, 2009 : 15).

Kalifa Sogodogo, enseignant installé à Dianguinébougou, est assez critique sur cette ingénierie :

*« Les comités de gestion d'eau ne savent pas pourquoi ils sont là. Car au lieu de faire ce pourquoi ils ont été désignés, ils sont dans une logique pécuniaire qui leur fait perdre de vue l'essentiel de leur mission. [...] Les gens n'ont pas besoin d'argent, et eux non plus n'ont pas besoin d'argent. Mais quand vous allez les rencontrer [pour avoir une réponse à un problème], ils vont vous dire que c'est parce qu'on n'a pas les moyens, on n'a pas d'argent. Mais ils n'ont pas besoin d'argent ; ils ont besoin d'eux-mêmes. »*¹⁰⁹

Dans le secteur, beaucoup s'interrogent sur le rôle de ces comités, mais les gens ne vont pas plus loin. Pour un meilleur accès à l'eau potable, les ONG AMASBIF¹¹⁰, Association Malienne pour la Sauvegarde du Bien-Être de la Famille, Join For Water¹¹¹, ADECB¹¹², en

émir ou prince d'un des pays du Golfe. Au-delà du flou de ses sources de financement, Al-Farouk est particulièrement implantée dans la Commune IV, sans que l'on sache exactement pourquoi.

¹⁰⁹ Kalifa Sogodogo, enseignant du supérieur, habitant du quartier, entretien réalisé en français le 18/06/2022 à Bamako.

¹¹⁰ L'Association Malienne pour la Sauvegarde du Bien – Être de la Famille est une ONG / Association nationale créée en 1996 dont l'objectif est de participer à l'amélioration des conditions socio-économiques des femmes dans la perspective de réduire de façon considérable la pauvreté. Son siège se trouve à Djélibougou. Ses principaux partenaires sont Water Aid, MAP France, Christian Aid, etc.

¹¹¹ Join For Water est une ONG Belge créée en 1977, qui intervient dans l'approvisionnement en eau potable. Il change de nom en 2019 pour devenir PROTOS (Processus de Délégation de Gestion des Ouvrages Hydrauliques Publics).

collaboration avec la plateforme BESE et COPIDUC en appui aux mairies de la Communes I et IV, ont élaboré un manuel de gestion administrative et financière des bornes-fontaines. Le modèle de fonctionnement de ces ONG est de type associatif relatif aux huit modes de gouvernance locale proposés par (Olivier de Sardan, 2009 : 1). Dans les faits, rares sont les membres des comités de gestion qui savent lire, comprendre et interpréter le contenu du manuel dans l'exercice de leur travail. Les différents types d'équipements qui commercialisent l'eau du secteur sont constitués des branchements de la Société Malienne de Gestion d'Eau (SOMAGEP), dépositaire de la concession nationale, les châteaux d'eau privés à but commercial, les châteaux d'eau privés qui délivrent l'eau gratuitement pendant une bonne moitié de l'année dont les châteaux réalisés par Cheick Chérif Ousmane Madani Haïdara et les châteaux offerts par les différents acteurs de la vie publique, qui sont gérés par les comités moyennant finance. Certains d'entre eux ont signé des contrats de délégation avec la mairie, laquelle perçoit ainsi 5 % des recettes issue de la revente de l'eau, censés abonder des fonds communaux de l'eau. Généralement, lorsque le secteur bénéficie d'un ouvrage, c'est la mairie qui approche la communauté à travers le chef de secteur, afin de mettre en place un comité de gestion. Et dans l'organe constitutif, il doit y avoir, « *un président, un organisateur, un administrateur, un chargé de la salubrité, un trésorier, un représentant de la mairie, un représentant d'un collectif ou d'une association. Le président représente le chef de secteur.* »¹¹³ lequel est le garant du bon fonctionnement du comité. Et c'est lui qui est le premier recours lorsqu'il y a un conflit entre les différents acteurs.

Le processus qui consiste à créer une infrastructure d'eau potable est, comme souvent au Mali, très informel et revêt un caractère hautement personnel :

« C'est à la suite de la demande de l'une des femmes [du prêcheur Chérif Ousmane Madani Haïdara] qui a fait une fois la demande auprès de la ministre de la Promotion féminine, Oumou Touré, lors d'une réunion à Niamakoro. C'est parti de là-bas. C'est elle qui a fait la demande, mais ensuite, elle ne s'est pas présentée ; c'est une autre

¹¹² L'Association pour le Développement des Communautés à la Base, dont le siège est à Lafiabougou ACI 2000, a été créée en 1997 avec comme principal partenaire le PROTOS. Elle intervient dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et le district de Bamako dans le domaine de l'appui aux coopératives, l'accès à l'eau et la bonne gouvernance. Quant à COPIDUC (Comité de Pilotage des Déchets Urbains et Approvisionnement en Eau Potable) en CIV et BESE (Propreté), ce sont des plateformes qui regroupent les acteurs intervenant dans l'accès à l'eau potable et l'assainissement en Commune I et Commune II.

¹¹³ Moussa Kourouma, président d'une commission de gestion d'eau, entretien réalisé en français et en bamanankan le 21/07/2022, à Bamako.

femme qui a été choisie pour gérer. Ce jour-là, toutes les femmes ont parlé de l'eau qui est lié à toutes les choses du monde. »¹¹⁴

Parmi les types d'ouvrages dont le secteur a pu bénéficier, certains sont gérés par la communauté, sous la supervision de la mairie, et d'autres le sont par le Collectif des Associations pour le Développement de Dianguinébougou :

« Les comités sont installés à travers des conventions entre la mairie et les associations. Ils diffèrent un peu, les comités qui gèrent les forages à notre niveau [dans notre quartier]. Il y a des comités à qui le gouvernement a offert le château d'eau, et cela passe alors par le canal de la mairie qui cherche à constituer une commission qui va gérer. C'est la mairie et la population qui installent cela. À ce niveau, on établit la convention seulement avec la mairie. Il y en a d'autres aussi où ce sont les populations qui participent ; on peut prendre des personnes dans les familles voisines dans ce comité [on peut nommer des personnes qui sont proches de nous]. Mais, il y a des cas où le château d'eau est confié au Collectif des associations, et c'est la personne qui est chargée de la commission eau qui gère cela. »¹¹⁵

Si la mise en place des bureaux des comités de gestion est faite avec la participation de la Collectivité Territoriale et des habitants, c'est au niveau du choix des personnes qui les animent qu'on peut constater des irrégularités. Dans le principe, les comités de gestion sont constitués de sept: un président, un secrétaire administratif, un trésorier, un commissaire aux comptes, un secrétaire à l'hygiène et l'assainissement, un secrétaire à l'organisation, un secrétaire à l'information. Pour la mise en place d'un comité de gestion, le président du comité est d'office le chef de secteur qui se fait représenter par un conseiller proche de la borne-fontaine, un représentant de la mairie, un représentant de la jeunesse et les quatre autres membres doivent être des femmes. Pour respecter ce choix, ce sont 13 personnes dont chacune représentant l'une des 13 associations du Collectif.

Inscrits dans une logique qui perçoit l'accès à l'eau comme une affaire de femme, les comités de gestion sont théoriquement dominés par les femmes. Hormis le poste de président, qui est le représentant du chef de secteur, tous les autres peuvent être occupés par des femmes. A ce titre,

¹¹⁴ Habi Traoré, femme influente du secteur, entretien réalisé en bamanankan, le 30/06/2022, à Bamako.

¹¹⁵ Sékou Dembélé, membre d'un comité de gestion d'eau, entretien réalisé en bamanankan le 22/06/2022, Bamako.

A la question de savoir pourquoi faudrait-il au moins la présence d'un homme dans le comité de gestion, Moussa Kourouma, président d'une commission de gestion pense que c'est une proposition soutenue par les femmes. Il estime que certaines tâches de gestion demandent plus d'effort physique et de temps :

« Pourquoi on a mis un homme ? Parce qu'on suppose que quand il y a des pièces à acheter il faut toujours un homme pour courir aller chercher le technicien, courir pour aller payer les pièces aux marchés ou bien courir pour aller à l'EDM pour payer l'électricité, les femmes ne peuvent pas faire cela ».

Malgré cette rhétorique purement machiste, Moussa Kourouma reconnaît que ce n'est pas seulement l'incapacité des femmes à accomplir certaines tâches, mais plutôt le temps qui ne leur permettrait pas de s'occuper de certaines courses pour le comité, temps qui, dans son esprit, doit être consacré à l'entretien de la famille.

Cette exigence de participation des femmes est née de l'idée qu'il fallait corriger les erreurs des premières installations des comités. Il a fallu fixer le quota à sept personnes et composer les comités majoritairement de femmes, dès lors que ce sont elles qui vivent les difficultés d'accès à l'eau potable. Selon Amary Coulibaly, un élu, la municipalité avait initialement laissé la liberté aux comités de s'autogérer ; c'est pourquoi ils étaient presque exclusivement masculins. À ces acteurs institutionnels s'ajoutent d'autres personnes qui participent à la gestion sans pour autant être membres du bureau : en l'occurrence, la vendeuse de l'eau et le gardien chargé de surveiller les équipements.

En ce qui concerne le choix des membres, il dépend du type de l'ouvrage. Le choix des membres du comité de gestion se fait en assemblée plénière et chacun peut se proposer pour avoir la confiance des autres. Le bénévolat est la première conditionnalité d'adhésion. Un bénévolat imposé ou accepté (Olivier de Sardan, 2009 : 20) où Sékou Dembélé, un membre du Collectif se pose la question s'il devrait s'engager dans la gestion. Ensuite la proximité, la disponibilité et la crédibilité morale sont aussi mis en avant. Lorsqu'on devient membre d'un château proche de notre concession, la surveillance et l'appréhension des situations de conflits entre clients peut être rapidement circonscrits. Aucun membre du comité de gestion ne reçoit de rémunération, excepté les frais relatifs aux travaux d'entretien qui lui sont confiés, à savoir les crédits de téléphone, l'argent pour le déplacement et la nourriture. Chaque comité de gestion est mandaté pour trois ans renouvelables une fois. Quant au choix de la vendeuse, il est laissé à l'initiative des femmes, selon les critères de proximité et de disponibilité. Pour

Moussa Kourouma, c'est d'abord la proximité, mais c'est ensuite la confiance pour le choix de la vendeuse :

*« Ce sont les femmes qui sont dans les bureaux du comité de gestion qui choisissent. On choisit telle personne parce qu'elle habite à côté de telle borne-fontaine, car à 4h du matin, il faut qu'elle soit réveillée pour nous donner de l'eau. À 21 h, si l'on a besoin d'eau, il faut aussi qu'elle soit là pour nous donner de l'eau. »*¹¹⁶

Il est à noter que ce même critère de proximité est parfois exploité par certains riverains des équipements pour s'en approprier la gestion. Ce qui soulève des tensions au sein des comités de gestion, qui peuvent se prolonger dans les relations de clientèle et devenir un frein à la gestion participative.

VII.2.1. Gestion participative versus gestion informelle des comités de gestion et rémunération de la vendeuse

Officiellement chaque comité de gestion est composé de sept membres, mais, il n'est pas rare de voir une seule personne s'occuper de toutes les tâches soit pour sa disponibilité, son engagement ou même pour son influence qui fait que les autres s'éclipsent peu à peu et ce dernier devient le seul responsable capable de fournir les informations nécessaires sur le fonctionnement du bureau. Ce qui explique déjà les raisons d'une gestion non fiable des ouvrages dont la conséquence est le manque de redevabilité.

Quand on pose la question à Broulaye Samaké, un représentant de la jeunesse sur ses rôles et responsabilités dans le comité de gestion du Château des femmes, il se considère comme l'homme à tout faire, *« je joue presque un peu de tous les rôles, mais l'argent est gardé auprès de la trésorière. Elle mentionne tout. On a chacun un cahier, elle, la trésorière et moi. »*¹¹⁷

Sékou est à la fois président d'un comité de gestion et président d'un Comité de Gestion Scolaire (CGS). Il montre l'intérêt de permettre aux citoyens de s'intéresser et de participer à la gestion des biens publics de leur communauté :

« La mise en place des comités est que chacun puisse être informé et participer mais, généralement, ce que j'ai compris, c'est que cela fini par retomber entre les mains

¹¹⁶ Moussa Kourouma, président d'une commission de gestion d'eau, entretien réalisé en français et en bamanankan le 21/07/2022, à Bamako.

¹¹⁷ Broulaye Samaké, membre d'un comité de gestion, entretien en bamanankan, du 05/03/ 2022, à Bamako.

*d'une seule personne. La commission dans laquelle je me retrouve, la grande partie me revient. »*¹¹⁸

Cette gestion participative qui se transforme en gestion individuelle voire informelle contribue à accroître les difficultés d'accès à l'eau potable dans le quartier. L'exemple du comité gérer par Broulaye Samaké illustre toute l'inefficacité des comités de gestion. Également, l'expérience de la gestion participative a échoué dès le départ. Tout le propos de Broulaye Samaké a son sens, au lieu de vouloir profiter des avantages d'une adduction d'eau, il faut au préalable que les acteurs du comité de gestion soient informés de toutes les démarches techniques, administratives et financières. Étant le benjamin du comité, c'est lui qui est chargé de réaliser toutes les courses concernant les pannes, les entretiens, les commissions auprès de l'hydraulique régionale et lorsqu'il s'agit de payer les redevances à la mairie.

Parfois, il se fait accompagner par un représentant du chef de secteur Massa Sangaré, et qui a une expérience des procédures d'accès à l'eau potable mais. Les problèmes au départ du comité sont d'abord liés à la réception technique de l'ouvrage. Le représentant de la Mairie a maintes fois eu des excuses lorsque les réunions de l'assemblée sont programmées. Les chiffres "bizarres" qu'affiche le compteur comme le dit Broulaye, les membres qui ne savent ni lire ni écrire, l'eau de la borne-fontaine dont les trois branchements coulent à compte-goutte à partir des trois bornes-fontaines, la colère des ménages, l'absence totale du membre chargé de l'hygiène et de la salubrité, les ordures d'un voisin qui s'étalent autour des bornes-fontaines, autant de difficultés qui ont miné le fonctionnement du comité de gestion a fortement impacté sa productivité.

Le caractère informel des comités de gestion tient aussi au fait qu'il n'y a pas de traçabilité ni de redevabilité de toutes les opérations de gestion du moment où lorsqu'elle repose sur les épaules d'un seul membre, le contrôle et le suivi deviennent quasi impossible. Sékou n'est ni trop gêné ni trop à l'aise par rapport au comité qu'il préside lorsqu'on lui pose la question de savoir ce qu'il pense de sa participation :

« Je ne suis pas trop gêné même si je ne suis pas trop à l'aise. Je suis un peu chargé. Je n'avais pas voulu pour le CGS parce que je ne suis pas stable, parfois cela m'empêche, je peux bouger à tout moment. J'ai tout fait mais, ils ont dit qu'ils ont confiance en moi et je gère comme cela. Pour l'autre commission [CADED] c'était comme cela aussi. Mais parfois, c'est le coordonnateur qui m'appuie parce que je peux faire des dépenses

¹¹⁸ Sékou Dembélé, membre d'un comité de gestion d'eau, entretien réalisé en bamanankan le 22/06/2022, Bamako.

*dont j'oublie certains détails. Je dépense certaines sommes sans les mentionner dans le cahier. »*¹¹⁹

Plusieurs questions méritent d'être posées à la suite de ce propos afin de faire une analyse succincte du fonctionnement des comités de gestion. Puisqu'il est stipulé que l'adhésion au comité de gestion est volontaire et qu'un membre n'a que le statut de bénévole, comment un acteur puisse se retrouver à l'intérieur d'un tel comité et à gérer les biens de la collectivité sachant que moult raisons pourraient l'empêcher de bien remplir ses tâches ? Vu que le Collectif s'est approprié de la gestion des adductions, peut-on dire que la manière actuelle est meilleure par rapport à l'ancienne ? Quelle peut être l'efficacité d'un comité de gestion qui repose sur une seule personne qui de surcroît avance toutes les raisons qui peuvent l'empêcher de faire correctement son travail ? La gestion partagée de l'eau a permis aux acteurs locaux de participer à la gestion des biens publics, malgré tout, l'accès reste encore périlleux.

Kalifa Sogodogo admet que cette situation est liée à l'état d'esprit d'un manque de volonté qui repose sur l'absence totale de la conscience citoyenne. À l'entendre, c'est plutôt l'irresponsabilité des élus locaux, l'inexistence des comités d'hygiène dont les acteurs ne sont que des avarés qui n'ont aucun sens d'exister. Il s'attaque au comité de gestion qui selon lui n'est pas formé, ses membres ne sont pas connus et ce sont des gens qui ne sont pas organisés. Les associations et la coordination existent mais très mal organisée, impuissantes financièrement, inexistantes du point de vue action sur le terrain, du point idéologique. Pour lui, ce sont des structures qui n'ont pas d'orientation ni d'objectif précis. Ses relations avec les membres du comité de gestion sont assez tendues parce qu'il existe un problème de leadership pour l'orientation du Collectif.

L'activité des fontainiers est liée aux périodes de grande ou de moyenne pression de l'eau des châteaux. Leur position est en général valorisante [...] mais le rôle a des aspects parfois ingrat (Bouju, 1998 : 30). Si c'est une fonction genrée, subalterne et précaire, les fontainières sont en grande majorité des femmes, dont l'activité est perçue comme une fonction sociale plutôt qu'économique – qui favorise leur intégration sociale en leur conférant un rôle, quoique modeste et sans prestige (Bonnassieux et Gangeron, 2018 : 173). Ainsi, dans le comité de gestion de Moussa Kourouma, le bidon d'eau est vendu à 15 francs tandis que le fût à 100 francs. Le prix de l'eau du forage est cédé soit au même prix que l'eau du robinet soit en

¹¹⁹ Sékou Dembélé, membre d'un comité de gestion d'eau, entretien réalisé en bamanankan le 22/06/2022, Bamako.

dessous. C'est-à-dire que les forages qui sont à proximité des branchements SOMAGEP sont vendus à un prix bas car tant que la SOMAGEP est disponible les usagers ne vont pas vers les forages. Cependant, pour attirer la clientèle ils conviennent de proposer un prix forfaitaire.

Pour ce qui est de leur rémunération, il est fixé par le comité de gestion en fonction des périodes ou des entrées. En réalité, il y a deux modes de rémunération des fontainiers. Certains, partent avec le principe selon lequel que la vendeuse a une rémunération fixe mensuelle mais qui peut être revue à la baisse en fonction de la période. Dans ce cas, quel que soit la recette journalière, la vendeuse perçoit son salaire équivalent à 15 000 francs et bénéficie de dix bidons d'eau à la fin de chaque mois. Dans le deuxième cas, le comité de gestion propose un pourcentage calculé en fonction du mètre cube vendu. Ce dernier cas n'existe pas dans les comités de gestion du secteur.

Au regard du premier cas qu'on observe dans le comité dirigé par Massa Sangaré, les trois vendeuses des trois branchements du château offert par le ministre de la Promotion des Femmes recevaient au démarrage chacune 10 000 francs par mois. Vu l'expérience du comité de gestion confronté à tous ces problèmes évoqués plus haut, leur salaire a été revu à la baisse pour se retrouver à 5 000 francs avant d'être tout simplement coupé pour raison de non fonctionnement de l'ouvrage.

Selon le schéma proposé en conformité avec le modèle de gestion associatif, le circuit financier des points d'eau commence par l'utilisateur qui paie l'eau au fontainier qui verse ensuite l'argent au recouvreur et celui-ci à son tour reverse au trésorier général. Ce dernier a le pouvoir de garder toutes les recettes de la petite caisse dont le montant en surplus sera versé dans une banque.

L'expérience de Habi Traoré sans capital scolaire (Bonnassieux et Gangeron, 2018 : 176), illustre largement ce rôle à la fois valorisant et ingrat du fontainier. Elle est la principale vendeuse de l'une des trois bornes-fontaines du deuxième château offert par la Ministre de la Promotion des Femmes en son temps. Pendant trois années de vente elle n'a été rémunérée que pendant cinq mois c'est-à-dire la somme de 7 500 francs pendant deux mois et 4 500 francs pendant trois mois sachant qu'elle fait des recettes de 2 500 à 5 000 francs en fonction des périodes de 6 h à 18 h. Lorsqu'elle a réclamé un salaire à défaut de bénéficier d'une unité c'est-à-dire 350 francs d'eau, le comité lui a versé 150 francs par jour pendant une année. A la question de savoir si les recettes devraient servir à réaliser un nouveau château d'eau, elle répond que les responsables ont détourné toutes les recettes. Par conséquent, *« même si je "bouffe", on ne doit pas me sanctionner parce que c'est pour le public. Qu'est-ce qu'ils sont*

en train de faire eux-mêmes ? Ils sont en train de “bouffer” »¹²⁰. Puisque c’est le bien public, alors, il faut détourner. Cette perception de la gestion des comités d’eau présage déjà son inefficacité à rendre l’accès facile à l’eau potable dans le secteur.

VI.3. Pénurie d’eau ou inefficacité de gestion, le goulot des comités de gestion

Au regard de cette gestion individuelle ou informelle calamiteuse d’un bien public, l’on est en droit de s’interroger si c’est un réel manque d’eau ou un manque de gestion. Parce que pour Kalifa Sogodogo, qui s’investi dans les actions de changement de comportement dans l’accès à l’eau potable trouve qu’il faut bien poser l’équation avant de chercher à l’équilibrer. Si la gestion de ces ouvrages ne fait l’objet d’aucune efficacité encore moins de transparence c’est parce qu’ils ont été gratuitement offerts aux populations qui doivent savoir d’abord que faire avec l’eau. Il considère que ce qui empêche même les habitants à prendre conscience de l’enjeu de l’eau potable c’est parce qu’ils ne sont ni formés ni informés des usages de l’eau :

« J’ai vu tout récemment derrière un forage où je vois don de l’action présidentielle. On n’a pas besoin d’eau ici, c’est faux. On a besoin d’information d’abord. Il faut que nous sachions d’abord qu’est-ce qu’on fait avec de l’eau et l’eau ça sert à quoi ! L’eau, ce n’est pas juste boire et se laver. »¹²¹

Cette position à l’allure politique paraît marginale dans la mesure où la plupart des habitants n’ont ni son degré d’instruction donc de compréhension de l’enjeu ni le pouvoir économique nécessaire pour se projeter dans de telle réflexion.

Par ailleurs, sa thèse met en mal les recommandations du Ministre de la Promotion de la Femme lors de l’inauguration du château en 2018, *« c’est un bien précieux, sachez en faire bon usage. C’est votre bien, protégez-le. »¹²²* Or, il est fréquent d’entendre dans ce milieu que l’argent tiré de la vente de l’eau ne doit être destiné qu’à renforcer les ouvrages d’eau.

Afin de mieux gérer ces ouvrages et faciliter l’accès à l’eau, la Mairie a mis un mécanisme de contrôle à travers la plateforme BESE. Chaque trois mois le responsable de la plateforme

¹²⁰ Habi Traoré, femme influente du secteur, entretien réalisé en bamanankan, le 30/06/2022, à Bamako.

¹²¹ Kalifa Sogodogo, enseignant du supérieur, habitant du quartier, entretien réalisé en français le 18/06/2022 à Bamako.

¹²² Journal *L’Essor*, 2018, « Adduction d’eau potable : Mme Traoré Oumou Touré inaugure un forage à Banconi-Dianguinebougou » [En ligne, consulté le 21 août 2022 – URL : <https://malijet.co/societe/adduction-deau-potable-mme-traore-oumou-toure-inaugure-un-forage-a-banconi-dianguinebougou>]

BESE doit passer dans les comités pour faire l'état des redevances dont le contrat est signé entre les deux parties et qu'il reverse à la Banque. Le maire chargé de la question s'exprime :

« On les fait signer un autre engagement pour qu'ils fassent une bonne gestion. On leur montre que l'infrastructure appartient à la Mairie mais puisque la Mairie ne viendra pas gérer, c'est à eux qu'on le confie. Ils rendent compte à la Mairie, au chef de quartier, à ses conseillers et à la population de ladite localité. Chaque trois mois vous envoyés le rapport à la Mairie, chaque semestre ou par an ils tiennent une assemblée. Chaque six mois ils envoient un rapport au chef de quartier. Lorsque le chef de quartier et son conseiller ont besoin d'information ils leur demandent. »¹²³

Malgré ce dispositif reconnu par les acteurs du quartier, les comités de gestion animés par le CADED n'adhèrent pas au principe de versement de 5% des revenus dans le fond de l'eau crée par la Mairie :

« Ils disent qu'en cas de problème sur votre forage ils vont intervenir à 60%. Mais, nous, on n'a pas vécu l'expérience, on n'a pas accepté cela. Nous, on dit qu'on peut gérer. Seulement on ne peut pas faire venir une ONG pour travailler sans passer par la Mairie. On ne peut faire intervenir rien de l'État sans passer par la Mairie. »¹²⁴

Les différents acteurs ont une lecture complètement différente de l'appartenance collective d'un bien public. En plus des difficultés de clé de répartition des revenus, d'autres problèmes encore plus complexes entravent toute action de facilitation de l'accès à l'eau dans le secteur. Les équipements collectifs d'eau sont accaparés par des groupes ou un individu au vu et au su de tous sans qu'il n'y ait aucune poursuite ou sanction à son égard. Si dans le comité de gestion du CGS, les conflits de positionnement sont moindres, ils sont fréquents dans les comités de gestion d'eau, parfois latents et dissimulés (Bouju, 1998 : 108). Les rapports de voisinage, les liens sociaux priment très souvent sur les questions de développement communautaire. Si Sékou évite de parler de problème au niveau des CGS, il reconnaît certains tiraillements dans les autres comités notamment celui de l'eau, *« par exemple pour le programme présidentiel qui n'est pas destiné à un individu mais les besoins de la population, ceux qui sont proches d'eux ont confisqué et ce sont eux qui gèrent, ils ne rendent compte à*

¹²³ Amary Coulibaly, élu chargé de l'assainissement, entretien réalisé en français le 14/03/2022, à Bamako.

¹²⁴ Moussa Kourouma, président d'une commission de gestion d'eau, entretien réalisé en français et en bamanankan le 21/07/2022, à Bamako.

personne. On voulait en parler mais, ce n'est pas facile. »¹²⁵ Ce n'est pas facile du moment où la figure de l'accaparement n'est personne d'autres qu'un cousin ou une tante du président de comité. En analysant le mauvais fonctionnement de ce modèle à partir des comités de gestion, le comité de point d'eau, souvent réduit à une appropriation factionnelle ou semi-privée, fonctionne mal ; la transparence, des comptes et des décisions, est rarement vérifiée tandis que la participation des usagers se résume parfois à une « élection » initiale jamais renouvelé (Jaglin et Bousquet 2007 : 10).

D'autres aussi détournent tout simplement parce qu'ils sont dans le même parti que le donateur du château ou simplement c'est celui qui a réparé l'ouvrage lorsqu'il est tombé en panne. Bien avant le jour de l'inauguration les membres du comité qui doit présider à l'ouvrage sont choisis. Ainsi, on joue aux festivités de l'inauguration et pour la forme, on invite toujours le chef de secteur pour montrer son adhésion à l'initiative. Quand on analyse profondément les raisons du choix du site, les tensions deviennent patentes pour une paternité éphémère. Entre ceux qui ont facilité la réalisation et ceux qui ont fait le choix du site lorsqu'il tombe en panne, *« tu verras que toutes ces personnes seront incapables de l'entretenir, quand ça tombe en panne et la seule personne qui viendra déboursier de l'argent pour réparer, c'est celui qui détient la clé qui dira que c'est pour elle. C'est comme ça que Dianguinèboucou a perdu tous les forages et c'est pourquoi tout est arrêté. »*¹²⁶

D'autres lieux qui caractérisent l'inefficacité des comités de gestion s'observent autour des sites de réalisation des forages. La proximité d'un site de forage peut ingénieusement conférer à sa gestion à une personne sans autre forme de procès. Mais, les jeunes du quartier, longtemps en marge des centres de décision des affaires du secteur ont fini par s'investir à l'aide des réseaux sociaux afin d'optimiser toutes les actions d'accès à l'eau dans le secteur. « Tandis que la propriété des infrastructures reste souvent un problème, leur gestion suscite de nombreux malentendus » (Jaglin et Bousquet, 2007 : 10).

Le cas du château offert par un homme politique indique le mieux cet état de fait. À 100 mètres du second château offert par l'ancienne Ministre de la Promotion Féminine, Habi rend compte des raisons qui ont poussé le CADED à retirer la gestion du château à un élu local du même parti que le donateur alors qu'elle fut à la base de sa réalisation. En fait, dès

¹²⁵ Sékou Dembélé, membre d'un comité de gestion d'eau, entretien réalisé en bamanankan le 22/06/2022, Bamako.

¹²⁶ Moussa Kourouma, président d'une commission de gestion d'eau, entretien réalisé en français et en bamanankan le 21/07/2022, à Bamako.

l'installation du château il avait été proposé aux gestionnaires d'observer une période de six mois sans vendre l'eau aux usagers. Mais, il n'a suffi que de 15 jours pour qu'elle soit vendue clandestinement. Informé, les responsables du CADED se saisissent de l'affaire et l'élue est convoquée devant les aînés. À l'issue des discussions, le château passa entre les mains du CADED. Autour du château offert de l'homme politique, certains acteurs de la proximité du site dont l'élue en question avait non seulement commencer à revendre l'eau aux populations, à installer un nouveau branchement dans sa maison avant de tenter de s'approprier de l'ouvrage :

« Donc, on l'a retiré pour le remettre à la jeunesse et elle s'est fâchée pour réaliser un devant sa porte. Elle devrait informer le conseil de la jeunesse et du chef de quartier. Mais, elle a fait comme si c'est elle-même qui l'a installé. »¹²⁷

Au-delà de ces comportements illégaux face au bien public, le service de l'eau aux bornes-fontaines est à son tour choquant. Pendant les périodes de grosse chaleur, les rapports de voisinage connaissent aussi des tensions qui contaminent les relations. Pour elle, quand on ne trouve pas d'eau c'est la bagarre. Tu en veux, j'en veux, est-ce que tu vas le laisser pour moi ?

Habi Traoré vend le bidon de 20 litres à 15 francs, celui de 25 litres à 20 francs, et les 40 litres à 25 francs l'unité. Deux seaux font 15 francs. L'heure de l'ouverture et la fermeture est fixée par le comité (6 h et 18). Mais, Habi ouvre parfois à 3 h du matin pour arrêter jusqu'à 22 h. Pensant instaurer une distribution équitable elle a fini par en faire gestion personnelle. Ce qui soulève régulièrement des disputes avec certaines voisines. Ces dernières viennent d'une famille dont l'un des chefs de famille est le représentant du chef de secteur dans le comité tandis que l'un des enfants est aussi un membre :

« Ce que j'ai constaté pendant ces trois années, c'est que celle qui a son tour de cuisine peut remplir 30 à 40 bidons. Or, toutes les autres prennent sept bidons chacune en plus. Tu sais, quand même que ce n'est pas peu. Bon, j'ai organisé de telle sorte que quand c'est le tour de l'une chaque ménage prend dix bidons afin que chacun puisse bénéficier. »¹²⁸

Dans cette gestion, certes, pour avoir de l'eau, il faut passer par le « maître du rang » (Bouju, 1998 : 30), autrement dit, les fontainières qui occupent une position subalterne pour un rôle central (Bonnassieux et Gangeron, 2018 : 1). Habi Traoré n'hésite pas à servir des usagers

¹²⁷ Habi Traoré, femme influente du secteur, entretien réalisé en bamanankan, le 30/06/2022, à Bamako.

¹²⁸ Habi Traoré, *ibid.*

pressés qui se présentent pour remplir un ou deux récipients. Ce qui provoque la colère de celles qui observent le rang. Son idée à elle est que tout le monde puisse bénéficier d'au moins une quantité pour ses besoins urgents. Or, quand l'eau se fait rare, les femmes préfèrent se ravitailler de telle sorte à stocker une partie. Ce qui met le feu à la poudre n'est pas plus qu'une histoire de cinq francs.

En effet, lorsqu'une femme envoie une aide-ménagère, elle lui donne 100 francs alors que les sept bidons font 105 francs. Quand on se limite à sept bidons la fontainière concède les 5 francs. Mais, lorsque le besoin atteint 40 bidons, elle les réclame. Puisque le château fonctionne sur un compteur, à la fin de la journée elle se trouve dans l'obligation de puiser dans les caisses de son petit étalage de diverses marchandises pour compléter les recettes du recouvreur. Ce qui n'est pas sans créer un trou dans son commerce. Pour remédier à cela, elle réclame les cinq francs à partir de deux bidons en ajoutant 10 francs. Comme stratégie pour toujours se soustraire de quelques centimes lorsque les femmes atteignent sept bidons en cinq tours, elles lui remettent 500 francs au lieu de 525 francs. Dès lors, la réclamation du reliquat devient une source de dispute. Tantôt elles refusent momentanément de se ravitailler chez Habi Traoré, qui est juste derrière leur maison au profit des deux autres, dont le débit est très lent.

Connue pour sa "grande gueule" qu'elle revendique d'ailleurs, elle est aussi une ancienne militante du RPM dont elle parle moins depuis la fin du régime. Quand la période de l'eau [saison sèche] approche, on ne se connaît plus. Elle dit n'avoir jamais aussi été humilié qu'à cause de l'eau. Copieusement insulté par les femmes, Habi a pris ses distances depuis cette dispute, *« parce que l'une a déposé 33 bidons, tout le voisinage la connaît. Mais, à chaque fois qu'elle arrive c'est par la force qu'elle s'introduit. Sur les huit femmes, les trois m'ont humilié. »*¹²⁹ Dans ce dispositif où l'on peut penser que la fontainière participe à une gestion où elle n'a pas assez de marge de manœuvre peut sembler une analyse superficielle. En plus de la borne-fontaine qu'elle gère, Habi Traoré s'occupe d'un étalage où elle vend de petits articles domestiques dont l'encens, les chaussures entre autres. Parfois, les recettes de ce petit commerce se confondent avec celles de la borne-fontaine ce qui implique des justifications permanentes lors du recouvrement des recettes à la fin de la journée. « L'attrait de ces femmes pour la fonction est ainsi largement lié aux vertus de l'imbrication de ces différentes activités génératrices de revenus. Elles font circuler l'argent d'une activité à l'autre : les gains issus de

¹²⁹ Habi Traoré, femme influente du secteur, entretien réalisé en bamanankan, le 30/06/2022, à Bamako.

la vente de l'eau servent à financer l'activité commerciale, laquelle permet de combler l'argent manquant des consommations d'eau » (Bonnassieux et Gangeron, 2018 : 177).

À travers ces différents discours et pratiques, le constat est que même si l'eau est une denrée rare pendant l'hivernage la question des comités de gestion est encore bien plus complexe. C'est le lieu de micro conflictualité inhérent à l'accès aux ressources. Ni les élus locaux, ni les usagers, ni les membres du CADED encore moins les fontainières sont des logiques irréconciliables. La décentralisation confère la maîtrise d'ouvrage de l'eau à la mairie qu'elle délègue aux associations et groupements dans le but d'une gestion participative censée être plus avantageuse et profitable aux populations. Hélas, le sens que chaque acteur donne à l'action de l'autre ne permet pas d'aller vers une distribution équitable des services de l'eau. Par conséquent, nombre des comités n'existent que de nom quand bien que le CADED tente de se réapproprier de leur gestion afin de leur donner un nouveau souffle. Dans ce faisceau de rapports entre acteurs du secteur public, associatif, communautaire ou de la collectivité territoriale en vue d'assurer un service d'utilité générale dans toutes les parties du secteur de Dianguinébougou, certes les conditions de suppléer l'État dans le sens de « pallier un manque » de façon temporaire semblent réunies, mais, encore que l'État n'est pas définitivement remplacé (Holder, 2022 : 8).

CONCLUSION

Le processus de la démocratie en Afrique subsaharienne à partir des années 1990 a été mené dans un contexte mondial de libéralisation économique imposé par les institutions du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Au Mali, ces réformes induites ont été particulièrement relayées à travers la circulaire n°00 10 du 9 mars 1993 par le gouverneur de Bamako qui consacrait la mise en marche de nouveaux acteurs privés dans les secteurs de l'assainissement et la distribution de l'eau potable. Au regard de ce mouvement de partenariat public-privé, la distribution de l'eau potable à la périphérie est loin d'être une réussite de la politique nationale de l'eau. Les prestataires privés qui occupent ces espaces économiques et les comités de gestion qui se mobilisent s'engagent à participer à l'approvisionnement en eau potable.

Pour en arriver là, nous nous étions fixés des objectifs soutenus par trois principales hypothèses. La première cherchait à comprendre l'intervention des organisations de la société civile et des acteurs privés dont les GIE devenus les premiers acteurs de proximité du partenariat public-privé dans la délégation des services publics d'assainissement et d'eau potable qui relevait de l'économie morale face à l'avènement d'un nouvel opérateur économique et qui a introduit une économie marchande. La deuxième cherchait à savoir si l'inadaptation du modèle partenariat public-privé qui contraint les populations à vivre dans les déchets était liée au manque d'infrastructures d'assainissement ou si les comportements d'indifférence et d'incivisme des populations pouvaient se lire comme une forme de contestation à l'encontre des pouvoirs publics. Enfin la troisième hypothèse visait à voir si les caractéristiques des prestations des revendeurs d'eau, constituaient un espace de suppléance possible ou simplement des passerelles c'est -à-dire entre la gestion de l'eau potable par les pouvoirs publics et l'accessibilité des populations.

Ainsi, les résultats de cette recherche ont montré que certains responsables de GIE d'assainissement n'ont pas pu surmonter les problèmes de modernisation de leur équipement et la question cruciale de l'éloignement ou de la fermeture des dépôts de transit et de décharge finale. Les jeunes chômeurs insérés dans le tissu économique à travers les ordures sont devenus de vieux chômeurs c'est-à-dire qu'au bout de trente ans d'activité la plupart sont encore dans une situation d'instabilité d'emploi du moment où soit ils n'ont pas bénéficié d'accompagnement soit parce que le manque de dépôt et l'incapacité de s'adapter à l'évolution du secteur. Les ânes ont fait leur preuve comme principal outil de ramassage, mais, aujourd'hui, l'éloignement des sites de décharge oblige le changement vers des

équipements modernes. Si l'État a été sérieusement critiqué de ne pas être à la hauteur de son engagement à travers l'accompagnement des GIE, il n'a non plus eu de véritables politiques d'assainissement dont la vision dépasse le ramassage et le dépotage des ordures. En voulant gagner en crédibilité et redonner une nouvelle image à la ville, l'État a sollicité Ozone-Mali pour prendre en charge l'ensemble de la chaîne de gestion. Ayant démarré dans un contexte politique soupçonnée de corruption et avec les germes de son échec en son sein l'architecture institutionnelle de la ville de Bamako dans la gouvernance des services publics ne pouvait être que le fossoyeur de ce partenariat. De sorte que les entretiens effectués des deux côtés (GIE et Ozone-Mali), révèlent que si tous les acteurs sont totalement opposés quant à la disposition des principes de délégation du service d'assainissement, ils sont au moins unanimes sur la faiblesse des pouvoirs publics à prendre en main ce secteur. Les contradictions étaient beaucoup plus cristallisées autour de l'acte de signature même de la convention d'Ozone-Mali du fait que les collectivités territoriales engagées déjà dans conflit quant au transfert de compétences avec l'État avaient pris position pour les GIE tandis que l'État à travers la Mairie du district s'était rangé du côté d'Ozone-Mali.

De là découle, un deuxième point auquel nous sommes parvenus. Outre les limites du partenariat public-privé, les comportements d'incivisme, l'ignorance et l'indifférence des populations à l'égard de la gestion des ordures est aussi l'une des causes de l'échec du modèle de gestion d'insalubrité de la ville. Ni les pouvoirs publics, ni les collectivités territoriales ne peuvent prendre des décisions efficaces sans une véritable adhésion de la population. Or, la sensibilisation et les maintes appels aux bonnes pratiques citoyennes n'ont jusque-là pas eu d'échos favorables. Mais à y regarder de plus de près, ces pratiques souvent qualifiées de « GIE de feu » ou « GIE de pluie », ne semblent pas pallier l'absence ou l'insuffisance de l'État. Certes, il est possible de rencontrer des groupements de femmes qui s'organisent pour gérer les ordures de leur voisinage, mais cette pratique éphémère est tributaire de conditions d'existence de sites qui peuvent être du jour au lendemain repris par leur propriétaire initial et mettre fin à l'initiative.

A l'issue de la guerre de compétence dans ce système public-privé, le perdant n'est autre que les populations elles-mêmes. Avec la fermeture des principaux dépôts de transit, l'une des questions qui a traversé tout le long de cette recherche était de savoir où vont les déchets de Bamako. Les solutions palliatives des populations rendent compte que les ordures tournent en boucle dans la ville de Bamako en créant en silence des problèmes de santé publique.

Par ailleurs, à travers le troisième point, il est ressorti que les espaces de prestations des porteurs d'eau à la périphérie sont pertinents pour répondre à un service d'utilité générale non inscrit dans un horizon coopératif avec les pouvoirs publics. Ce sont eux-mêmes qui structurent ce marché de l'eau en modifiant les tarifs et les horaires et les quantités des besoins des ménages dont les rapports sont emprunts de conflictualités. Les comités de gestion d'eau qui devraient permettre aux populations de multiplier les chances d'avoir de l'eau à la proximité n'ont pas fait preuve de transparence et de redevabilité. Repris par le CADED, leur efficacité se juge à la gestion personnalisée des membres. Ce qui fait que les problèmes d'accès à l'eau potable dans le secteur tiennent beaucoup plus aux facteurs humains qu'aux facteurs environnementaux. La profondeur des nappes n'est certes pas surmontée, mais gérer l'argent d'une borne-fontaine pour permettre l'implantation d'une nouvelle n'est pas prévu pour demain.

Finalement, la recherche que nous avons conduite à travers ce mémoire montre que le modèle de partenariat public-privé ne marche pas. Pourtant l'État s'y accroche et les institutions continuent d'accorder des financements pour continuer les mêmes programmes de gestion du secteur d'assainissement. Juste après la cessation du contrat d'Ozone-Mali, la Banque Mondiale a accordé 250 millions de dollars pour l'assainissement de la ville de Bamako. Alors qu'est-ce qui maintient les pouvoirs publics dans cette forme de gestion des services publics d'eau et d'assainissement ? Comment sortir de la perception des ordures réduite au seul ramassage et au dépotage, pour amorcer une perspective de valorisation avec la création des emplois ? Comment lutter contre la prévarication dans les services publics et ses conséquences dommageables, afin de permettre la réalisation des deux autres cellules du centre d'enfouissement technique de Noumoubougou ? Quel modèle de gestion préconiser pour réduire l'écart de la couverture en eau potable dans les quartiers périphériques ? Quelles réflexions menées pour revoir la participation et l'efficacité des comités de gestion qui ont tenté d'apporter leur expérience sans réussir à la gestion de l'eau dans la communauté ? Si les prestations des porteurs d'eau s'inscrivent dans une dynamique qui consiste à pallier à une insuffisance des pouvoirs publics, peuvent-ils se muer à un modèle formel de distribution de l'eau comme à Paris au 19^e siècle, au milieu du XIX^e siècle où les porteurs d'eau était un corps de métier structuré, organisé, qui regroupait 30.000 personnes ?

Autant de questions qui pourraient ouvrir de nouvelles recherches sur la délivrance des services publics d'assainissement et l'eau dont les réponses pourraient permettre de participer

à la construction des infrastructures modernes et adéquates dans une ville où l'insalubrité et l'accès difficile à l'eau potable sont encore des réalités tangibles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages et chapitres d'ouvrages

Ba, Adam, 2006, *Quand l'ail se frotte à l'encens*, Paris, Présence africaine, 246p.

BAILLEUL, Charles, 2007, *Dictionnaire Bambara-Français*, Bamako, Donniya (3e éd.), 476 p.

BAYART, Jean-François, 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 439 p.

DOUGLAS, Mary, 1971, *De la souillure : Essais sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, Éditions, Maspero.

ELA, Jean-Marc, 1983, *La ville en Afrique noire*, Paris, Karthala, 219 p.

HEMET, Guy, KAZANCIGIL, Ali et PRUD'HOMME, Jean François, (dir.), 2005, *La gouvernance, un concept et ses applications*, Paris, Karthala, 232 p.

MACROUX, R. KONATÉ, M.K, KOUAMÉ, A. OUÉDRAOGO, D. PICHÉ, V. PHILIPPE, Antoine, DIOP, Bara A. (ed). « L'insertion urbaine à Bamako, présentation de la recherche et de la méthodologie de l'enquête », *La ville à guichets fermés, itinéraire, réseaux et insertion urbaine*, Dakar, IFAN/ ORSTOM, 1995, 12 p. [En ligne, consulté le 19 juin 2022 – URL : https://horizon.documentation.ird.fr/exldoc/pleins_textes/pleins_textes_7/carton01/010004564.pdf]

MONDOU, Christophe, 2006, *Les conventions de délégation de services publics des collectivités territoriales*, Dakar, Éditions du papyrus, 184 p.

NGNIKAM, Emmanuel et Tanawa Émile, 2006, « *Les villes d'Afrique face à leurs déchets* », Université de Technologie de Belfort- Montbéliard, 288 p. [En ligne, consulté le 18 mai 2022 – URL : <https://www.utbm.fr/wp-content/uploads/2015/04/LivreNum32LesVillesDafriqueFaceAleursDechets.pdf>]

VILEMEUR, Violaine (dir.), 2008, *La gouvernance démocratique, un nouveau paradigme pour le développement ?*, Paris, Karthala, 602 p.

Littérature académique

ALLARD, Patrice, 2008, « La privatisation des services publics dans les pays des Périphéries ». *Recherches Internationales*, n°81, OTAN : crise de légitimité. pp. 9-31; [En ligne, consulté le 13 juin 2023 – URL : https://www.persee.fr/doc/rint_0294_3069_2008_num_81_11926]

APPRILL-DORIER, Élisabeth et MEYNET, Cécilia, 2005, « Les ONG : acteurs d'une gestion disputée » des services de base dans les villes africaines ? *Autrepart*, 19p. [En ligne, consulté le 14 août 2022 – URL : https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/autrepart3/010035571.pdf]

BARON, Catherine, 2007, « La politique de l'eau : de la concurrence à la coordination Société civile et nouvelles formes de partenariat pour l'accès à l'eau dans les pays en développement », *Revue internationale et stratégique* n°66, IRIS éditions, pp-79-92, [En ligne, consulté le 17 juin 2022 – URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2007-2-page-79.htm>]

BARON, Catherine, BONNASSIEUX, Alain, 2013, « Gouvernance hybride, participation et accès à l'eau potable. Le cas des associations d'usagers de l'eau (AUE) au Burkina Faso », *Annales de géographie*, n° 693. Armand Colin, pp. 525-548, [En ligne, consulté le 10 mai 2023 – URL : <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2013-5-page-525.htm>]

BAKKER, Karen, 2009, « Participation du secteur privé à la gestion des services des eaux : tendances récentes et débats dans les pays en voie de développement », *Espaces et sociétés*, n° 139, Éditions Érès, pp.91-105, [En ligne, consulté le 20 juin 2023 – URL : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2009-4-page-, 91.htm>]

BERTOLINI, Gérard, 1996, « Évolution des mentalités vis-à-vis des ordures ménagères / Changing attitudes with respect to household waste ». *Revue de géographie de Lyon*, vol. 71, n°1, pp. 83-86. [En ligne, consulté le 14 août 2002 – URL : <https://doi.org/10.3406/geoca.1996.4325>]

BERTOLINI, Gérard, 2000, « Marché des déchets : une concentration croissante : faits et causes. Environnement, Ingénierie & Développement », *Episciences*, n°17, 1er trimestre 2000, pp. 8-16. [En ligne, consulté le 14 août 2022 – URL: <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03181629>]

BERTRAND, Nathalie et MOQUAY, Patrick, 2004, « La gouvernance locale, un retour à la proximité », *Économie rurale*, n°280, *Proximité et territoires*. pp. 77-95. [En ligne, consulté le 14 juillet 2022 – URL : https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_2004_num_280_1_5474]

BIGNOUMBA, Guy, Serge, 2007, « L'approvisionnement en eau à Libreville et Dakar, Villes en parallèle, n°40-41, Villes du Gabon. pp. 180-195. [En ligne, consulté le 9 mai 2023 – URL : https://www.persee.fr/doc/vilpa_0242-2794_2007_num_40_1_1442]

BONNASSIEUX, Alain et GANGNERON, Fabrice, 2018, « À la rencontre des fontainières des adductions d'eau potable au Burkina Faso et au Bénin. Les discrètes transformations d'une fonction subalterne », *Afrique contemporaine*, n° 267-268, pp. 169-184, Éditions De Boeck Supérieur, [En ligne, consulté le 9 mai 2023 – URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2018-3-page-169.htm>]

BOUGADARI, Doumbia, DEMBÉLÉ, Gaoussou, DIARRA, Balla, ATTINO, Mahamar SAMAKÉ, Mamadou, COULIBALY Luc et COULIBALY, Yaranga, 2022, « Sununkun on Niaman Ton : La vie sur les mines “d'or-dures” dans le district de Bamako (Mali) », *Espace, Territoires, Sociétés et Santé*, Vol 5, n° 9, pp. 19-32. [En ligne, consulté le 15 mars 2023 – URL : www.retssa-ci.com]

BOUJU, Jacky, 2000, « Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali) », *Autrepart*, pp 143-163. [En ligne, consulté le 02 août 2022 – URL : https://base.afriquegouvernance.net/docs/clientelisme_corruption_et_gouvernance_locale_a_mopti.pdf]

BRIAND, Anne, 2004, « Quelle politique tarifaire de l'eau en Afrique subsaharienne ? Spécifications pour la construction d'un Modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC) intégrant un secteur informel de l'eau ». Colloque Développement Durable, 2004, Ouagadougou, France, 14p, [En ligne, consulté le 16 juin 2023 – URL : <https://hal.science/hal-02430356>]

COLLEYN, Jean-Paul, 1987, « Objets forts et rapports sociaux. Le cas des « Objets forts et rapports sociaux. Le cas des Yapèrè Minyamka », École pratique des Hautes Études, *Systèmes de pensée en Afrique noire*, Open Edition Journal, n°8, 42 p. [En ligne, consulté le 19 mars 2023 – URL : <https://journals.openedition.org/span/1078?lang=en>]

DIOUF, Djibril, 2015, « Les contours sociaux des partenariats public-privé : cas de l'hydraulique urbaine périurbaine au Sénégal. *Revue Gouvernance*, Editeur(s) Centre d'études en gouvernance de l'Université d'Ottawa, Volume 12, n°1, 26p. [En ligne, consulté le 17 juin 2022 – URL : <https://id.erudit.org/iderudit/1038870ar>]

FATIHA, Chikhr Saïdi, 2001, « Alger : des inégalités dans l'accès à l'eau. *Tiers-Monde*, Les nouvelles politiques de l'eau. Enjeux urbains, ruraux, régionaux, tome 42, n°166, pp. 305-315, [En ligne, consulté le 25 juin 2023 – URL : https://www.persee.fr/docAsPDF/tiers_12938882_2001_num_42_166_1505.pdf]

FERRATON, Mélanie, 2016, « Comment impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau ? », Retours d'expériences, de Parcs Naturels Régionaux, Eaux & Connaissance, Carnet méthodologique & pratique, Bassins Rhône –Méditerranée et Corse, 90 p. [En ligne, consulté le 25 juin 2023 – URL : www.eaurmc.fr]

GUITARD, Émilie, 2012, « Le chef et le tas d'ordures : la gestion des déchets comme arène politique et attribut du pouvoir au Cameroun », *Politiques africaines*, n°127, pp. 155-177. [En ligne, consulté le 07 juin 2022 – URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2012-3-page-155.htm>]

HOUDAILLE, Jacques, 1995, « Les porteurs d'eau à Paris en 1793. Population, 50^e année, n°4-5, pp. 1245-1247, [En ligne, consulté, le 17 JUIN 2023, https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1995_num_50_4_6038]

HUGON, Philippe, 1999, Le « consensus de Washington » en questions, *Tiers-Monde*, tome 40, n°157, Le libéralisme en questions, pp. 11-36, [En ligne, consulté le 15 juin 2023 –URL :

IYEBY-MANDJEK, Olivier, 1994, « Distribution et commerce de l'eau potable à Maroua (Cameroun). *Cahiers d'outre-mer*. N° 187 - 47^e année, Juillet-septembre. pp. 305-327, [En ligne, consulté le 19 juin 2023 – URL : https://www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1994_num_47_187_3524https://www.persee.fr/doc/tiers_12938882_1999_num_40_157_5364]

JAGLIN, Sylvvy, 2001, « L'eau potable dans les villes en développement : les modèles marchands face à la pauvreté », *Revue tiers-monde*, T. 42, n°166, pp. 275-303. [En ligne, consulté le 13 mars 2021 – URL : <https://doi.org/10.3406/tiers.2001.1504>]

JAGLIN, Sylvvy, 2005, « La participation au service du néolibéralisme ? Les usagers dans les services d'eau en Afrique subsaharienne », Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative, La Découverte, pp.271-291, [En ligne, consulté le 16 juin 2023 – URL : <https://shs.hal.science/halshs-00182510>]

JAGLIN, Sylvvy et BOUSQUET, Anne, 2007, « Conflits d'influence et modèles concurrents: l'essor de la privatisation communautaire dans les services d'eau d'Afrique subsaharienne », Réseaux, Institutions, Territoires, Working Paper, [En ligne, consulté le 07 juillet 2023 – URL : file:///I:/Articles%20mobilisés/Jaglin-Bousquet_%20Comité%20des%20gestion.pdf]

- JONCOUR, Yves, RAYMUNDIE, Olivier, 2001, « L'irresponsabilité partagée dans la gestion déléguée des services publics. Politiques et management public, vol. 19, n° 1. Les nouvelles exigences de la responsabilité publique. Actes du dixième colloque international - Paris, 2000 - Tome 1. pp. 59-79, [En ligne, consulté le 15 mai 2023 – URL : https://www.persee.fr/doc/pomap_0758-1726_2001_num_19_1_2657]
- LEA, Sébastien, 2013, « Le Nimby est mort. Vive la résistance éclairée : le cas de l'opposition à un projet de décharge, *Sociologies pratiques*, Essonne, France », n°27, 23p. [En ligne, consulté le 06 janvier 2021 – URL : <https://www.cairn.info/revue-sociologies-pratiques-2013-page-145>]
- MERINO, Mathieu, 2008, « L'eau, quels enjeux pour l'Afrique subsaharienne ? », Note de la Fondation pour la Recherche Stratégique, n°20, 13p, [En ligne, consulté le 06 janvier 2022 – URL : www.frstrategie.org]
- MERLE, Thomas, 2022, « Notions en débat. État failli, État de facto, quasi-État, Ressources de géographie pour les enseignants », *Géoconfluences*, Ressources de géographie pour les enseignants, ENS de Lyon. [En ligne, consulté le 9 mai 2023 – URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/etat-failli-de-facto-quasi-etat>]
- NDONGO, Barthélémy, NGNIKAM, Emmanuel et MBOUENDEU, Stéphane, Lako, 2012, « Analyse des services d'eau non conventionnels dans les quartiers à habitat spontané : cas du quartier EBA'A dans la périphérie de la ville de Yaoundé (région du centre au Cameroun) », *Revue des Sciences de l'eau*, Vol 25, n°2, Éditeurs, Université du Québec, INRS-Eau, Terre et Environnement (INRS-ETE), [En ligne, consulté le 12 juin 2023 – URL : <https://id.erudit.org/iderudit/1011605ar>]
- PESQUEUX, Yvon, 2016, « Le déchet », CNAM, doctorat, UCAD, Sénégal, 10 p. [En ligne, consulté le 17 juin 2022 – URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/cel01325113/Ucad-Dechet.pdf>]
- SOMADJAGO, Mawussé, CISSOKHO Dramane et SUKA, Dela, Kofi, 2019 « Difficultés d'accès de la zone périphérique de Lomé à l'eau du réseau public de distribution et solutions alternatives », *Larhyss Journal*, n°38, pp. 35-48, [En ligne, consulté le 06 juin 2023, <http://larhyss.net/ojs/index.php/larhyss/article/viewFile/658/647>]
- THUY, Ta Thu, 1986, « L'alternatif en assainissement urbain. Les Annales de la recherche urbaine, N°30, L'eau dans la ville. pp. 53-63, [En ligne, consulté le 17 juin 2023 – URL : https://www.persee.fr/doc/ar_u_0180-930x_1986_num_30_1_1236]

UZUNIDIS, Dimitri, 2006, « Les pays en développement face au « consensus de Washington ». Histoire et avenir », [Economie politique internationale, AFRI, Volume VI, 2005](#), 15p ; [En ligne, consulté le 22 juin 2023 – URL : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/62_865-879.pdf]

VILLIEN-ROSSI, Marie-Louise, 1963, « Bamako, la capitale du Mali », *Cahiers d'Outre-mer*, n°64 16^e année, Octobre-décembre, 20 p. [En ligne, consulté le 20 juin 2022 – URL : https://www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1963_num_16_64_2314]

Littérature grise

APPRILL-DORIER, Élisabeth, MEYNET, Cécilia, KIRÉ, Modibo et VAN DEN AVENNE Cécile, 2002, « Gestion des déchets et assainissement urbain à Mopti (Mali) », Programme gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain, Institut de Recherche pour le Développement, Université de Provence, Volume II, 133 p. [En ligne, consulté le 14 juillet 2022 – URL :

https://www.pseau.org/epa/gdda/Actions/Action_D08/Rapport_Mopti_Vol2_D08.pdf]

BAD, 2016, Projet d'Assainissement de la Ville de Bamako (PAVB), Rapport d'évaluation, Département OAWS, 31p. [En ligne, consulté le 12 mai 2023. https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/projects-and-operations/mali_-re_projet_dassainissement_de_la_ville_de_bamako_pavb_.pdf]

BERTRAND, Monique, 2012, « Gouvernance des services essentiels à Bamako, Mali ». Contributions au Chapitre “Métropoles” du Rapport GOLD III », Paris, Octobre, 58p. [En ligne, consulté le 14 août 2022 - URL: https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers17-01/010060154.pdf]

CAPONETTI, Lia et SAK, Barbara, 2016, « Comment définir le service public à travers ses différentes facettes, missions et principes ? » CIRIEC International, Université de Liège, Fédération Wallonnie-Bruxelles, Wallonnie, 40 p. [En ligne, consulté le 7 mai 2023 – URL : <https://www.ciriec.uliege.be/wp-content/uploads/2017/02/WP2016-06FR.pdf>]

COLLIGNON, Bernard et VEZINA, Marc, 2000, « Les opérateurs indépendants de l'eau potable et de l'assainissement dans les villes africaines », Institut de la Banque Mondiale, GTZ, AGCD, Programme pour l'eau et l'assainissement, Rapport de synthèse de 10 études en Afrique, 13 p. [En ligne, consulté le 6 juin 2022 – URL : <https://www.researchgate.net/publication/293332572>]

DEMANTE, Marie-Jo et TYMINSKY, Isabelle, 2008, « Décentralisation et gouvernance locale en Afrique : des processus, des expériences », Institut de Recherche et d'Applications des Méthodes de développement, IRAM Paris, IRAM Montpellier, 40 p. [En ligne, consulté le 11 mai 2022 – URL : www.iram-fr]

FAD, 2013, « Projet d'Approvisionnement en Eau Potable de Bamako à partir de la localité de Kabala (PAEP Bamako / Kabala », Rapport d'évaluation du Groupe de la Banque Africaine de Développement, Mali, septembre, 26 p. [En ligne, consulté le 15 mai 2022 – URL : <https://www.afdb.org>]

HAERINGER, Philippe, 1966, « L'exode rural », Notes méthodologiques. Bulletin de liaison Sciences Humaines – ORSTOM, pp.63-67. [En ligne, consulté le 10 janvier 2019 – URL : https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers12-03/14653.pdf]

HOLDER, Gilles, (dir.), 2021, « Les services publics ambulants (SPA) : une solution pour le Sahel ? Burkina, Mali, Mauritanie », Plateforme d'Analyse et de Suivi au Sahel (PASAS), 71 p. [En ligne, consulté le 10 mai 2023 – URL : <https://pasas-minka.fr/fr/resources/download/216>]

HOLDER, Gilles (Coord.), 2022, « Projet Suppléance : un nouvel espace de gouvernance endogène ? Revue documentaire et exploratoire autour de la notion et des espaces de la suppléance », Laboratoire Mixte International MACOTER-AFD, 73 p.

INSTAT, 2014, « Enquête modulaire et permanente des ménages (EMOP) », Rapport d'analyse premier passage 2014, 67p. [En ligne, consulté le 9 mars 2023 – URL : <https://www.instat-mali>]

ICG, 2017, « Islam et politique au Mali : entre réalité et fiction, Rapport Afrique n°249, International Crisis Group, 18 juillet 2017. Consulté le 2 juillet 2023 – URL : <https://icg-prod.s3.amazonaws.com/249-islam-et-politique-au-mali-entre-realite-et-fiction.pdf>]

LEBORGNE, Francis, 2006, « La privatisation de l'eau au Mali », *Responsabilité & Environnement*, avril, n°42, pp. 44-58. [En ligne, consulté le 3 mai 2023 – URL : <https://www.anales.org/re/2006/re42/Leborgne.pdf>]

MOUIRI, Maurice, (ing.), 1985, « Les Bornes Fontaines en Afrique : livre Blanc », Société d'Energie et d'Eau du Gabon, Libreville, Gabon, 88p. <https://www.maliweb.net/economie/energie-du-mali/alimentation-en-eau-potable-de-la-ville-de-bamako-le-projet-kabala-entre-dans-sa-phase-operationnelle-803452.html>

PAYEN, Gérard, 2017, « Eau potable : enfin un espoir pour des milliards de personnes ! », *Responsabilité & Environnement*, n° 86, pp. 20-24, Éditions Institut Mines-Télécom, [En ligne, consulté le 21 mars 2022 – URL : <https://www.cairn.info/revue-responsabilite-et-environnement-2017-2-page-20.htm>]

Littérature institutionnelle

Ministère d'État en charge de l'Administration Territoriale et de la Sécurité, 1993, « Lettre circulaire » n°0010, GDB, 5p.

République du Mali, 1993, Secrétariat Général du Gouvernement, Loi n° n°93-008 du modifiée, déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales.

OHADA, 1997, « Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE », [En ligne, consulté le 15 juin 2022 – URL : <https://www.droit-afrique.com/upload/doc/ohada/Ohada-Acte-Uniforme-2014-Societes-commerciales-GIE.pdf>]

Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Eau, 2000, Stratégie Nationale de Développement en Eau Potable et de l'Assainissement en milieu rural et semi-urbain, 56p. [En ligne, consulté le mai 2022 – URL : https://www.pseau.org/outils/ouvrages/dnh_strategie_aep.pdf]

Présidence de la République, 2001, Loi n°01-020 du 30 mai, relative aux pollutions et aux nuisances.

République du Mali, 2001, Secrétariat du gouvernement, décret n° 01-394/ P-RM du 06 septembre.

Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Eau, 2004, Plan National d'Accès à l'Eau Potable (2004-2015), 36p. [En ligne, consulté le 10 mai 2022 – URL : https://www.pseau.org/sites/default/files/fichiers/mali/4Plan_national_d_acces_a_l_eau_potable_2004-2015.pdf]

Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Eau, 2006, Politique Nationale de l'Eau, 64 p. [En ligne, consulté le 12 mai 2022 – URL : https://www.pseau.org/sites/default/files/fichiers/mali/5Politique_Nationale_de_l_eau_2006.pdf]

Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Eau, La Goutte d'Eau, 2006, Bulletin trimestriel d'informations de la Direction Nationale de l'Hydraulique, numéro spécial, novembre, 25p.

[En ligne, consulté le 17 mars 2022 – URL : <https://docslib.org/doc/6324601/goutte-deau-n-sp%C3%A9cial-version-finale>]

Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Eau, et Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, 2007, Rapport de la revue sectorielle annuelle de l'Eau et de l'Assainissement, 47p.

Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Eau, 2007, Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), 2^{ème} partie), Rapport final, [En ligne, consulté le 12 mai 2023 – URL : <https://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC161724/>]

Ministère de L'Environnement et de l'Assainissement, 2008, *Stratégie Nationale de Gestion des Déchets Solides*, 85 p.

Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, 2009, Politique Nationale d'Assainissement, version provisoire, 37 p. [En ligne, consulté le 10 avril 2022 – URL : <https://faolex.fao.org/dcs/pdf/mli152600.pdf>]

Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, 2014, Convention de la gestion des services de propreté de la ville de Bamako entre la Mairie du District de Bamako et Ozone-Mali, 44 p.

République du Mali, 2014, Secrétariat Général du Gouvernement, décret n°0572/P-RM.

République du Mali, 2014, Secrétariat Général du Gouvernement, Décret n°2014, 0572 / P-RM.

Coopération Technique Belge, Ville de Sikasso, Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances, 2017, « Sikasso, une ville malienne en marche vers la propreté urbaine », URL : https://www.enabel.be/sites/default/files/sikasso_une_ville_malienne_en_marche_vers_la_proprete_urbaine.pdf

OZONE-MALI, 2017, Rapport de l'état d'évacuation des ordures par les services d'Ozone.

Ministère de L'Eau et de L'Énergie, 2018, Politique Nationale de l'Eau, Rapport diagnostic du secteur de l'eau, Volume 1, version finale, 107 p. [En ligne, consulté le 10 avril 2022 – URL : <https://documents1.worldbank.org/curated/ar/972211554379516936/pdf/Rapport-Diagnostique-du-Secteur-de-lEau.pdf>]

Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, 2019, Politique Nationale d'Assainissement, version provisoire, 36 p.

Thèses et mémoires universitaires

BERTHÉ, Drissa, 1994, « Projet de transformation des ordures ménagères en compost par la coopérative des femmes pour l'éducation, la santé familiale et l'assainissement (COFESFA) Bamako, Mali », Mémoire de Maîtrise, Éditeur : Centre panafricain de formation coopérative, Cotonou, 116 p.

BOUSQUET, Anne, 2006, « L'accès à l'eau des citadins pauvres : entre régulations marchandes et régulations communautaires (Kenya, Tanzanie, Zambie). Thèse de doctorat en Géographie. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 568 p. [En ligne, consulté le 11 mai 2023 – URL : <https://theses.hal.science/tel-00194126>]

DEFEUILLEY, Christophe, 1996, « Le service public au défi de l'efficacité économique », Thèse de doctorat de géographie, Université Paris VII-Denis Diderot, UFR Géographie, Histoire et Sciences de la Société, 332 p.

DJE, Georgette Aya, 2012, « Gouvernance et gestion des déchets ménagers urbains à Abidjan. Cas des communes de Cocody, Yopougon et Abobo », Thèse de doctorat de Sociologie, Faculté des Sciences Sociales, Université de Laval, Québec, 404 p. [En ligne, consulté le 07 juin 2022 – URL : <file:///C:/Users/dell/Downloads/28996.pdf>]

GBINLO, Roch, 2010, « Organisation et financement de la gestion des déchets ménagers dans les villes de l'Afrique Subsaharienne : le Cas de la ville de Cotonou au Bénin », Thèse de doctorat des sciences économiques, Université d'Orléans, 238 p. [En ligne, consulté le 16 août 2022 – URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00564740/document>]

GORJU, Annie, 2003, « D'une logique de suppléance vers une logique de coopération entre professionnels et parents d'enfants placés en MECS », Mémoire de [Master enfance, jeunesse : politiques et accompagnement](#) pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale à l'École Nationale de Santé Publique, Rennes, 115 p. [En ligne, consulté le 17 février 2021 – URL : <https://bdspehesp.inist.fr/vibad/controllers/getNoticePDF.php?path=/Ensp/Memoires/2003/caf-des/gorju.pdf>]

KEÏTA, Naffet, 2000, « Contribution à une anthropologie du pouvoir et de l'intégration nationale en Afrique : de la rébellion Touareg à une nouvelle nation au Mali. Dakar », Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle d'anthropologie, Université Cheik Anta Diop, Dakar, 357p.

L'HUISSIER a, More, Alain, 1990, « Économie de la distribution d'eau aux populations urbaines à faibles revenu dans les pays en voie de développement », Mémoire pour

l'obtention du grade de Docteur de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, France, 467 p. [En ligne, consulté le 22 mars 2021 – URL : <https://pastel.archives-ouvertes.fr/tel-00529771>]

NDOUNTIO, Arlette, J. 2010, « La problématique de la gouvernance locale dans la région de l'est Cameroun : une analyse de la perception du maire par les populations de la ville de Bertoua », Mémoire de Master en Gouvernance et Politiques Publiques, Université Catholique d'Afrique Centrale, 64 p. [En ligne, consulté le 10 janvier 2022 – URL : https://www.memoireonline.com/07/10/3655/m_La-problematique-de-la-gouvernance-locale-dans-la-region-de-lest-Cameroun-une-analyse-de-la-pe0.html]

OLIVIER de Sardan, Jean-Pierre, 2009, « Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'ouest », Working Paper, novembre, 59 p. [En ligne, consulté le 2 août 2022 – URL : <https://knowledge.uclga.org/IMG/pdf/leshuitmodesdegouvernanceenafriquedelouest.pdf>]

SARR, Mamadou, 1980, « Banconi, un quartier illégal de Bamako », Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle de géographie, Université Paris I, Panthéon Sorbonne, 370 p.

TINI, Apollinaire, 2003, *La gestion des déchets solides ménagers à Niamey au Niger* : Essai pour une stratégie de gestion durable, Thèse de doctorat en Géographie, Aménagement, Urbanisme, Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, 302p. [En ligne, consulté le 02 mai 2022 – URL : <https://docplayer.fr/7053051-La-gestion-des-dechets-solides-menagers-a-niamey-au-niger-essai-pour-une-strategie-de-gestion-durable.html>]

YOUNSA, Harouna Hassane, 2019, Les services d'eau face aux défis urbains sahéliens : insécurité hydrique et initiatives pour l'accès à l'eau dans les quartiers périphériques de Niamey (Niger), Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université Bordeaux Montaigne, Université Abdou Moumouni (Niger), 315 p. [En ligne, consulté le 11 mai 2023 – URL : https://hal.science/tel-02937260v1/file/Thèse_Younsa_H_Hassane_2019.pdf]

Articles de presse et audiovisuelle

BERTHÉ, Alou, « Accès aux services d'Eau potable et d'assainissement de qualité : le gouvernement s'engage à relever les défis » *CANARD DECHAINED*, 12 novembre 2014, [En ligne, consulté le 7 avril 2022 – URL : <https://maliactu.info/societe/environnement/acces-aux-services-deau-potable-et-dassainissement-de-qualite-le-gouvernement-sengage-relever-les-defis>]

BRANCHUT, Fabien, *Le Parisien*, « 115 Citations de Georges Duhamel », 2023, [En ligne, consulté le 14 juin 2023 – URL : <https://citation-celebre.leparisien.fr/auteur/georges-duhamel/>]

CAMARA, Sékou, « Programme d’urgences sociales d’accès à l’eau : 47 forages réalisés à plus de 2 milliards FCFA » aBAMAKO.COM, 12 juin 2017, [En ligne, consulté le 5 décembre 2022 – URL : <http://news.abamako.com/h/163163.html>]

Coulibaly, Abdoulaye Faman, 2018, « Taux d’accès à l’eau potable au Mali: 65,3% en milieu rural, 74,7% en milieu urbain et 68% au niveau national ! », 23 mars, *Le Combat*, [En ligne, consulté le 20 mars 2022 – URL : <https://lecombat.fr/taux-daccès-a-leau-potable-au-mali-653-en-milieu-rural-747-en-milieu-urbain-et-68-au-niveau-national/>]

COULIBALY, Abdoul Karim, 2016, « Opération citerne : LA SOMAGEP fournit de l’eau aux communes défavorisées », *ESSOR*, 8 avril, [En ligne, consulté le 10 mai 2022 – URL : http://malijet.com/la_societe_malienne_aujourd'hui/152342-opération-citerne-la-somagep-fournit-de-l'eau-aux-communes-défav.html]

D’ALMEIDA, Célia, « Ozone Mali : La crise qui « pue », numéro 161 du 10 au 16 mai 2018, *Journal du Mali* [En ligne, consulté le 16 mars 2023 – URL : <https://www.journaldumali.com/2018/05/10/ozone-mali-crise/>]

DIARRA, MOUSSA, 2019, « Pénurie d’eau à Bamako : Le calvaire des braves de Niamakoro-Koko », *MALIJET*, [En ligne, consulté le 23 mai 2022 – URL : <https://mali24.info/penurie-deau-a-bamako-le-calvaire-des-braves-de-niamakoro-koko/>]

ESSOR, 2018, « Adduction d’eau potable : Mme Traoré Oumou Touré inaugure un forage à Banconi-Dianguinébougou », [En ligne, consulté le 21 août 2022 – URL : <https://malijet.co/societe/adduction-deau-potable-mme-traore-oumou-toure-inaugure-un-forage-a-banconi-dianguinebougou>]

JAMANA, *Les Échos*, 1992, n°153, du 13 mars, p3.

JAMANA, *Les Échos*, 2013, n°1272, vendredi 16 août.

LES ECHOS – Hebdo, 2011, « De la belle à la délabré », n°1156 du vendredi 01 avril, Dossiers Ordures P6-7-8.

KEITA, Youssouf Z. « Entre Ozone et GIE, c’est la guerre ! », mercredi 13 mars 2019, aBamako.com, [Infos Soir](#), [En ligne, consulté le 19 Février 2022 – URL : <http://news.abamako.com/h/208985.html>]

KONÉ, Abdoulaye, « Gestion des ordures à Bamako, révolte des populations », 8 septembre 2014, *Procès Verbal*, [En ligne, consulté le 19 Février 2023 – URL : <https://www.maliweb.net/environnement/gestion-ordures-bamako-revolte-populations-514092.html>]

MAIN, Pierre, 2023, « Les porteurs d'eau : un petit métier qui nous parle du temps d'avant le robinet », [En ligne, consulté le 20 Février 2023 – URL : www.styledebain.fr]

NIANG, A.B. « Bamako croule sous le poids des ordures : 15 milliards Fcfa d'arriérés pour Ozone », le 10 Mars 2018, *Aujourd'hui-Mali*, [En ligne, consulté le 19 Février 2023, <https://www.maliweb.net/mairie-du-district-district-de-bko/bamako-croule-sous-le-poids-des-ordures-15-milliards-fcfa-darrieres-pour-ozone-2743541.html>]

ORTM, 2022, Émission Mali Kura Taasira, n°24, invité, Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, 30 mn 54s. <https://www.youtube.com/watch?v=NoTZDcQ4xJ0>

PAÏTAO, Boubacar, « Conclave de l'Association africaine de l'eau (AAE) : L'accès à l'eau et l'assainissement en Afrique face aux défis du changement climatique en ligne de mire », 17 février 2018, *Aujourd'hui-Mali* [En ligne, consulté le 17 mai 2018, URL : <http://maliactu.net/mali-conclave-de-lassociation-africaine-de-leau-aae-laces-a-leau-et-l-assainissement-en-afrique-face-aux-defis-du-changement-climatique-en-mire/>]

Archives Nationales du Mali

Administration générale, 1937, Commune Mixte de Bamako, Travaux d'assainissement de la ville de Bamako, 2-D-I-38.

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACES	2
REMERCIEMENTS	3
SIGLES & ABRÉVIATIONS.....	5
RÉSUMÉ.....	7
SOMMAIRE.....	8
INTRODUCTION	13
PREMIÈRE PARTIE – Cadre théorique, épistémologique et Méthodologique.....	14
Chapitre I – Cadre théorique et épistémologique	15
I.1. État de la question : de la gouvernance de l’assainissement urbain et de l’accès à l’eau potable.....	15
I.1.1. Le concept de « gouvernance ».....	15
I.1.2. Déchets, ordures, saletés : entre réalités et représentations sociales.....	24
I.1.3. Accès à l’eau potable à la périphérie : entre déficit et défis.....	28
I.2. Problématique et hypothèses de recherche : de la gouvernance des services publics à la suppléance des services d’utilité générale.....	32
Chapitre II – Méthodologie.....	33
II.1. Du choix du sujet et de la méthodologie d’enquête.....	35
II.2. Des acteurs, des entretiens et quelques difficultés.....	42
DEUXIÈME PARTIE – UNE PLURALITÉ D’ACTEURS DE L’ASSAINISSEMENT POUR UN MODÈLE DE GESTION ÉTRIFIÉE.....	43
Chapitre III – Heurs et malheurs des Groupements d’Intérêts Économiques : promus hier, déçus aujourd’hui par la même logique libérale.....	44
III.1. Une brève généalogie des GIE au Mali : un contexte international, une réglementation nationale et la création d’un collectif.....	49
III.2. Trajectoires, insertion des acteurs et dimension de proximité des GIE.....	52

Chapitre IV – Ozone-Mali <i>versus</i> GIE : une compétition au bénéfice de la salubrité ?.....	53
IV.1. Ozone-Mali, où l'arrivée d'un acteur international de l'assainissement.....	57
IV.2. Des communes qui ne payent pas, des salariés en grève et un conflit avec les GIE : la fin programmée d'Ozone-Mali.....	62
IV.3. Transfert « d'incompétences » et bricolage dans l'assainissement.....	64
Chapitre V – Entre représentations sociales des ordures et contestations des pouvoirs publics : la décharge finale de Noumoubougou.....	65
V.1. Perceptions des acteurs sur la gestion des dépôts d'ordures.....	70
V.2. La Décharge Finale de Noumoubougou, ou comment faire un « trou avec rien autour ».....	77
V.3. La gestion du « chacun pour soi » des ordures : l'antithèse d'une suppléance.....	84
TROISIEME PARTIE – L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN PERIPHERIE URBAINE : CHAMP DE SUPPLEANCE POSSIBLE.....	85
Chapitre VI – Faire avec ou faire sans l'État : accéder à l'eau potable, un combat aussi incessant qu'incertain.....	86
VI.1. L'accès à l'eau potable à Dianguinébougou : entre gestion erratique et contraintes techniques.....	90
VI.2. Le monde des porteurs d'eau : des acteurs privés pour une mission d'utilité générale.....	96
VI.3. Rapports avec les propriétaires des outils de travail, clients, et structuration du marché.....	104
Chapitre VII – L'eau potable sous gestion partenariale, participative ou suppléante ? L'efficacité du service en question.....	106
VII.1. La conditionnalité des bailleurs pour une gestion partenariale de l'eau potable : une logique de l'irresponsabilité à l'œuvre.....	111
VII.2.1. Gestion participative versus gestion informelle des comités de gestion et rémunération de la vendeuse.....	116
VI.3. Pénurie d'eau ou inefficacité de gestion, le goulot des comités de gestion.....	121
CONCLUSION.....	124

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	136
TABLE DES MATIÈRES.....	139
ANNEXES.....	150

ANNEXES

ANNEXE 1

A 1.1. GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX PROMOTEURS DE GIE

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE ENQUETÉE

Nom et prénom :

Formation :

Quartier :

Nom du GIE :

Date de création du GIE :

Zonage :

Nombre de personnel (Bureau, Terrain) :

Type et nombre de matériel :

Date d'entretien :

Lieu d'entretien :

Localité d'origine :

A. Contexte de naissance des GIE (lettre circulaire n°0010/D- B-G-D)

- i. Quel a été le contexte de création des GIE ?
- ii. Les conditions de démarrage du GIE
- iii. Le principe de délégation du service de ramassage des ordures ménagères
- iv. Rôles et responsabilité des GIE dans la précollecte des ordures ménagères

B. Prestations et Structuration des GIE à travers les communes

- i. La réalisation et la cartographie du zonage
- ii. L'évolution des GIE face à la modernisation des équipements
- iii. La fréquence de nettoyage
- iv. Les frais d'abonnement

- v. Les problèmes de dépôt

C. Avènement d'Ozone Mali

- i. Perception des GIE à l'arrivée d'Ozone Mali
- ii. Les actions et les réactions des GIE face aux lettres de résiliation de leur contrat avec les CT.
- iii. Les griefs des GIE contre l'État par rapport à leur accompagnement
- iv. Les réactions des GIE face au problème de dépôts de transit et l'éloignement de la décharge finale
- v. Points de désaccord avec Ozone-Mali et relecture de la Convention

D. Définition, représentations sociales et gestion de soi des ordures

- i. Les perceptions des travailleurs des GIE sur les pratiques des ordures des populations
- ii. Comment les populations gèrent-elles leurs ordures ?

ANNEXE 2

I. GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX PORTEURS D'EAU

A. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE ENQUETÉE

- i. Nom et prénom :
- ii. Âge :
- iii. Localité d'origine :
- iv. Niveau d'instruction :
- v. Activité :
- vi. Statut matrimonial :
- vii. Adresse à Bamako :
- viii. Numéro de téléphone :
- ix. Lieu d'entretien :
- x. Date d'entretien :

A. Activité d'origine et raisons du choix de porteurs d'eau

- i. Quelles sont les raisons de départ de votre localité d'origine ?
- ii. Quel a été votre premier lieu d'hébergement et actuellement ?
- iii. Comment êtes-vous entrés dans ce travail ?

B. Outils, Organisation de l'approvisionnement

- i. Quels sont vos outils de travail ?
- ii. Comment vous les avez obtenus et quel est le contrat entre vous et le propriétaire ?
- iii. Quels sont les jours pendant lesquels vous travaillez ?
- iv. Quelle est l'heure de début et de fin du travail ?
- v. Comment vous procédez à l'achat de l'eau ?
- vi. Parlez-nous des lieux et des clients auxquels vous fournissez de l'eau ?

- vii.** Combien de tour pouvez-vous faire par jour ?
- viii.** Parlez-nous de la revente pendant les périodes de haute et de baisse de demande ?

C. Tarification et clientèle

- i.** Comment vous fixez le prix de revente et quels sont les critères de hausse ou de baisse ?
- ii.** Quelles sont les différences de prix entre l'eau du forage et du robinet ?

D. Connaissance et perception du rôle d'approvisionnement

- i.** Pensez-vous que vous jouez un rôle dans l'approvisionnement de l'eau potable dans le quartier de Dianguinèbougou ?
- ii.** Quelle est votre perception du métier de porteur d'eau ?
- iii.** Comment êtes-vous perçue dans votre travail ?
- i.**

E. Les relations et les difficultés

- i.** Quelles sont vos relations et difficultés rencontrez avec les gérants de borne-fontaine ?
- ii.** Quelles sont vos relations et difficultés rencontrez dans la circulation ?
- iii.** Quel genre de difficultés rencontrez-vous au niveau des ménages ?

F. Gain et dépenses

- i.** Quelle est votre recette journalière lorsqu'il y a une forte ou une baisse de la demande d'eau ?
- ii.** Quelles sont les dépenses que vous faites en termes de restauration journalière ?
- iii.** Quelles sont vos charges personnelles ?
- iv.** Quelles sont vos dépenses à l'endroit de la famille ?

ANNEXE 3

II. GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX ÉLUS LOCAUX

A. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE ENQUETÉE

- i. Nom et prénom :
- ii. Poste occupé :
- iii. Formation :
- iv. Parti politique :
- v. Numéro de téléphone :
- vi. Lieu d'entretien :
- vii. Date d'entretien :

B. Rôles et responsabilités des CT en matière de gestion des déchets solides

C. Perception sur l'architecture institutionnelle de la ville de Bamako

D. La lettre circulaire et le principe de délégation de la précollecte aux GIE de proximité

E. L'état actuel des transferts de compétences dans le domaine de l'assainissement

F. Rôles et responsabilités des acteurs différents intervenant dans la gestion des déchets solides

G. L'impact de la pluralité des acteurs du domaine

H. Perception par rapport au contexte d'intervention d'Ozone Mali

I. Réactions à travers les lettres adressées par la Mairie du District et le gouverneur du District

J. Opposition vis-à-vis de la résiliation des contrats des GIE demandé par la Mairie du District

K. Position par rapport à la gestion de la Mairie du District des dépôts de transit

L. Perception des représentations sociales et les pratiques d'ordures des Bamakois

ANNEXE 4

III. GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX ACTEURS D'OZONE MALI

A. IDENTIFICATION DE PERSONNE ENQUETÉE

- i. Nom et prénom :
- ii. Âge :
- iii. Localité d'origine :
- iv. Niveau d'instruction :
- v. Poste occupé :
- vi. Statut matrimonial :
- vii. Numéro de téléphone :
- viii. Lieu d'entretien :
- ix. Date d'entretien :

B. Quelle était votre activité avant d'entrer à Ozone Mali ?

C. Comment êtes-vous entrez à Ozone Mali ?

D. Quelles sont vos tâches et comment sont vos rapports avec votre hiérarchie ?

E. Quelle est votre zone de nettoyage ?

F. Quels sont vos outils de travail et quelle est la fréquence de nettoyage ?

G. Comment êtes-vous perçu par la population et les usagers de la route ?

H. Que représente ce travail pour vous et quelles sont les choses qu'il vous permet de réaliser ?

I. Quelles sont les raisons des différentes grèves observées ?

J. Quelles sont les difficultés rencontrées dans la réalisation de ce travail ?

K. Quel est votre salaire approximatif ?

L. Parlez-nous du contexte de signature de la Convention ?

M. Selon vous, quels étaient les clauses du contrat qui n'ont pas été respectés et les raisons ?

N. Quels sont les points de désaccords avec les GIE ?

O. Quels sont les réussites de la filière ?

ANNEXE 5

Annexe 5

IV. GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX COMITÉS DE GESTION D'EAU

A. IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

- i. Nom et prénom :
- ii. Âge :
- iii. Niveau d'instruction :
- iv. Poste occupé :
- v. Nom de l'association :
- vi. Statut matrimonial :
- vii. Numéro de téléphone :
- viii. Lieu d'entretien :
- ix. Date d'entretien :

B. Rôles dans le comité de gestion

- i. Quels sont les problèmes spécifiques d'accès à l'eau potable dans le quartier de Dianguinébougou ?
- ii. Y-a-t-il des parties plus difficiles d'accès que d'autres ?
- iii. Quelles sont les différentes sources d'eau accessibles dans le quartier et quelles sont les plus sollicitées ?
- iv. Quelle est la qualité de l'eau ?
- v. Quel est l'état actuel de fonctionnement des forages ?

C. Installation et fonctionnement des comités de gestion

- i. Comment les CG sont-ils installés ?
- ii. Quels sont les critères de choix des membres ?
- vi. Quels sont vos rôles et responsabilités ?
- vii. Quels sont les postes et les rôles joués par les femmes ?

- viii. Il existe combien de type de points d'eau et comment sont-ils gérés par les comités ?
- ix. Quels sont les châteaux d'eau gérés par le CADED ?
- x. Quel est le statut des membres du bureau des comités
- xi. Quels sont les forages réalisés par Ançar International ?

D. Redevabilité, rôles des femmes et répartition des recettes

- i. Comment vous rendez-compte à la population de la gestion ?
- ii. Comment les recettes sont-ils repartis ?
- iii. Quels sont les rôles joués par les femmes dans l'accès à l'eau potable ?
- iv. Quels sont les rôles joués par les porteurs d'eau ?
- v. Qu'est-ce que vous pensez de votre participation à la gestion communautaire de l'eau ?

ANNEXE 6

V. GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX SERVICES TECHNIQUES ET DIRECTION D'ASSAINISSEMENT

A. IDENTIFICATION DE PERSONNE ENQUETÉE

i. Nom et prénom :

ii. Formation :

iii. Numéro de téléphone :

iv. Lieu d'entretien :

v. Commune :

vi. Date d'entretien :

ii. Rôles et responsabilités

i. Quels sont vos rôles et responsabilités auprès des Collectivités Territoriales ?

i. Quelle est votre mission ?

ii. Comment sont vos rapports avec les élus locaux ?

iii. Quels sont moyens de travail et vos ressources ?

iii. Transfert de compétences

i. Quel est l'état actuel du transfert des compétences ?

ii. Quels sont les difficultés du transfert de compétences ?

iv. Intervention d'Ozone-Mali

ii. Que savez-vous du contexte d'intervention d'Ozone-Mali ?

iii. Quels sont les rôles joués par la SACPN dans l'intervention d'Ozone Mali ?

iv. La présence d'Ozone est-elle un aveu d'échec des GIE et des Collectivités Territoriales ?

v. Quels ont été les rôles des Collectivités Territoriales dans la mise en œuvre de la Convention ?

vi. Quel est la situation actuelle des GIE et de la précollecte dans votre commune ?

v. Dépôts de transit et Décharge

i. Quelle est la situation des dépôts de transit et de décharges à Bamako ?

ii. Qui gère les dépôts ?

vi. Représentations sociales et pratiques des ordures à Bamako

- vii.** Que savez-vous et que pensez-vous de la perception des populations par rapport à la production des déchets ?
- viii.** Que pensez-vous de l'état d'assainissement dans votre commune